

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 23 FEV. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B105

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de Rousset - Présentation du bilan des actions de la tranche 1

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_6_01

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

Objet : FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de Rousset - Présentation du bilan des actions de la tranche 1
Information du Bureau

Mes Chers Collègues,

Notifiée pour accord de subvention le 22 novembre 2011, la première tranche du dispositif FISAC de la commune de Rousset vient de se terminer. Cinq actions ont été réalisées : Une étude d'aménagement de la place Borde, des cabas à courses réutilisables, un site Internet, une plaquette d'information et une signalétique urbaine et commerciale.

Le plan de financement conventionné prévoyait un coût de 91 500 €, il a été réellement dépensé 82 395,52 €

L'objet de ce rapport est de présenter le bilan à la fois qualitatif et financier présenté lors du Comité de Pilotage final du 12 janvier 2015 et envoyé aux services de l'État pour le versement de la subvention.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge, depuis le 20 juillet 2001, la mise en œuvre du dispositif Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur l'ensemble du territoire.

À ce titre la CPA a déposé auprès des services de l'État, le 7 octobre 2010, un dossier de candidature pour la première tranche du FISAC de la commune de Rousset.

Le courrier de notification de subvention a été reçu le 22 novembre 2011 et les actions ont démarré conformément au programme conventionné.

Aujourd'hui les actions ont été entièrement réalisées pour un budget réparti comme suit :

	Coût total du projet	Participation FISAC		Participation CPA		Participation Commune		Participation Association commerçants	
Etude d'aménagement de la place Borde	14 150,00 €	30,0 %	4 245,00 €	70,0 %	9 905,00 €				
Cabas à courses	4 750,00 €	33,3%	1 582,00 €	61,7 %	2 931,00 €			5,0 %	237,00 €
Site Internet	10 000,00 €	33,3%	3 330,00 €	61,7 %	6 170,00 €			5,0 %	500,00 €
Plaquette d'informations	5 128,00 €	33,3%	1 708,00 €	61,7%	3 164,00 €			5,0 %	256,00 €
Animateur FISAC	12 033,52 €		3 750,00 €		8 283,52 €				
Signalétique urbaine et commerciale	38 325,08 €	20,0 %	6 900,00 €	20,0 %	6 900,00 €	60,0 %	24 525,08 €		
Total tranche 1	84 386,60 €		21 515,00 €		37 353,52 €		24 525,08 €		993,00 €

Ci-joint, le bilan à la fois qualitatif et financier des actions de la tranche 1 du FISAC de Rousset, présenté en Comité de Pilotage FISAC le 12 janvier 2015, qui a été envoyé à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour versement de la subvention.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A046 du Conseil communautaire du 20 juillet 2001 définissant comme d'intérêt communautaire les études et mises en œuvre des procédures FISAC ;

VU la délibération n°2012_B112 du Bureau communautaire du 5 avril 2012 approuvant les conventions au titre du FISAC sur la commune de Rousset – Tranche 1 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ;

VU l'information faite en Commission Développement économique et emploi du 4 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan des actions de la tranche 1 du FISAC de Rousset.

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de Rousset - Présentation du bilan des actions de la tranche 1

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



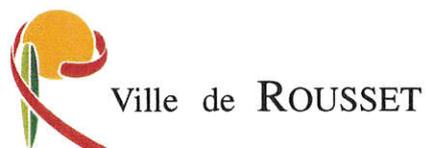
20 FEV. 2015



FISAC DE ROUSSET

BILAN DES ACTIONS DE LA TRANCHE 1

ANNEES 2011 – 2012 – 2013



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : BILAN DES ACTIONS REALISEES EN FONCTIONNEMENT.....	3
Action n°1 : Etude d'aménagement et de fonctionnalité de la place Borde.....	5
Action n°2 : Cabas à courses aux couleurs de Vivre Rousset.....	8
Action n°3 : Site Internet.....	11
Action n°4 : Plaquette d'informations.....	15
Action n°5 : Animateur FISAC.....	18
DEUXIEME PARTIE : BILAN DES ACTIONS REALISEES EN INVESTISSEMENT.....	20
Action n°1 : Signalétique urbaine et commerciale.....	22
TROISIEME PARTIE : BILAN FINANCIER.....	25
Plan de financement prévisionnel.....	26
Plan de financement conventionné.....	27
Plan de financement réalisé.....	27
ANNEXES.....	28

PREMIERE PARTIE

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN FONCTIONNEMENT

BILAN DES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge le dossier FISAC de la commune de Rousset.

Commune de 4 600 habitants, Rousset se situe sur le bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc à l'Est du Pays d'Aix avec au nord la barrière montagneuse de la Sainte-Victoire.

Elle bénéficie d'une architecture routière accessible qui s'est structurée autour de l'autoroute A8 et est desservie par deux axes principaux : la RD7 au Nord et la Route de Gardanne au Sud.

Depuis trois décennies, Rousset enregistre une forte croissance démographique qui a conduit à une urbanisation pavillonnaire autour du vieux village où se concentrent le tissu commercial de proximité et les principaux services publics et privés. Néanmoins, cette dynamique sociodémographique n'a pas réellement profité aux commerces de proximité du village. En effet, il apparaît que le commerce traditionnel est soumis à rude épreuve face à l'omnipotence de la distribution des grandes et moyennes surfaces.

Dans ce cadre, la commune de Rousset, la CPA et l'association des commerçants ont commencé à travailler dès 2009 à l'élaboration d'un dossier FISAC.

Suite à la réalisation de l'étude de faisabilité menée fin 2009, un dossier de candidature FISAC a été déposé auprès des services de l'État le 7 octobre 2010. La notification pour dossier complet a été reçue le 15 novembre 2010, ce qui a permis le démarrage des opérations dès 2011. La notification d'attribution de subvention a été reçue le 22 novembre 2011.

L'objectif majeur pour la première tranche du FISAC en fonctionnement, était d'impulser une politique de communication régulière sur l'offre et les produits en place afin que la clientèle ait une connaissance plus précise de la composition du tissu, des services et des produits disponibles.

Ainsi 5 actions avaient été retenues en fonctionnement :

- La réalisation d'une étude de valorisation de la Place Borde tant au niveau de l'aménagement urbain que des fonctionnalités urbaines et commerciales afin de valoriser la dynamique commerciale de cet espace (cafés et restaurants en particulier).
- La réalisation d'un cabas à courses aux couleurs de l'association « Vivre Rousset », qui devait représenter le premier élément constitutif de l'image identitaire de la ville.
- Le développement du Site Internet de l'association favorisant la mise en place d'un annuaire riche en informations.
- L'édition d'une plaquette d'informations.
- Recrutement d'un animateur FISAC

Les fiches qui suivent présentent le programme de la tranche 1 réalisé action par action en fonctionnement.

TRANCHE 1 – SECTION FONCTIONNEMENT

ACTION N°1

Étude d'aménagement et de fonctionnalité de la place Borde



Action 1 : Etude d'aménagement et de fonctionnalité de la place Borde

RAPPEL DES OBJECTIFS

Proposer des aménagements de la place permettant de recréer un espace de convivialité favorisant la concentration d'activités à caractère économique.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté du Pays d'Aix.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Diagnostic de l'existant.
- Principes d'aménagement urbains et fonctionnels : facilité de circulation des piétons, mise en accessibilité PMR des parvis et terrasses, lissage de la saisonnalité par l'amélioration du confort des terrasses.
- Choix et affinage d'un des principes d'aménagement.
- Évaluation du coût de la réalisation.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Pourcentage	Montant H.T.
Communauté du Pays d'Aix	70 %	14 000 €
FISAC	30 %	6 000 €
TOTAL H.T.	100 %	20 000 €

BILAN DE L'ACTION

Suite à un appel d'offre, le cabinet d'études « Atelier Pierre Marino » a été choisi.

Cette étude s'est déroulée en 3 temps :

- Premièrement, le cabinet a établi un diagnostic, présenté par la suite au Comité FISAC le 23 février 2012.
- Deuxièmement, les enjeux et objectifs majeurs liés aux problématiques de la place ont été mis en lumière. 3 scénarii d'aménagement ont été proposés, chacun avec différents exemples d'agencement réalisés dans d'autres villes concernant les terrasses de cafés, le marché... Ces scénarii ont été présentés au Comité FISAC le 9 juillet 2012.
- Enfin, dans un troisième et dernier temps, le cabinet a approfondi un des scénarii retenu par la commune.

ÉVALUATION DE L'ACTION

L'étude menée par l'Atelier Pierre Marino, cabinet d'architecture et d'urbanisme, a été très complète et a permis d'avoir une vision globale et extérieure des points forts et des faiblesses de cette place centrale du village et de percevoir les différents aménagements possibles.

Cette action devait donner lieu à des investissements à inscrire en tranche 2 du FISAC. Mais la nouvelle circulaire du 12 avril 2012, complétant celle du 22 juin 2009, a modifié les critères d'attribution pour les subventions en investissement. Désormais, les communes de plus de 3 000 habitants, telle que Rousset, ne peuvent plus prétendre à des subventions FISAC en investissement.

Dans ces conditions, la commune devra étudier la faisabilité du projet afin d'envisager la réalisation de certains aménagements proposés, sans financement FISAC.

COÛT DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Postes	Montant H.T.
Réalisation de l'étude	14 150 €
TOTAL	14 150 €

RÉPARTITION DES COÛTS

	Pourcentage	Montant H.T.
Communauté du Pays d'Aix	70 %	9 905 €
FISAC	40 %	4 245 €
TOTAL	100 %	14 150 €

TRANCHE 1 – SECTION FONCTIONNEMENT

ACTION N°2

Cabas à courses aux couleurs de Vivre Rousset



Action 2 : Cabas à courses aux couleurs de Vivre Rousset

RAPPEL DES OBJECTIFS

Créer un objet identitaire du commerce de Rousset en lien avec les préoccupations environnementales et de propreté du village visant la suppression à terme des sachets plastiques.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté du Pays d'Aix.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Fabrication et livraison aux commerçants et artisans de l'association de sacs réutilisables à destination de leur clientèle.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	375 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 % %	4 625 €
FISAC	33,3 % %	2 500 €
TOTAL H.T.	100 %	7 500 €

BILAN DE L'ACTION

Cette opération devait être la première de fonctionnement de la Tranche 1 du FISAC. Mais lors des premiers Comités de suivi, il a été décidé qu'elle serait la dernière pour que le visuel du sac puisse être inspirés des éléments graphiques des deux autres actions : le site Internet et la plaquette.

Le visuel du sac a donc repris le logo de l'association légèrement modernisé par la conceptrice de la plaquette et l'adresse du nouveau site Internet.

Le sac devait être à la fois un objet identitaire du commerce roussetain mais également un support de communication.

Le choix a été fait de réaliser le sac en toile de jute et avec des encres biodégradables pour être en adéquation avec les préoccupations environnementales de la commune et de l'association. Ce sac s'inscrit ainsi parfaitement dans les préoccupations Agenda 21 de la commune de Rousset.

L'intérieur du sac est mélaminé pour permettre aux clients de l'utiliser en tant que cabas à courses (marché y compris).

2 500 sacs ont été fabriqués avec des soufflets en deux couleurs différentes : noire et verte. L'association pourra ensuite les rééditer dans d'autres teintes pour inciter les consommateurs à retourner dans leurs commerces.

ÉVALUATION DE L'ACTION

Cette action est de loin celle qui a remporté le plus de succès auprès des commerçants et des clients, ceci étant dû en partie à l'esthétisme et la qualité des sacs.

Les 31 adhérents à l'association ont été invités le 13 décembre 2012 à la Mairie de Rousset pour une première distribution. La moitié était présente, le rendez-vous ayant pourtant lieu un vendredi matin, jour d'ouverture des commerces. Le reste de la distribution s'est fait via l'association et au fil des demandes de chaque commerçant.

Certains, non adhérents, ont fait part de leur souhait d'intégrer l'association afin de bénéficier des actions du FISAC.

Empreinte de ce succès, l'association compte rééditer des sacs dans d'autres couleurs (rouge et jaune pour rester dans les couleurs du logo).

COÛT DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Postes	Montant H.T.
Fabrication de 2 500 sacs (1,90 €/unité)	4 750 €
TOTAL	4 750 €

RÉPARTITION DES COÛTS

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	237,50 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 %	2 930,75 €
FISAC	33,3 %	1 581,75 €
TOTAL	100 %	4 750,00 €

TRANCHE 1 – SECTION FONCTIONNEMENT

ACTION N°3

Site Internet

The screenshot shows the homepage of the 'Vivre Rousset' website. At the top left is the logo 'Vivre Rousset' with the tagline 'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET INDÉPENDANTS DE ROUSSET'. To the right of the logo is a navigation menu with five items: 'Actualités', 'Répertoire', 'Vivre Rousset', 'Contact', and 'Espace adhérent'. Further right is a login box for 'ESPACE ADHÉRENT' with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and an 'OK' button. Below the navigation menu is a main content area. On the left, there are two promotional boxes: 'Offre spéciale' for 'DISTROY COIFFURE' and 'Promo de Mai' for 'DANS MA BULL'. To the right of these is a 'L'ACTUALITE EN BREF' section. Below the promotional boxes is a 'Vivre Rousset' section with a welcome message and a paragraph about the local economy. To the right of the main text are several utility boxes: 'PLAN DE ROUSSET' (a map), 'AGENDA' (a calendar), 'RECHERCHER' (a search form with dropdowns for 'NOM DU COMMERCE' and 'TYPE DE COMMERCE'), 'NEWSLETTER' (an email subscription form), and 'DEVENIR ADHÉRENT' (a link to join the association). At the bottom of the page is a large photo of a bakery display case filled with various breads. In the bottom right corner, there are logos for 'PAYS D'AIX' and 'ROUSSET'.

Action 3 : Site Internet

RAPPEL DES OBJECTIFS

Profiter de l'essor du e-commerce pour développer un site permettant l'identification de l'offre commerciale de Rousset, la situation géographique des rues commerçantes et des enseignes, les parcours d'accès urbains ainsi que les possibilités de stationnement ainsi que l'accès à des monographies commerciales et la communication d'éléments de communication dynamique.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté du Pays d'Aix.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise à niveau technique du portail existant.
- Réalisation des monographies commerciales et de services.
- Mise à jour des éléments monographiques et de communication sur la première année avec reprise en main par l'association les années suivantes.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	750 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 %	9 250 €
FISAC	33,3 %	5 000 €
TOTAL H.T.	100 %	15 000 €

BILAN DE L'ACTION

Le site Internet a été la première action initiée en communication. Il paraissait important de procéder dans cet ordre pour pouvoir ensuite décliner l'adresse du site sur les autres supports de communication.

L'association avait déjà un site Internet mais qui était devenu obsolète et dont les contenus n'étaient plus mis à jour. Le prestataire retenu pour la réalisation du site a donc recréé entièrement un site.

Ce site a plusieurs fonctionnalités :

- Annuaire des commerçants et artisans présents sur la commune.
- Affichage des promotions et actualités des commerçants et de l'association.
- Page personnalisable par chaque commerçant et artisan pour parler de ses produits et services.

Il a également été demandé au prestataire de créer des plans des deux pôles commerciaux (celui de la Zone Industrielle et celui du Centre-ville). L'objectif étant qu'ils puissent être moins formels que les plans municipaux afin d'y positionner les commerçants et artisans adhérents à l'association.

Le prestataire a rencontré chaque adhérent pour prendre des photos de son commerce et rédiger avec sa collaboration, un texte de présentation. Ces éléments devaient permettre de lancer le site avec du contenu. Il appartient ensuite à chacun d'actualiser ses informations.

La décision a été prise d'offrir un accès sécurisé à chaque adhérent afin qu'il puisse librement modifier et/ou enrichir ses informations/actualités/promotions. La principale motivation étant d'inciter les intéressés à s'approprier leur outil de communication.

En conclusion, il est à noter qu'une majorité d'adhérents se rend régulièrement sur le site pour alimenter leurs données tandis qu'une autre partie ne l'a jamais visité.

Le prestataire a rédigé un document de formation à destination des adhérents.

ÉVALUATION DE L'ACTION

Les statistiques relatives à la fréquentation du site en une année sont les suivantes :

- 4 850 visites (14 visiteurs/jour en moyenne).
- 3 647 visiteurs uniques (3/4 sont des premières visites).
- Un taux de fréquentation stable, non croissant.

Il apparaît que le site Internet n'est pas assez attractif. En effet, le taux de visiteurs récurrents est encore faible et le nombre de visites reste stable. Il est à noter que les adhérents de l'association ont pour objectif de faire vivre le site en actualisant leurs offres et promotions.

Les adhérents à l'association étaient principalement mis en avant. Néanmoins, cela n'a pas incité les autres commerçants et artisans à adhérer à l'association pour bénéficier de cette communication (positionnement du commerce sur le plan, possibilité d'actualiser les informations et de proposer des promotions, photos du commerce).

À l'avenir, il devrait être envisagé de renforcer la communication autour du site Internet :

- à destination des commerçants et artisans via une réunion d'informations présentant les statistiques de fréquentation
- à destination des clients via la réalisation d'autocollants ou de magnets reprenant le visuel, l'adresse et le QR code.

COÛT DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Postes	Montant H.T.
Création du plan, de la charte graphique et collecte des informations	3 000 €
Création du site, livraison de la maquette quasi-finie	5 000 €
Finalisation du site, ouverture du site et lancement des abonnements	2 000 €
TOTAL	10 000 €

RÉPARTITION DES COÛTS

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	500 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 %	6 170 €
FISAC	33,3 %	3 330 €
TOTAL	100 %	10 000 €

TRANCHE 1 – SECTION FONCTIONNEMENT

ACTION N°4

Plaquette d'informations



Association des commerçants, artisans et indépendants de Rousset

Repertoire des artisans, commerçants et indépendants de Rousset 2012

Le commerce de proximité à Rousset est dynamique et construit de nouvelles croissances !

ALIMENTATION

1. Boulangerie - Pâtisserie - 04 42 39 07 20
2. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
3. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
4. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
5. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
6. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
7. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
8. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
9. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20
10. Pâtisseries - Pâtisseries - 04 42 39 07 20

CAFES ET RESTAURANTS

11. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
12. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
13. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
14. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
15. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
16. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
17. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
18. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
19. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20
20. Cafés - Restaurants - 04 42 39 07 20

CULTURE ET LOISIRS

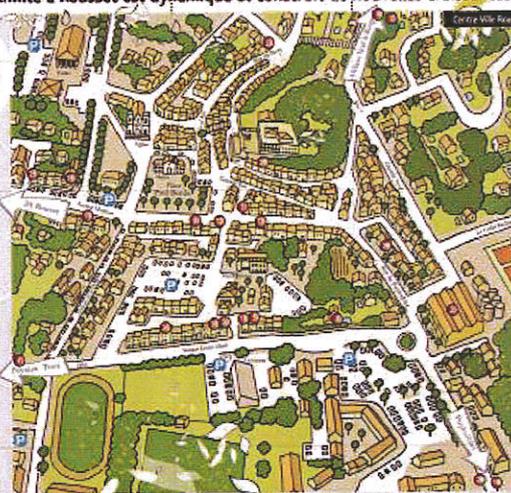
21. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
22. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
23. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
24. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
25. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
26. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
27. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
28. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
29. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20
30. Culture - Loisirs - 04 42 39 07 20

MAGASIN ET DÉCORATION

31. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
32. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
33. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
34. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
35. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
36. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
37. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
38. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
39. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20
40. Magasin - Décoration - 04 42 39 07 20

MARQUE ET ACCESSOIRES

41. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
42. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
43. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
44. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
45. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
46. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
47. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
48. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
49. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20
50. Marque - Accessoires - 04 42 39 07 20



SANTÉ ET BEAUTÉ

51. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
52. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
53. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
54. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
55. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
56. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
57. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
58. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
59. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20
60. Santé - Beauté - 04 42 39 07 20

SERVICES

61. Services - 04 42 39 07 20
62. Services - 04 42 39 07 20
63. Services - 04 42 39 07 20
64. Services - 04 42 39 07 20
65. Services - 04 42 39 07 20
66. Services - 04 42 39 07 20
67. Services - 04 42 39 07 20
68. Services - 04 42 39 07 20
69. Services - 04 42 39 07 20
70. Services - 04 42 39 07 20

Vous souhaitez devenir adhérent ?

COMMERÇANTS - ARTISANS - INDÉPENDANTS

Une adresse est venue à Rousset et vous souhaitez à l'association pour participer à l'action de l'association. Vous pouvez vous inscrire sur notre site internet à l'adresse : www.vivre-rousset.fr ou par téléphone au 04 42 39 07 20.

www.vivre-rousset.fr

Action 4 : Plaquette d'informations

RAPPEL DES OBJECTIFS

Promouvoir l'activité commerciale en place par une politique de communication ambitieuse et ciblée sur les deux principales zones de chalandise.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté du Pays d'Aix.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Informer le plus largement possible en se servant des outils à disposition :

- Supports d'informations communaux (journaux, panneaux d'affichage,...).
- Tracts de relance relatifs aux animations et promotions.
- Dépliants/triptyques descriptifs de l'offre commerciale et artisanale avec plans de stationnement.
- Diffusion systématique sur le site Internet.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	350 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 % %	4 317 €
FISAC	33,3 % %	2 333 €
TOTAL H.T.	100 %	7 000 €

BILAN DE L'ACTION

L'association des commerçants a choisi de réaliser une plaquette d'information relative aux commerces et services disponibles de la commune (le pôle de la Zone Industrielle et le Centre-Ville).

Pour la réalisation de cette plaquette, la charte graphique ainsi que les deux plans créés pour le site Internet ont été utilisés. Si tous les commerçants et artisans ont été listés, les adhérents ont pu bénéficier d'un positionnement géographique sur les cartes. L'idée étant bien d'inciter les non adhérents à le devenir pour pouvoir profiter d'une communication plus importante.

Ce plan mettant également en avant le nouveau site Internet créé quelques mois plus tôt.

Le format poche a été choisi pour cette plaquette avec les couvertures cartonnées et un pliage pharmaceutique. A la fois complète et pouvant entrer facilement dans une poche ou un sac une fois repliée.

Cette plaquette a été éditée en 10 000 exemplaires puis distribuée dans l'ensemble des commerces de la ville et de la zone industrielle pour que chaque commerçant les mette à disposition de leur clientèle.

Quelques mois plus tard, l'association a souhaité réaliser des affiches 40x60 reprenant la charte graphique de la plaquette et le logo de l'association pour communiquer sur le site Internet. L'affiche comportait un QR Code renvoyant directement sur le site.

Ces affiches éditées à 100 exemplaires ont été apposées dans les commerces de la ville et sur les différents supports d'affichage municipaux.

ÉVALUATION DE L'ACTION

La plaquette a fait l'unanimité auprès des commerçants et de la clientèle.

Il convient toutefois de souligner que les commerçants situés sur la Zone Industrielle ont eu une implication moindre dans la distribution des plaquettes, alors que celle-ci avait été réalisée prioritairement pour toucher les chalands de celle-ci.

Il faudra certainement, pour des actions futures, être plus vigilant pour les associer.

COÛT DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Postes	Montant H.T.
Conception et édition de la plaquette en 10 000 exemplaires	4 340 €
Édition de 100 affiches 40x60	788 €
TOTAL	5 128 €

RÉPARTITION DES COÛTS

	Pourcentage	Montant H.T.
Association des commerçants	5 %	256 €
Communauté du Pays d'Aix	61,7 %	3 164 €
FISAC	33,3 %	1 708 €
TOTAL	100 %	5 128 €

TRANCHE 1 – SECTION FONCTIONNEMENT

ACTION N°5

Animateur FISAC

Action 5 : Animateur FISAC

RAPPEL DES OBJECTIFS

Faciliter les démarches de l'association dans la mise en œuvre du FISAC et de ses actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aide au développement de l'association des commerçants.
- Mise en place et coordination des projets.
- Relais des différents partenaires.

BILAN DE L'ACTION

La chargée de mission du service Commerce et Artisanat a assuré l'animation de la première tranche du FISAC de Rousset. Elle a mis en œuvre, en partenariat avec l'association, la Mairie et les Chambres Consulaires, les différentes actions prévues en tranche 1.

BILAN FINANCIER

Postes de dépense	Coût prévisionnel	Coût Réalisé	FISAC 31,2 %	CPA 68,8%
Animateur ¼ de temps par an	7 500 €	12 033,52 €	3 750 €	8 283,52 €
TOTAL	7 500 €	12 033,52 €	3 750 €	8 283,52 €

DEUXIEME PARTIE

BILAN DES ACTIONS REALISEES EN INVESTISSEMENT

BILAN DES ACTIONS EN INVESTISSEMENT

L'objectif de la première tranche des actions en investissement était de signifier la présence d'un pôle commercial présentant un fonctionnement urbain incitatif pour la chalandise locale.

Ainsi 2 actions avaient été retenues :

- La mise en place d'un plan de signalétique visant à renforcer le jalonnement de la signalétique commerciale et de stationnement depuis chaque intersection avec les routes départementales, les voies d'accès et desserte jusqu'au centre du village, aujourd'hui absente ou mal adaptée aux besoins. En appui, aux quatre portes d'entrée/carrefours caractéristiques, l'implantation de totems éclairés précisant l'offre commerciale et de stationnement ont été ajoutés.
- Un dispositif de gestion du stationnement sur l'hyper-centre a été mis en place afin :
 - d'éliminer le stationnement de moyenne et longue durée ainsi que les voitures ventouses
 - de mettre à disposition une offre disponible et adaptée aux besoins de la clientèle motorisée et ne pas rebuter la clientèle de passage ainsi que les arrêts minutes essentiels à la dynamique de certaines activités.

Toutefois, la deuxième action n'a pas été retenue par l'État, dans la mesure où le dispositif de gestion du stationnement a été considéré comme du mobilier urbain.

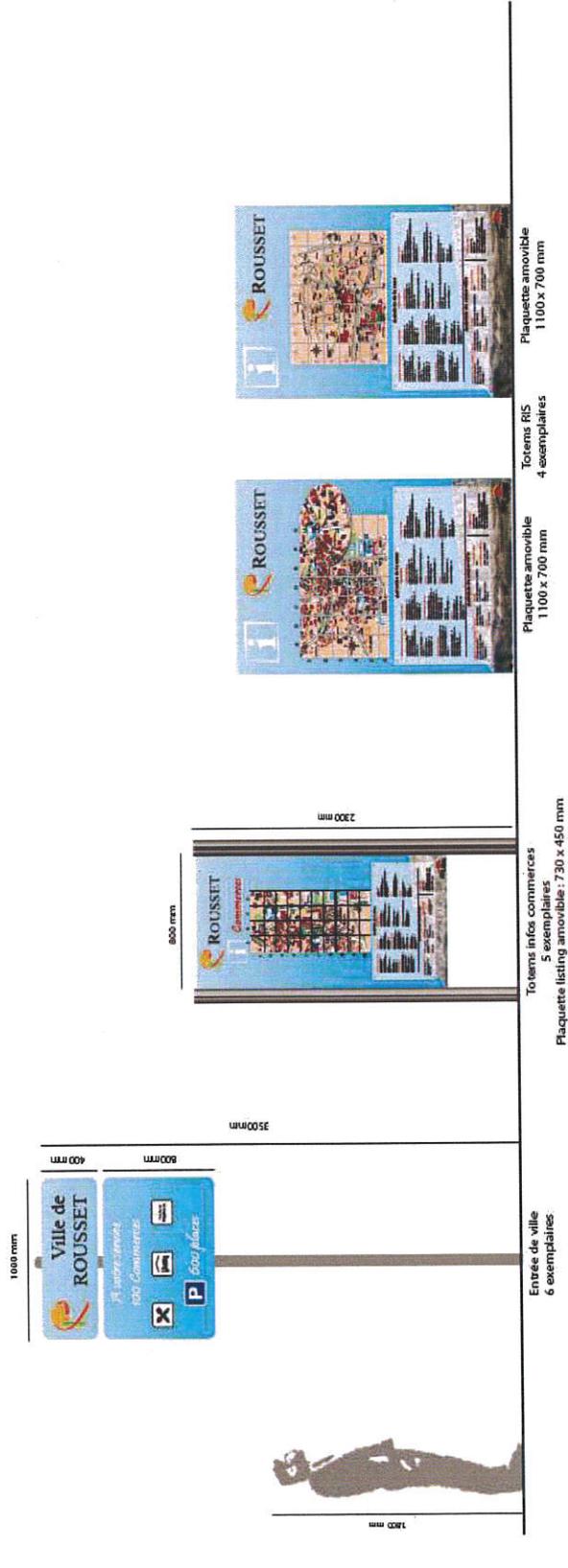
La commune de Rousset qui avait prévu de mettre en place ces bornes de stationnement partagé a toutefois maintenu son projet en créant 39 places. C'est d'ailleurs un grand succès quand on compte le nombre de véhicules par jour sur ces places. Sur 2012, la moyenne a été de 5 800 stationnements par place. Et la durée moyenne de 30 minutes par stationnement.

Finalement, seule une action a été réalisée dans le cadre des investissements FISAC.

TRANCHE 1 – SECTION INVESTISSEMENT

ACTION N°1

Signalétique urbaine et commerciale



Action 1 : Signalétique urbaine et commerciale

RAPPEL DES OBJECTIFS

Interpeller et informer les usagers motorisés aux intersections des voies de desserte et routes départementales pour leur allouer un guidage efficient, continu et compréhensible tant en termes de centralité du village, d'offre commerciale que de réglementation du stationnement.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune de Rousset.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place de panneaux de signalétique directionnelle aux principaux carrefours et intersections des quatre voies d'accès au village ainsi qu'à proximité des parkings destinés à améliorer la visibilité de l'offre commerciale (panneaux directionnels *centre ville, commerces* ou *commerces et services, parkings commerces*).
- Mise en place de panneaux de signalétique de réglementation au droit de l'offre de stationnement en gestion partagée.
- Mise en place de quatre totems représentatifs de l'offre commerciale et de stationnement disponibles pour les usagers et la clientèle.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Pourcentage	Montant H.T.
Commune de Rousset	60 %	20 700 €
Communauté du Pays d'Aix	20 %	6 900 €
FISAC	20 %	6 900 €
TOTAL H.T.	100 %	34 500 €

BILAN DE L'ACTION

Une étude a été réalisée en amont par la mairie de Rousset. Le prestataire retenu était la société « ASCODE ». Cette étude a permis de redéfinir les besoins et les montants concernant la signalétique, ce qui explique que les investissements réalisés ont été différents de ceux initialement prévus dans le dossier de candidature.

Pour réaliser des économies, la Mairie de Rousset a décidé de prendre à sa charge la pose et la dépose des anciens panneaux.

Le prestataire retenu pour cette action a eu à sa charge la conception et la réalisation des panneaux de signalétique.

Les investissements entrepris par la Mairie ont donc concernés :

-144 panneaux d'animation routière en renforcement de la signalisation directionnelle existante.

-6 ensembles de panneaux d'informations sur l'offre commerciale et la capacité d'accueil de la Ville en renforcement de la signalisation de police d'entrée de Ville.

-4 panneaux attractivité.

-4 caissons Relais Informations Services aux abords des principaux parkings pour informer sur les équipements et commerces de la Commune.

-5 caissons Informations Commerces permettant de diffuser une information commerciale aux piétons à chaque entrée de l'hyper centre et à proximité des différents parkings.

Il est également prévu de reprendre l'ensemble de la signalisation d'information locale.

COÛT DÉTAILLÉ DE L'OPÉRATION

Postes	Montant H.T.
144 panneaux d'animation routière	14 577,08 €
6 panneaux d'informations sur l'offre commerciale	3 608,00 €
4 panneaux d'attractivité	4 240,00 €
4 caissons Relais Information Services	7 600,00 €
5 caissons Informations Commerce	8 300,00 €
TOTAL	38 325,08 €
MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM	34 500,00 €

RÉPARTITION DES COÛTS

	Pourcentage	Montant H.T.
Commune de Rousset	60 % (+ surcoût)	24 525,08 €
Communauté du Pays d'Aix	20 %	6 900,00 €
FISAC	20 %	6 900,00 €
TOTAL	100 %	38 325,08 €

TROISIEME PARTIE

BILAN FINANCIER

Plan de financement prévisionnel Tranche 1

	Coût total prévu du projet	Montant subventionnable	FISAC		CPA		Commune		Association	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
INVESTISSEMENT										
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €		30%	10 350 €	30%	10 350 €	40%	13 800 €		
Dispositif de gestion du stationnement	150 000 €		30%	45 000 €	30%	45 000 €	40%	60 000 €		
Sous Total	184 500 €			55 350 €		55 350 €		73 800 €		
FONCTIONNEMENT										
Animateur FISAC	7 500 €		50%	3 750 €	50%	3 750 €				
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €		50%	10 000 €	45%	10 000 €				
Cabas à courses	7 500 €		50%	3 750 €	45%	3 375 €			5%	375 €
Développement du site Internet	15 000 €		50%	7 500 €	45%	6 750 €			5%	750 €
Plaquette d'informations	7 000 €		50%	3 500 €	45%	3 150 €			5%	350 €
Sous Total	57 000 €			28 500 €		27 025 €		73 800 €		1 475 €
TOTAL	241 500 €			83 850 €		82 375 €		73 800 €		1 475 €

Plan de financement conventionné Tranche 1

	Coût total prévu du projet	Montant subventionnable	FISAC		CPA		Commune		Association	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
INVESTISSEMENT										
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	34 500 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	20 700 €		
Dispositif de gestion du stationnement	0 €		0%	0 €	0%	0 €	100%	150 000 €		
Sous Total	34 500 €	34 500 €		6 900 €		6 900 €		170 700 €		
FONCTIONNEMENT										
Animateur FISAC	7 500 €	7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750 €				
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	20 000 €	30%	6 000 €	70%	14 000 €				
Cabas à courses	7 500 €	7 500 €	33,3%	2 500 €	61,7%	4 625 €			5%	375 €
Développement du site Internet	15 000 €	15 000 €	33,3%	5 000 €	61,7%	9 250 €			5%	750 €
Plaquette d'informations	7 000 €	7 000 €	33,3%	2 333 €	61,7%	4 317 €			5%	350 €
Sous Total	57 000 €	57 000 €		19 583 €		35 942 €		170 700 €		1 475 €
TOTAL	91 500 €	91 500 €		26 483 €		42 842 €		170 700 €		1 475 €

Plan de financement réalisé Tranche 1

	Montant subventionnable	Montant réalisé	FISAC		CPA		Commune		Association	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
INVESTISSEMENT										
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	38 325,08 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	24 525,08 €		
Sous Total	34 500 €	38 325,08 €		6 900 €		6 900 €		24 525,08 €		
FONCTIONNEMENT										
Animateur FISAC	7 500 €	12 033,52 €	50%	3 750 €	50%	8 283,52 €				
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	14 150 €	30%	4 245 €	70%	9 905 €				
Cabas à courses	7 500 €	4 750 €	33,3%	1 582 €	61,7%	2 931 €			5%	237 €
Développement du site Internet	15 000 €	10 000 €	33,3%	3 330 €	61,7%	6 170 €			5%	500 €
Plaquette d'informations	7 000 €	5 128 €	33,3%	1 708 €	61,7%	3 164 €			5%	256 €
Sous Total	57 000 €	46 061,52 €		14 615 €		30 453,52 €		24 525,08 €		993 €
TOTAL	91 500 €	84 386,60 €		21 515 €		37 353,52 €		24 525,08 €		993 €

ANNEXES

SOMMAIRE

Annexe 1 : Étude d'aménagement de la place Borde.....	
Annexe 2 : Factures relatives à l'étude d'aménagement de la place Borde.....	
Annexe 3 : Cabas à courses.....	
Annexe 4 : Facture relative aux cabas à courses.....	
Annexe 5 : Site Internet.....	
Annexe 6 : Factures relatives au site Internet.....	
Annexe 7 : Plaquette d'informations.....	
Annexe 8 : Factures relatives à la plaquette d'informations.....	
Annexe 9 : Affiches.....	
Annexes 10 : Facture relative aux affiches.....	
Annexe 11 : Attestation relative au recrutement d'un animateur FISAC.....	
Annexe 12 : Signalétique urbaine et commerciale.....	
Annexe 13 : Facture relative à la signalétique urbaine et commerciale.....	
Annexe 14 : Délibération du Bureau de la CPA.....	
Annexe 15 : Convention CPA / Etat.....	
Annexe 16 : Convention CPA / Mairie / Association.....	
Annexe 17 : RIB CPA.....	

ANNEXE 1

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE BORDE

Maître d'Ouvrage :



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE**
 Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc
 CS 40868 - 13 626 AIX-EN-PROVENCE Cedex



VILLE DE ROUSSET
 Hôtel de Ville
 Place Paul Borde
 13 790 ROUSSET

Objet de l'étude :

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PLACE BORDE A ROUSSET



PHASE 1

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES LIEUX

Réf. MAPA n°113FPA06

Réunion du 23 février 2012

DOCUMENT DE TRAVAIL EN VUE DE VALIDATION

Atelier Pierre MARINO - Architecture et Urbanisme

SOMMAIRE

1	LOCALISATION DU SITE D'ETUDE	2
1.1	LA PLACE PAUL BORDE AU CŒUR DU CENTRE ANCIEN DE ROUSSET	2
1.2	EVOLUTION HISTORIQUE ET URBAINE	2
1.2.1	<i>Le contexte historique de la Place</i>	2
1.2.2	<i>L'évolution urbaine du centre</i>	9
1.3	PERIMETRE INITIAL D'ETUDE - CONTEXTE URBAIN ET CADASTRAL	12
1.4	LES PERCEPTIONS PAYSAGERES, ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES	13
1.4.1	<i>Le bâti historique du centre ancien et de la Place Paul Borde</i>	13
1.4.2	<i>Les perspectives et les cônes de vue depuis la place Paul Borde</i>	14
1.4.3	<i>Les qualités paysagères du centre ville</i>	16
2	LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	20
2.1	LA REGLEMENTATION SUPRA-COMMUNALE	20
2.2	LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR (PLU)	20
2.3	LES PROTECTIONS PATRIMONIALES NATURELLES ET BATIES	22
3	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE SUR ROUSSET	23
3.1	LA POPULATION ROUSSETAINE	23
3.2	LES LOGEMENTS SUR ROUSSET	24
3.3	UNE ECONOMIE LOCALE FAVORABLE	25
4	ETAT DES LIEUX / VIE DU QUARTIER / FONCTIONNALITE	27
4.1	POTENTIELS ET INCONVENIENTS ECONOMIQUES	27
4.2	DESCRIPTION DE LA PLACE PAUL BORDE	28
4.2.1	<i>La configuration et le cadre bâti de la place</i>	28
4.2.2	<i>L'aménagement et les équipements de la place</i>	30
4.2.3	<i>Les occupations liées aux activités et aux commerces</i>	31
4.3	PERCEPTIONS DE LA PLACE DEPUIS LES AUTRES ESPACES PUBLICS	34
4.3.1	<i>Les perceptions éloignées de la place</i>	35
4.3.2	<i>Les perceptions proches de la place depuis les voies d'accès</i>	35
4.4	FONCTIONNALITES, RESEAU VIAIRE ET MODES DE DEPLACEMENTS	37
4.4.1	<i>Le réseau viaire primaire</i>	37
4.4.2	<i>Le réseau viaire dans le centre ville</i>	38
4.4.3	<i>Le réseau viaire et les lieux de stationnements desservant la place Paul Borde</i>	39
4.4.4	<i>Les liaisons avec les autres espaces publics</i>	40
4.4.5	<i>L'articulation entre la place et ses abords</i>	42
4.5	USAGES ET ELEMENTS STRUCTURANTS	43
4.5.1	<i>Les équipements et les commerces à proximité de la Place</i>	43
4.5.2	<i>Les éléments structurants et les équipements aux abords de la Place</i>	45
4.5.3	<i>Les commerces aux abords de la Place</i>	47
4.6	RAPPORT ENTRE LE BATI ET L'ESPACE PUBLIC	47
5	BESOINS DU SITE	51
5.1	LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES RELATIFS A LA PLACE PAUL BORDE	51
5.2	CROQUIS DES ENJEUX ATTRACTIVITE ET LIAISONS	52

1 LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

1.1 LA PLACE PAUL BORDE AU CŒUR DU CENTRE ANCIEN DE ROUSSET



Vue aérienne sur le site et le centre ancien de Rousset (source : Photo Aérienne - GoogleEarth)

La place Paul Borde se situe au cœur du centre ville de la commune de Rousset, dans la continuité du village historique. Elle est accessible, depuis le Sud (RD 56c) et l'Ouest (RD56), par les axes de circulations majeurs desservant la centralité du village.

De par sa situation, la Place représente un nœud de convergence de plusieurs voies d'importance différente.

Elle constitue l'entrée Sud du centre ancien à partir de l'avenue de Manéou, prolongement de la RD 56c. Elle est desservie à l'ouest par une voie primaire le boulevard de la Cairanne (RD 56) et par la rue La Farageon, voie en sens unique débouchant directement sur la place depuis le parvis de l'église. Au Sud-Est, l'avenue de la Poste permet d'accéder directement à la place depuis l'Avenue Louis Alard, prolongement de la RD 56b

La Place Paul Borde occupe une place importante dans la dynamique économique du centre ancien. Du fait de ses aménagements, de la concentration des commerces et des manifestations locales, elle participe à l'attractivité, au fonctionnement et à la vie du village et de ses quartiers proches.

1.2 EVOLUTION HISTORIQUE ET URBAINE

1.2.1 Le contexte historique de la Place

L'histoire de la commune de Rousset prend ses origines, en 124 avant J.C, lors de la conquête du bassin méditerranéen et de la Vallée de l'Arc par les romains. Durant la période gallo-romaine, le territoire de Rousset dénombre plusieurs sites d'habitat dispersés, s'agissant de

« villae » (domaines agricoles) isolées. Le site du château est l'un des secteurs d'implantation gallo-romaine. Durant l'antiquité, la voie Aurélienne qui reliait l'Italie à l'Espagne, traversait alors le territoire de Rousset.

Au cours du Moyen-Age, ceint de murailles, le village se développe autour du promontoire occupé par le château, construit probablement au cours du XIème siècle. Le village comptait alors quelques rues encore visibles de nos jours. De nombreuses églises et chapelles sont édifiées à cette époque (sur le site du cimetière mais également au lieudit de Saint Privat).

Du XIIème au XIIIème siècle, le comté comprenant le territoire de Rousset passe sous la tutelle du Saint Empire Romain Germanique. La ville d'Aix devient la capitale comtale, et au cours du XIIIème siècle, un castrum est édifié au Sud du village de Rousset, au lieudit le Pigeonnier.

Le XIVème siècle est marqué par la division de la Provence et la Guerre de Cent Ans. Les partisans de l'Union d'Aix assiègent le château au cours de nombreux affrontements. Durant le siège, le château fut partiellement détruit. Au siècle suivant, une partie des biens la famille Rostan de Rousset, seigneurs de Rousset fut saisi par Louis III et le reste fut acquis par le seigneur de Puyoubier. Le château fut probablement reconstruit à la fin du XVème siècle et durant le siècle suivant.

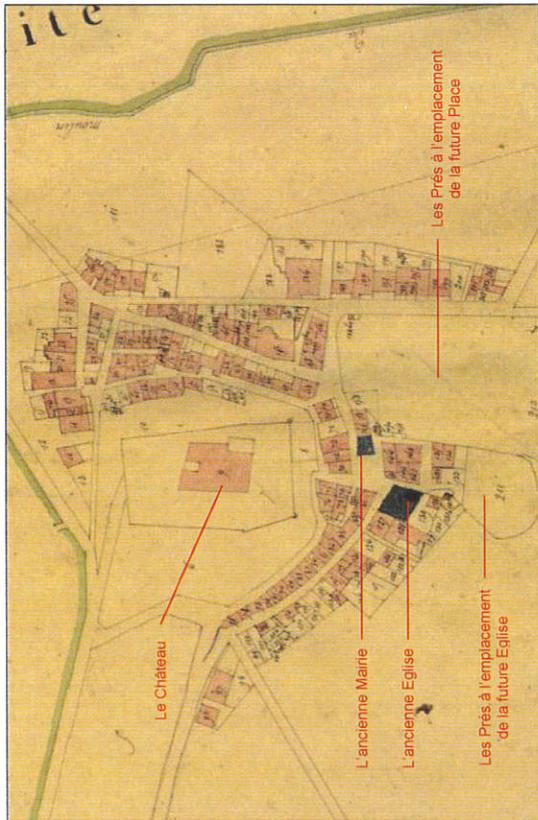
Au XVIème siècle, la Provence devenue française est marquée par les guerres de Religion et par la révolte de la Ligue contre le régime de tolérance envers les Réformés. Après une période difficile, les habitants de Rousset obtiennent en 1522, par le biais de diverses transactions, le droit de pâturage et de bûcheronnage dans les bois seigneuriaux. La majorité des terres a été conservée par l'église et mise en location pour certaines.

Durant le XVIIème siècle, la seigneurie de Rousset était toujours répartie en plusieurs fiefs. Le fief comportant le château appartenait à la famille de Glandèves jusqu'en 1685 date à laquelle il fut morcelé et vendu.

Au milieu du XVIIIème siècle, le pouvoir préoccupé par l'état des grandes voies de communication entreprit des travaux afin de les remettre en état.

Au cours de la Révolution, les biens des seigneurs sont cadastrés. La Révolution a très peu marqué le territoire et la population de Rousset. Durant cette période, la population augmente de près de 250 habitants, grâce à des progrès notables d'ordre économique et sanitaire.

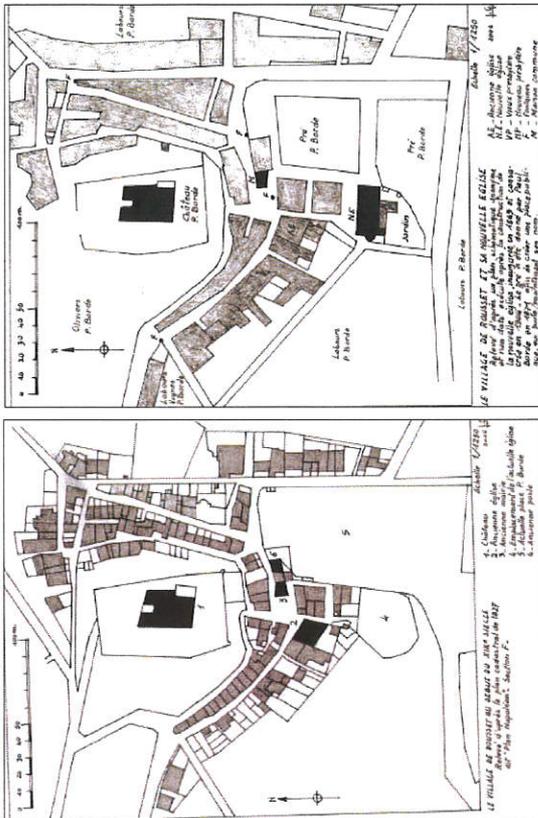
Le premier cadastre cartographié, dit « Napoléon » fut réalisé en 1827 ; il permet de connaître la composition du village quelques années après l'avènement de l'Empire. Le village était alors groupé sous le château, au Sud, dans les rues du Barri bordées d'appentis le long des fortifications et de maisons de l'autre, la rue d'Aix et à l'Est, les rues de la Vieille Forge, la Grand'Rue et la rue du Puyoubier, avec un prolongement au Sud le long et à l'Est de la route d'Auriol. Il apparaît également que la rue Neuve existait déjà.



Cadastre napoléonien – Section F – 1827 – source : archives départementales des Bouches-du-Rhône

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'activité principale sur Rousset reste l'agriculture avec la culture céréalière, l'élevage de ver à soie, mais également l'oléiculture et la viticulture.

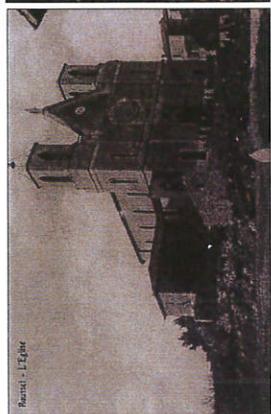
La vie politique nationale et ses conflits ont peu de répercussion sur le village de Rousset qui depuis le début du XIX^{ème} siècle ne cesse de se développer et dont la démographie ne cesse d'augmenter. La population se concentre dans le village pour atteindre 64% en 1872. De nombreux métiers en dehors de celui de l'agriculteur, liés à la culture de la vigne et au développement des services émergent et se concentrent dans le village (couturières, repasseuses, modistes, épiciers, notaires, receveurs de postes, tulleiers, ...).



Cadastre 1823 et Cadastre après la construction de la nouvelle église – 1863 redessinés par Jean Ganne
Source : Rousset d'hier à aujourd'hui – Association « un livre pour Rousset » – 2006

La seconde moitié du XIX^{ème} siècle, riche en travaux a façonné l'image de l'actuel centre ancien. Le village s'est développé le long des axes. L'ensemble des chemins et des ponts de la commune sont améliorés et élargis. En 1860, les alimentations en eau potable sont acheminées jusqu'au village et permettent le développement de fontaines et la création du lavoir communal à l'angle de l'avenue de Maneou et le boulevard de la Cairanne.

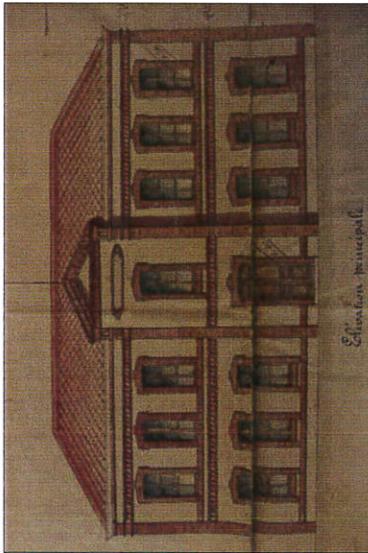
Le village était alors doté au Sud de "la Placette" d'une église jouxtée par le presbytère. En 1863, la nouvelle église et son presbytère sont construits à l'initiative du curé Meissonnier.



Source : Rousset d'hier à aujourd'hui – Association « un livre pour Rousset » – 2006

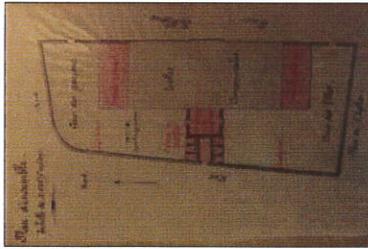
Entre 1864 et 1870, les rues subissent une campagne d'alignements, notamment le long de la rue d'Aix au niveau de l'ancien Hôtel de Ville.

En 1866, l'ensemble du village est vendu au Conseiller Général Paul Borde, ingénieur. A son initiative, la nouvelle mairie (similaire au bâtiment construit au Sud de la Place), la place du village et le bâtiment au Sud, sont construits et réalisés en 1879 à l'emplacement des prés qu'il fait don à la commune. En 1880, une statue à l'effigie de Paul Borde est érigée devant l'entrée principale de la mairie.



Élévation et plan du projet de l'école communal

source : archives départementales des Bouches-du-Rhône.



Bourde - Ecole de Village

Source : Rousset d'hier à aujourd'hui – Association « un livre pour Rousset » - 2006

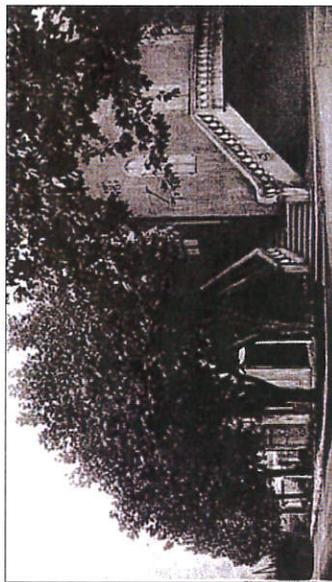


Source : Rousset d'hier à aujourd'hui – Association « un livre pour Rousset » - 2006

En 1912, le village a accès à l'électricité et l'éclairage public est installé. En 1913, le château issu de la Renaissance, propriété de la commune, subit de nombreuses modifications afin d'accueillir les locaux de la gendarmerie transférés en 1954 dans le bâtiment au Sud de la place Paul Borde.

Afin de rendre hommage aux habitants victimes de la première guerre mondiale, un monument aux morts est érigé en 1922 sur la place Paul Borde. L'ancienne poste située rue d'Aix est transférée dans la maison au carrefour de la rue du Puylobrier et de la Grand Rue avant d'investir le nouveau bâtiment construit en 1936, rue de la Poste.

A l'emplacement du lavoir communal, une salle des sports est construite au début des années 1930. Celle-ci intègre le lavoir dans une salle au rez-de-chaussée. Ce bâtiment, appelé « Casino » a accueilli durant plusieurs décennies le cinéma communal. Il sert aujourd'hui de salles communales.



Le casino et le lavoir municipal (début XXème)

Source : Rousset d'hier à aujourd'hui – Association « un livre pour Rousset » - 2006



Salles communales actuelles

Source : archives départementales des Bouches-du-Rhône

Dans les années 1950, le château est vendu à l'association « les Foyers » pour créer un centre de rhumatologie infantile qui apportera les modifications (surélévation, élargissement des fenêtres, etc.) et les extensions du château original. Il accueillera par la suite, au cours des années 1960-1970, un centre polyvalent d'éducation spéciale pour enfants mineurs. Il est actuellement occupé par une maison d'accueil spécialisée pour adultes.

En 1967, la place Paul Borde est renouée par Louis Alard qui déplacera la statue de Paul Borde au Sud de la place. La fontaine implantée en 1880 a été coiffée d'une statue représentant trois dauphins.

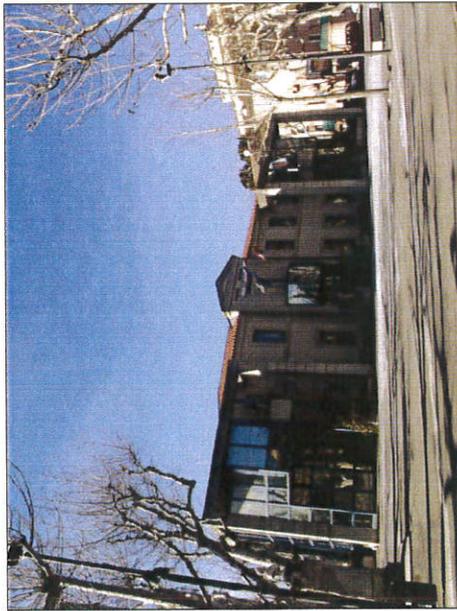


L'ancienne (à gauche) et l'actuelle (à droite) fontaine de la place Borde
Sources : archives départementales des Bouches-du-Rhône



Entre 1968 et 1971, la Poste construite trente ans plus tôt a subi de nombreuses modifications qui ont annihilé les modénatures architecturales d'origine.

En 1982, la gendarmerie quitte le bâtiment au Sud de la place pour s'installer dans les nouveaux locaux situés au Sud du quartier de la Tartanne. Au cours de cette même décennie (1987), la mairie connaît également des modifications en conservant certaines caractéristiques architecturales du bâtiment néo-classique tout en ajoutant des éléments plus modernes.



Le bâtiment de la mairie aujourd'hui

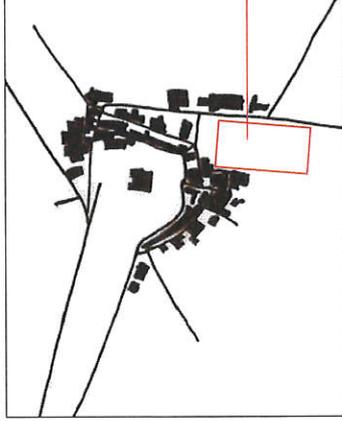
En 1991, plus de cent ans après son aménagement, la place Paul Borde a été entièrement requalifiée et scénographiée (éclairage, revêtement, ...). La fontaine est déplacée et la statue qui l'ornait est supprimée. La place est reliée au boulevard situé en contrebas au Sud de la mairie.

Le village connaît depuis les années 1990 un développement important de constructions d'immeubles collectifs de logements aux abords du centre ville de Rousset. La gendarmerie est depuis peu située au Sud du village dans le quartier de la Bouaou.

1.2.2 L'évolution urbaine du centre

L'organisation du centre historique de Rousset s'appuie sur la trame urbaine médiévale qui se caractérise par des voies étroites et tortueuses, du fait de la topographie, autour de la butte du château. Le bâti y est dense, continue et organisé sur plusieurs niveaux (essentiellement du R+2 et plus ponctuellement du R+1 ou R+3).

Jusqu'au XIXème siècle, l'organisation du centre médiéval de Rousset était alors quasiment inchangé (cf. schéma ci-après).

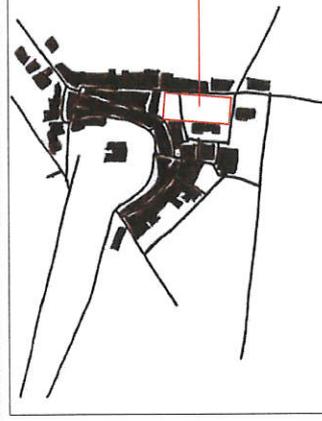


Trame urbaine et viaire du centre médiéval

Le village s'est ensuite développé au cours des XVIIIe et XIXe siècle le long des voies existantes et en comblement des parcelles libres dans le cœur médiéval et en ouverture vers les espaces agricoles situés alors autour du château.

La croissance du village s'est faite de manière asymétrique, privilégiant les extensions vers l'Est où la topographie était plus souple (prémices de la plaine de l'Arc) que vers l'Ouest plus accidenté (Collines du Cengle). Ce développement non concentré étant également dû à la présence des jardins du château situés à l'ouest de celui-ci.

Le village s'est par ailleurs construit au cours du XIXème siècle en continuité de l'existant dans une enveloppe bâtie dense et selon une trame resserée (cf. schéma ci-après).

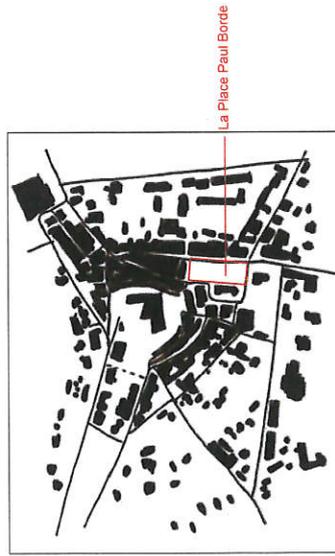


Trame urbaine et viaire au XIXème siècle

Au cours du XXème siècle, les nouvelles constructions de Rousset vont définir une enveloppe villageoise plus large et moins dense nécessitant de nouvelles voies de circulation, la trame

viaire du centre ancien s'avérant parallèlement inadaptée aux nouveaux modes de vie et de déplacements. La place Paul Borde est aménagée à la fin du XIXème siècle, en même temps que la construction du bâtiment de la nouvelle mairie. La configuration de la place est ainsi définie par le front bâti de la rue du Puylobier à l'Est, le bâti du village médiéval au Nord, le bâtiment de la mairie à l'Ouest et le bâtiment de la gendarmerie au Sud.

Les quartiers aux abords du village XIXe sont, pour la grande majorité, postérieurs au milieu du XXe siècle et sont en partie constitués de bâtiments collectifs discontinus différant de la typologie bâtie antérieure.



Trame urbaine et viaire actuelle (2001)

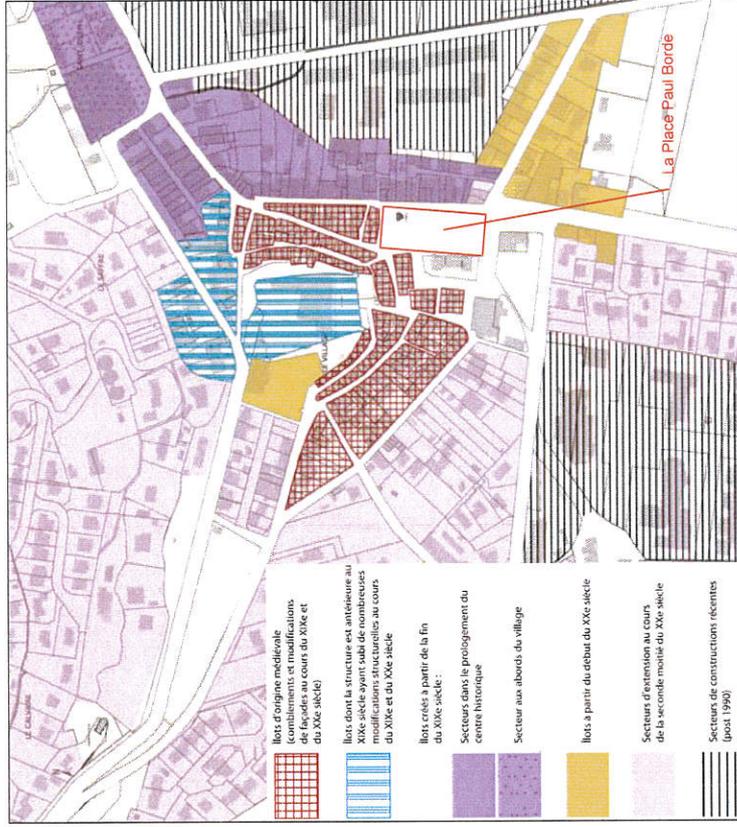
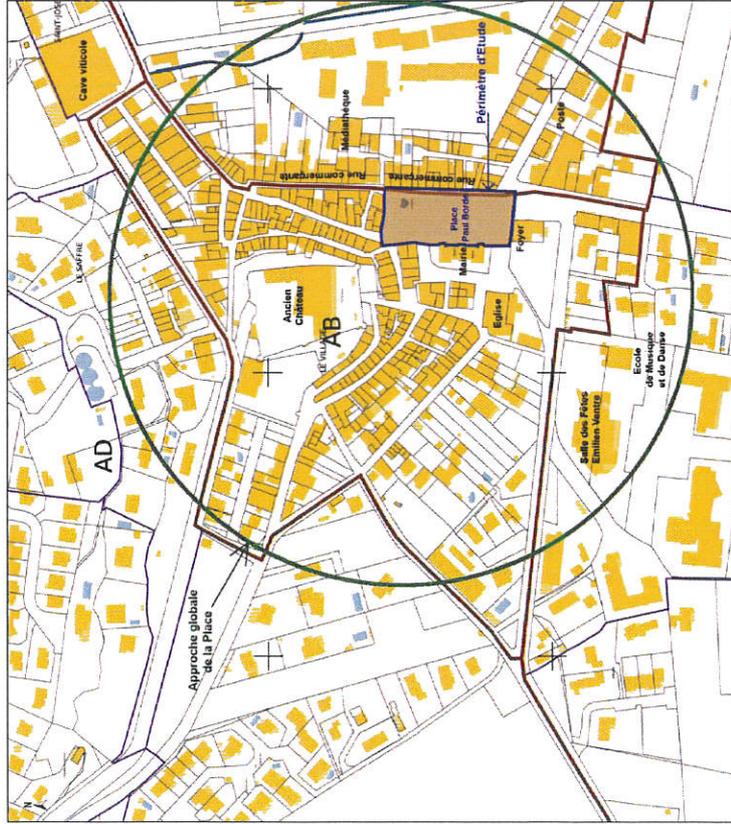


Schéma illustrant l'évolution urbaine du centre ancien

1.3 PERIMETRE INITIAL D'ETUDE – CONTEXTE URBAIN ET CADASTRAL

Le périmètre d'étude défini par le maître d'ouvrage correspond à la place Paul Borde et ses abords (cf. carte ci après).



Localisation de la place Borde dans la centralité du village (source : fond de plan - cadaastre.gouv.fr)



La place Paul Borde et le bâtiment de la mairie aujourd'hui

La place Paul Borde, en périphérie du village au siècle dernier, se trouve au cœur du village actuel.

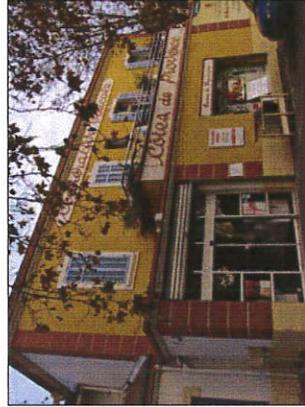
1.4 LES PERCEPTIONS PAYSAGERES, ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES

1.4.1 Le bâti historique du centre ancien et de la Place Paul Borde

Aucun monument historique inscrit ou classé n'est recensé sur le territoire communal. Seule la cave coopérative viticole, située au lieu-dit Saint Joseph, est inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel établi par la DRAC. Par conséquent, la commune de Rousset ne dispose d'aucune protection spécifique de son patrimoine.

Il existe toutefois des bâtiments qui constituent des éléments patrimoniaux et de mémoire pour le village comme la Mairie, l'ancienne gendarmerie, la salle des sports, la Poste, l'ancienne et la nouvelle église ainsi que l'ancien Hôtel de Ville.

Ces bâtiments patrimoniaux constituent le cadre architectural et urbain de la place Paul Borde et de son environnement urbain.



Coopérative viticole en amont de la Place



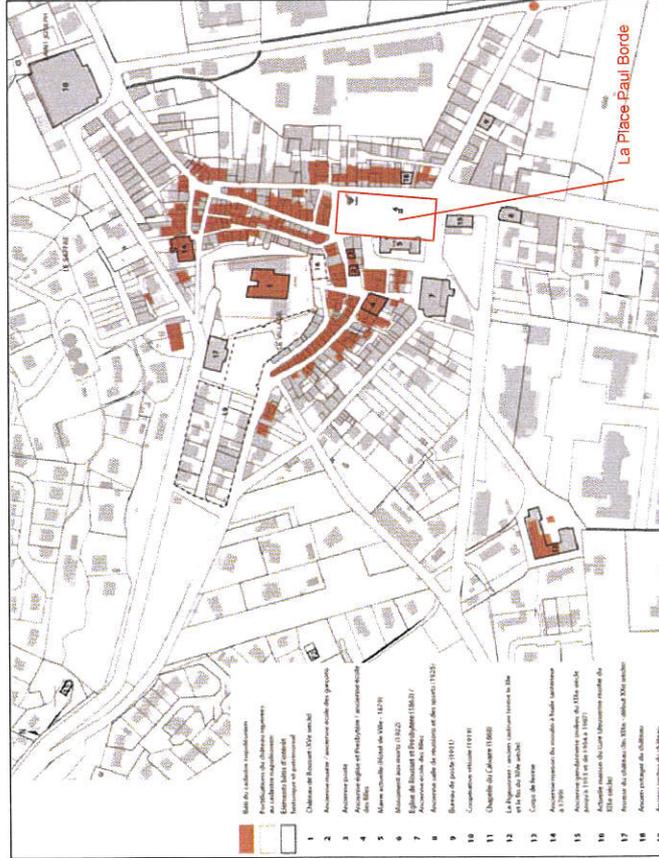
Mairie dominant sur la place Paul Borde



Ancienne église

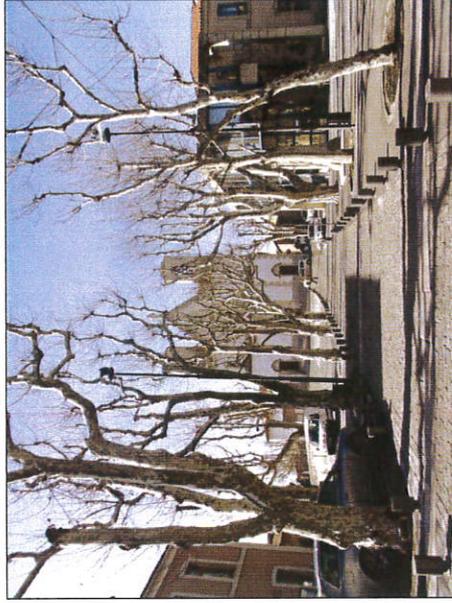


Fortification de l'ancien château



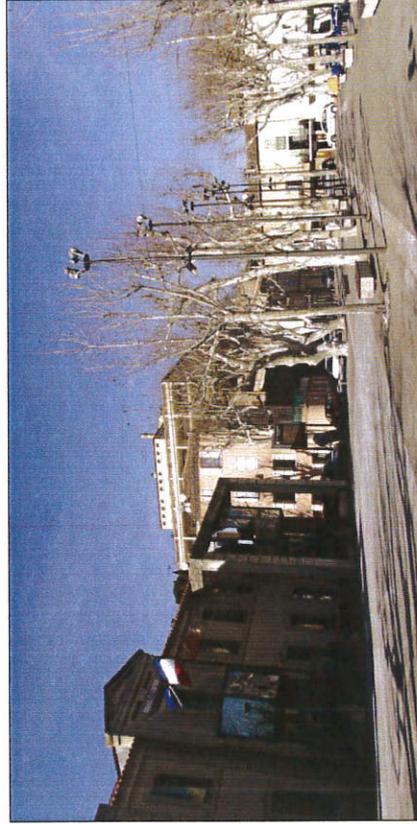
1.4.2 Les perspectives et les cônes de vue depuis la place Paul Borde

La configuration et le cadre bâti dense de la Place Paul Borde permettent peu de perspectives lointaines. La limite Sud-ouest de la place offre une ouverture sur les espaces ouverts des plaines agricoles de l'Arc, et une perspective sur l'Eglise et son parvis.



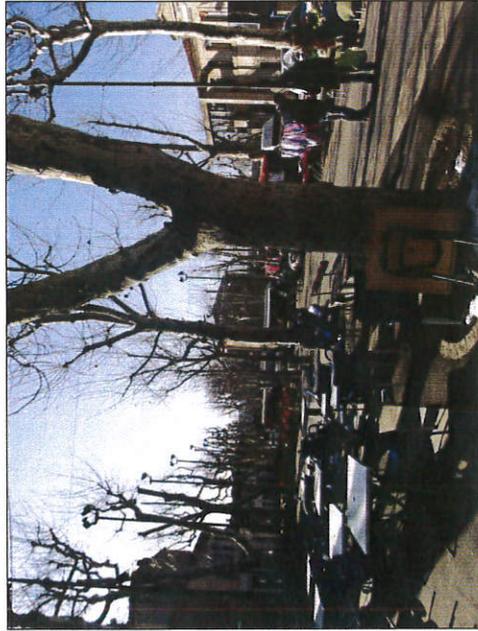
Vue au Sud-ouest sur l'Eglise et son parvis depuis le Sud de la place Paul BORDE

Le bâtiment de l'ancien château est partiellement visible depuis la place.



Vue au Nord sur le bâtiment du CEPES depuis la place Paul BORDE

La Place et les mails de platanes se prolongent au Sud par un espace planté face au bâtiment Sud. Cet espace est en continuité avec la place et l'ouvre au Sud sur l'avenue de Manéou et les espaces agricoles de la plaine de l'Arc.



Vue au Sud sur le bâtiment du Pôle SCS et sur les plaines de l'Arc

Depuis sa limite Sud-est au droit de la rue de la Poste, la place Paul Borne laisse entrevoir une perspective lointaine sur le massif de la Sainte-Baume.



Vue au Sud-est sur la rue de la Poste et la perspective sur la Sainte-Baume

1.4.3 Les qualités paysagères du centre ville

A l'exception du parc boisé du CEPES, le centre historique d'origine médiévale de Rousset ne dispose pas d'espaces verts. Le tissu urbain dense du centre offre peu d'espace libres végétalisés.

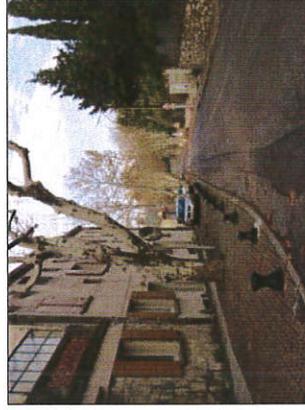
Néanmoins, de nombreux espaces publics plantés aux abords du centre historique proposent des poches de respirations dans la trame urbaine. La Place Paul Borde, plantée de mailles de platanes jointe au Sud les espaces plantés du parvis de l'Eglise et les alignements d'arbres qui arborescent l'Avenue de Manéou.



Mail de platanes sur la place Paul Borde



Plantations sur la place du jeu de boules

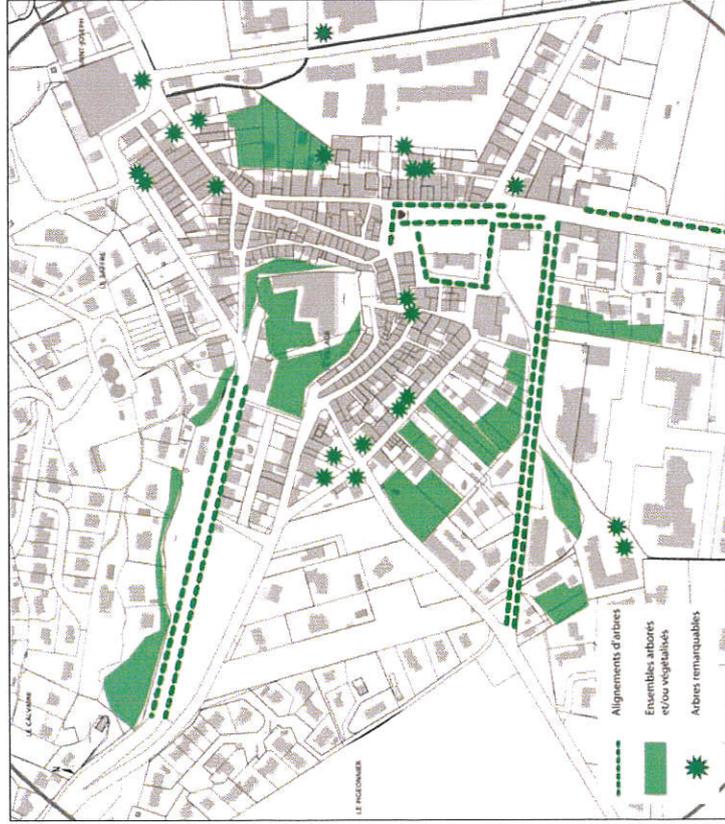


Alignements d'arbres le long du boulevard de la Caliranne (entrée de ville Nord/Ouest)



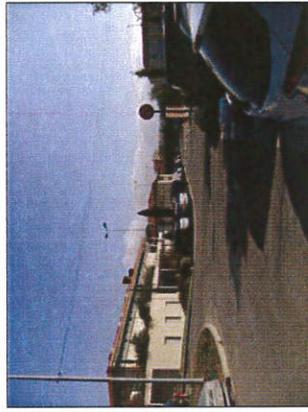
Alignements de platanes le long de l'avenue Victor Peisson (entrée de ville Sud/Ouest)

Les alignements arborés qui accompagnent les entrées dans le village contribuent aussi à la richesse de la trame paysagère du centre.



Localisation des espaces végétalisés et des arbres remarquables

Outre la trame verte existante dans le centre ancien, le traitement urbain des espaces publics notamment concourt à la qualité paysagère du village. Les espaces publics sont pour la majorité aménagés comme c'est le cas pour la place Paul Borde, aménagée en 1991, la place Pierre Long, la place Marcel Gautier et l'avenue Louis Alard.



Place Marcel Gautier et le lotissement Les Terrasses de Rousset



Place Pierre Long (esplanade de la Médiathèque)



La Placette dont la vocation originelle a été détournée.

2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.1 LA REGLEMENTATION SUPRA-COMMUNALE

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)

A l'échelle du département, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), approuvée par décret du 10 mai 2007, identifie, sur la commune de Rousset, des enjeux de développement urbain et économique, ainsi que des enjeux liés à la protection des espaces naturels et agricoles. Elle fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire à un horizon de 20-25 ans.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La commune est adhérente à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), qui regroupe 34 communes.

Rousset appartient au secteur « Haute Vallée de l'Arc » qui est l'un des espaces les plus attractifs du Pays d'Aix.

Au centre de ce bassin de vie, la commune de Rousset représente un pôle économique et culturel de premier ordre.

A l'échelle de la CPA, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Ce document, adopté par le conseil communautaire le 24 juin 2005, se décline selon deux axes majeurs :

- proposer une alternative à l'usage de la voiture
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants sur l'ensemble des communes.

Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, engagé en parallèle du PDU, a été approuvé par le conseil communautaire le 14 octobre 2005.

Son objectif principal est d'apporter une réponse aux besoins en logements des ménages en fonction de leurs revenus. Cet objectif se décline suivant 3 axes :

- diversifier l'offre d'habitat et promouvoir la mixité sociale,
- apporter une réponse habitat aux problèmes de développement urbain,
- se mettre en cohérence avec les autres politiques urbaines (économie, transport, social).

Sur le secteur de la Haute vallée de l'Arc, le PLH définit cinq objectifs à atteindre dont trois concernent plus précisément le centre ville de Rousset : réhabiliter les noyaux villageois et valoriser les centres urbains.

2.2 LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rousset a été approuvée le 28 juillet 2010, par délibération du Conseil Municipal.

Ses objectifs

Le document aborde au sein de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) plusieurs orientations majeures, dont une plus spécifique au noyau villageois :

Le développement du noyau villageois avec notamment la volonté de réaliser cette croissance sans rupture du caractère villageois et de poursuivre une urbanisation maîtrisée et regroupée respectant l'organisation concentrique et la densité dégressive de la trame urbaine.

Dans le cadre du développement économique, le PLU met en évidence bonne diversité de commerces et services de proximité compatibles avec l'environnement urbain. De nouveaux commerces ont été créés en façade de la RD56, dans le cadre de l'opération de logements réalisée entre le centre ancien et les équipements scolaires et sportifs.

La réglementation relative au secteur d'étude

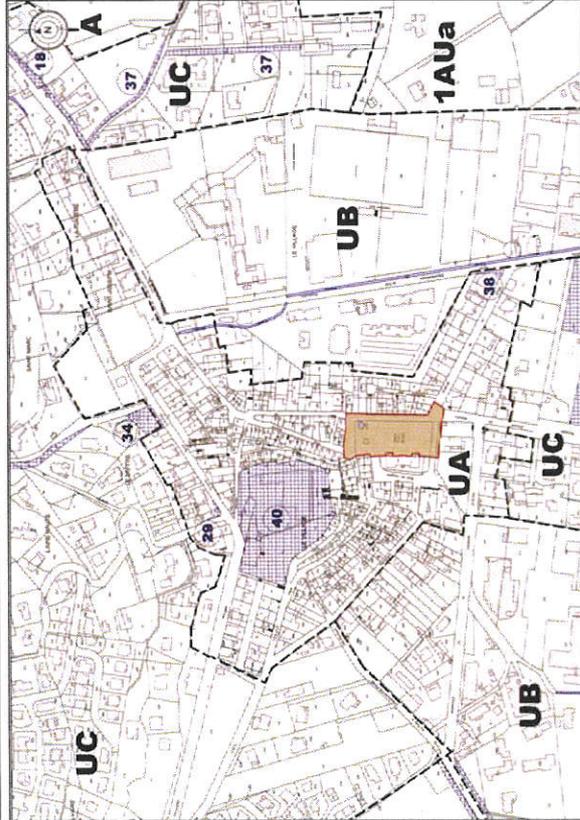
Le secteur d'étude correspond à un espace public.

Le périmètre d'étude est situé en zone UA du PLU :

Cette zone correspond au centre ancien du village, adossé à la colline et orienté au Sud. Il est dominé par le promontoire de l'ancien château, qui se détache du versant et forme un belvédère sur la vallée de l'Arc.

Le bâti ancien s'organise autour de cette butte. Les premières constructions se resserrent suivant une trame concentrique au pied des murs de soutènement. Les constructions des époques suivantes s'alignent le long de rues plus rectilignes, qui forment un polygone toujours centré sur l'ancien château : chemin neuf, la Tuillière, rue de la Poste. L'aménagement de la place Paul Borde à la fin du 19^{ème} siècle, marque une nouvelle centralité et l'ouverture du village vers la plaine.

Le village autour des contreforts de l'ancien château conserve un ensemble de constructions traditionnelles, alignées de façon continue le long des rues et consacrées à l'habitat, aux commerces et aux services. La hauteur la plus fréquente des constructions est de 3 niveaux, mais varie sensiblement d'un alignement bâti à l'autre.



Extrait du plan de zonage du PLU de Rousset – zoom sur le village

2.3 LES PROTECTIONS PATRIMONIALES NATURELLES ET BATIES

Le secteur étudié n'est concerné par aucune protection ou inventaire de l'environnement (ZNIEFF, protections au titre du réseau Natura 2000¹, réserves naturelles, etc).

Aucune protection du patrimoine bâti (monument historique, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, etc) n'est recensée sur la commune.

En outre si certains éléments du patrimoine ont été identifiés au PLU comme « éléments de paysage (quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites ou secteurs à protéger) à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique ». Aucun ne concerne la Place Paul Borde ou son environnement proche.

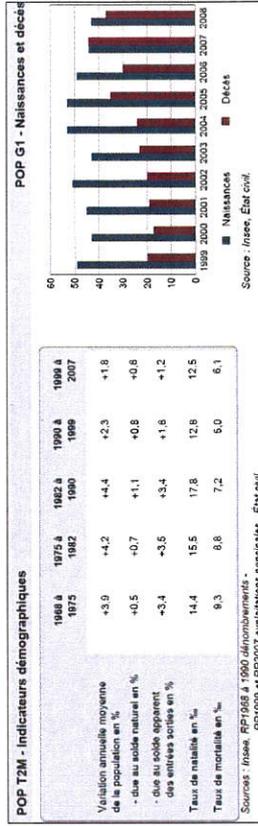
¹ Le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) «Montagne Sainte Victoire» ne concerne qu'une partie Nord du territoire communal et non le village.

3 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE SUR ROUSSET

Sources : Données INSEE et données du Rapport de présentation du PLU de la commune de Rousset, approuvée en 2010

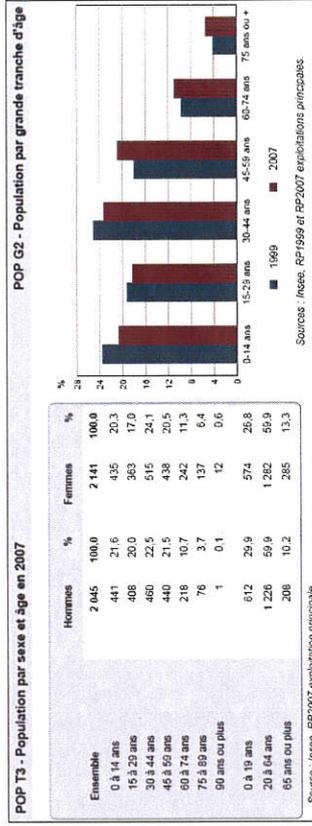
3.1 LA POPULATION ROUSSETAINE

La commune de Rousset enregistre une forte croissance démographique avec notamment une augmentation de l'ordre de + 4,6 % d'habitants par an entre 1982 et 1990. Depuis, elle a progressivement ralenti n'augmentant plus que de 2,1 % entre 2000 et 2006. Ce même ralentissement est également observé sur la plupart des territoires du Pays d'Aix ainsi que sur les Bouches du Rhône. La population roussetaine atteint ainsi en 2008 (selon l'INSEE) les 4 280 habitants.



Ce dynamisme démographique est la conséquence d'un solde migratoire nettement plus important que le solde naturel.

La population de Rousset est jeune, 62,4% de la population est âgée de moins de 44 ans en 2007, plus jeune que les populations du Pays d'Aix ou du département. Les dernières évolutions de la population en 1999 et 2007 montrent une légère tendance au vieillissement avec une sensible augmentation des 45 ans et plus.



En 2007, la majorité de la population communale est formée par des familles avec enfants, cette part tend cependant à diminuer depuis 1999. Cette même année, plus de 72% des ménages comptent au moins deux personnes, dont près de 37% sont composés de plus de 3 personnes. La taille moyenne des ménages observée en 2007 est de 2,6 personnes et a considérablement diminué depuis 1968, année durant laquelle le taux de cohabitation était



d'environ 3 personnes par foyer. Cette évolution résulte d'un certain desserrement familial de la population induisant une dé-cohabitation dans les logements. La part des ménages d'une personne a évolué de manière significative entre 1999 et 2007, passant de 17,9% à 23,8%, au détriment des familles (passage de 80,5% à 72,6%).

FAM T1 - Ménages selon la structure familiale

	Nombre de ménages		Population des ménages	
	2007	1999	2007	1999
Ensemble	1 606	1 272	4 088	3 556
Ménages d'une personne	382	228	382	228
- hommes seuls	147	91	147	120
- femmes seules	236	108	236	108
Autres ménages sans famille	58	20	151	58
Ménages avec famille(s)	1 166	1 024	3 555	3 272
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	409	320	822	692
- un couple avec enfant(s)	591	576	2 262	2 224
- une famille monoparentale	166	128	471	356

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

Le dernier recensement de 2007, indique que l'origine géographique principale des nouveaux habitants des cinq dernières années est assez variée : 15% de migrants viennent des Bouches du Rhône et 10,6% de l'extérieur du département.

En 2007, seul 9,2% des migrants ont changé en 2007 de logements au sein même de la commune de Rousset. La majorité de la population roussetaine occupe le même logement au cours de ces cinq dernières années.

3.2 LES LOGEMENTS SUR ROUSSET

Le parc de logements roussetain est globalement jeune. En effet, un quart des logements actuels a été construit avant 1949. Ce patrimoine immobilier se concentre essentiellement dans le centre du village, il est d'état général correct, sans mise en valeur particulière, ni traces d'abandon. Le nombre de logements vacants y est ainsi réduit, 4% des logements roussetain (environ 50) sont inoccupés.

Le parc de logements sur la commune est constitué principalement de résidences principales, elles représentent 92,5% des logements en 2007. Toutefois, ce taux a légèrement diminué entre 1999 et 2007 au profit des logements secondaires et vacants. En 2007, les résidences secondaires représentent 5,5% du parc de logements.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1948		1975		1999		2007	
	1948	1975	1999	2007	1999	2007	1999	2007
Ensemble	407	543	813	1 126	1 378	1 771		
Résidences principales	356	507	702	1 009	1 271	1 603		
Résidences secondaires et logements occasionnels	36	35	63	56	55	98		
Logements vacants	13	21	48	62	52	70		

Sources : Insee, RP1968 à 1999, Recensements, RP1999 et RP2007 exploitations principales.



LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 771	100,0	1 378	100,0
Résidences principales	1 603	90,5	1 271	92,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	98	5,5	55	4,0
Logements vacants	70	4,0	52	3,8
Maisons	1 176	66,4	957	69,4
Appartements	572	32,3	372	27,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

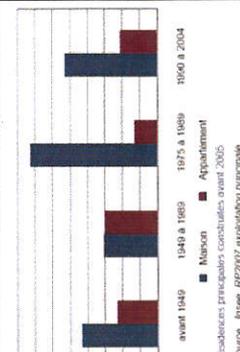
On constate également une importante augmentation de la part des appartements (plus 200 logements, soit un accroissement d'environ 19,6%) dans le parc des résidences principales qui est notamment due à la réalisation d'opérations de logements aux abords du centre ville. En conséquence, près de 32% des résidences principales sont des appartements.

LOG T5 - Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	1 441	100,0
Avant 1949	332	23,0
De 1949 à 1974	303	21,0
De 1975 à 1989	429	29,8
De 1990 à 2004	376	26,1

Sources : Insee, RP2007 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2007 selon le type de logement et la période d'achèvement



Le parc accueille une majorité de logements de petite taille (de 1 à 2 personnes).

Le centre ancien ne bénéficie d'aucune Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, toutefois, certains propriétaires bailleurs ont sollicité les aides dispensées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, mais en secteur diffus.

3.3 UNE ECONOMIE LOCALE FAVORABLE

Le territoire de Rousset recense 7 544 emplois en 2007, localisés en grande partie sur le secteur du pôle d'activités Rousset-Peynier.

Le taux d'activité de la population roussetaine de 15 à 64 ans est passé de 70% en 1999 à 76,5% en 2007. Son évolution est liée à la fois à la progression du taux d'activité des femmes et à l'arrivée de nombreux migrants actifs.

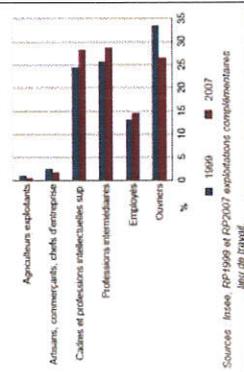
Les professions intermédiaires, les cadres et les employés sont les catégories socioprofessionnelles qui ont le plus progressées entre 1999 et 2007. Toutefois, la part des ouvriers reste importante sur le territoire (26,5% des emplois).

EMP 77 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2007

Ensemble	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	7 489	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	31	0,4
Cadres et professions intellectuelles sup.	127	1,7
Professions intermédiaires	2 106	28,3
Employés	2 141	29,7
Ouvriers	1 076	14,4
Total	11 074	26,5

Source : Insee, RP2007 exploitation complémentaire lieu de travail

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitation complémentaire

L'appareil commercial et de services de Rousset est organisé autour de deux polarités principales : le secteur de la zone industrielle et le centre ville. La commune accueille également sur la place Paul Borde un marché hebdomadaire participant à l'animation commerciale du village.

A la suite du développement des emplois sur la zone d'activités, le taux de chômage (9,4% en 2007) sur la commune est en baisse à la différence de la plupart des communes des Bouches du Rhône. Ce taux est également inférieur à celui du département et de la Communauté d'Agglomération.

Le revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers fiscaux a baissé de près de 28% entre 2006 et 2007, il demeure néanmoins très correct avec 24 754 € annuels. Au cours de cette même période, le nombre de foyers fiscaux imposés a augmenté de 2,8 points au détriment de ceux non imposés, ils représentent en 2007, 62,1% de l'ensemble des foyers fiscaux.

4 ETAT DES LIEUX / VIE DU QUARTIER / FONCTIONNALITE

4.1 POTENTIELS ET INCONVENIENTS ECONOMIQUES

La place Paul Borde est l'entrée principale du centre ancien de Rousset. De par ses dimensions, la place occupe une fonction importante au cœur du village.

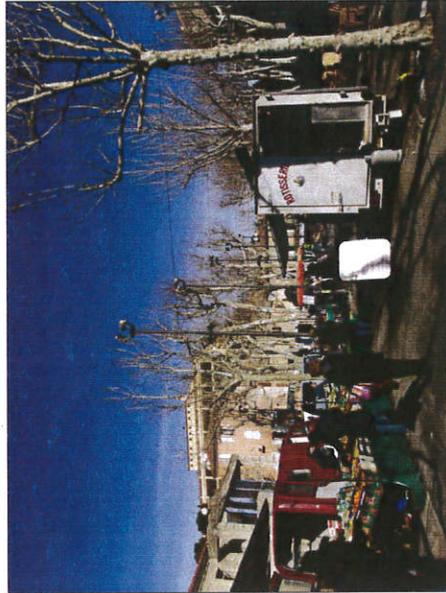
Elle recense de nombreux commerces (bar, restaurant, etc.) et accueille un marché hebdomadaire ainsi que nombreuses manifestations locales.

La place Paul Borde est un lieu de passage reliant la rue de Puylobier au boulevard, mais également un lieu de rencontre au détour du marché ou de la terrasse d'un restaurant.

Elle est le point névralgique du fonctionnement, du dynamisme et de l'attractivité du centre ancien de Rousset.

Elle est le lieu de nombreuses manifestations locales :

- Le marché hebdomadaire tous les mercredis matins de 7h30 à 12h30 ;
- Le Vide Grenier roussetain ;
- Les animations musicales estivales "Rock sous les Platanes", "la Fête de la Musique", "Chantons sous les Platanes", "la Fête Nationale", "Dansons sous les Platanes", "Country sous les Platanes", "D.J sous les Platanes" ;
- La "Fête Saint Privat",
- La Brocante / Vide Grenier ;



Le marché hebdomadaire sur la Place Paul Borde

La position centrale de la place Borde et son identité en tant que pôle commercial important dans la centralité du village ne font aucun doute.

A contrario, se pose la problématique de sa redynamisation :

- Lisibilité de l'espace et cohérence urbaine ;
- Liens de maillage urbain (piétons, véhicules) ;
- Synergies socio-économiques et de service (attractivité et usages).

4.2 DESCRIPTION DE LA PLACE PAUL BORDE

4.2.1 La configuration et le cadre bâti de la place

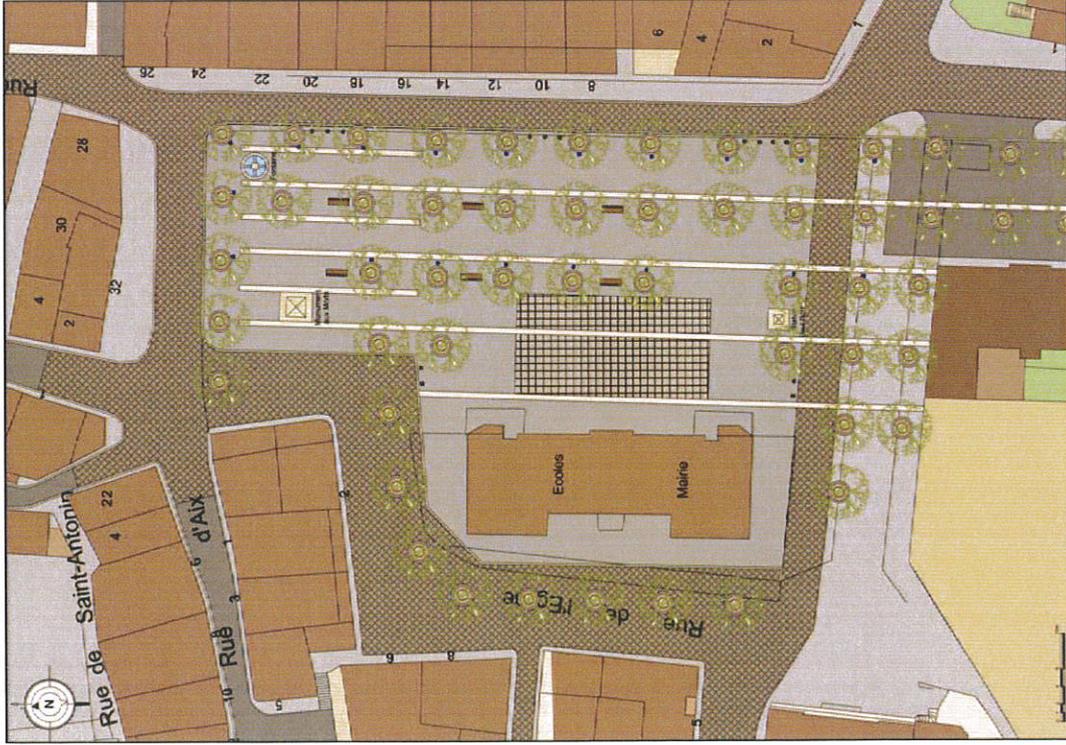


Schéma de l'aménagement actuel de la Place Paul Borde

La Place Paul Borde, située au cœur du centre ville présente un caractère monumental.

Elle le doit à ses caractéristiques urbaines qui accentuent les effets de perspective et de grandeur :

- des dimensions imposantes ;
- une orientation Nord-Sud dans le sens de la longueur orienté vers la colline du château et du centre médiéval du village ;
- une déclivité du Nord vers le Sud épousant le terrain naturel ;
- un aménagement paysager composé de quatre alignements de platanes majestueux.



Vue générale de la Place Paul Borde

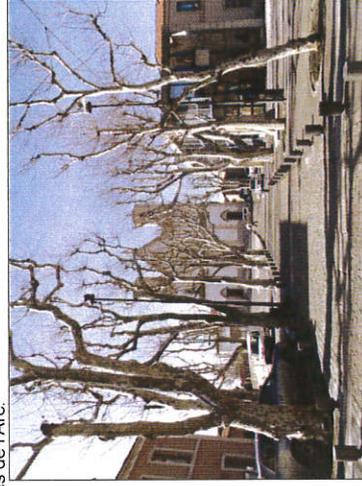
Le cadre bâti structurant la configuration de la place participe au caractère identitaire de la place et conditionne son aspect.

Au front bâti datant du XIXe siècle en limite Est, s'affronte le bâtiment de l'Hôtel de Ville imposant délimitant à lui seul la limite Ouest de la Place.



Vue panoramique Ouest de la Place Paul Borde

Le prolongement des alignements de platanes en limite Sud en direction de l'Eglise donne une perspective directe sur l'Eglise et son parvis, et ouvre l'espace de la Place Paul Borde au Sud Ouest sur les plaines de l'Arc.



L'Eglise et son parvis en liaison avec la place

Des voies de circulation ceinturent la place et délimitent la totalité de son espace; elles rendent difficile la pratique piétonne de son espace et les cheminements piétons à ces abords.

La place est longée en sa limite Est par une voie à sens unique, la Rue de Puylobrier. Cette voie primaire, axe traversant du centre ancien, interromp la Place Paul Borde et constitue un élément de discontinuité de l'espace.



La Rue de Puylobrier en bordure Est de la Place Paul Borde

4.2.2 L'aménagement et les équipements de la place

La Place Paul Borde est caractérisée par quatre alignements de platanes majestueux qui structurent et composent la totalité de l'espace. L'alignement d'arbres face au bâtiment de l'Hôtel de Ville est interrompu pour laisser la place au parvis dallé de l'Hôtel de Ville.

L'aménagement actuel de la place est bien structuré. Il a été pensé dans une grande harmonie avec l'aménagement paysager d'origine, et il révèle une certaine sobriété et une simplicité dans son traitement et dans le choix du mobilier urbain.

Les éléments de mobilier urbain, participant à l'aménagement et au fonctionnement de la place possèdent un caractère homogène et sont de facture simple.

Deux alignements de mâts d'éclairage sont disposés dans l'axe des platanes en bordure de la rue de Puylobrier et dans l'axe longitudinal de la place. Ces alignements se poursuivent sur l'Avenue de Manéou, et assurent ainsi une homogénéité de traitement et un prolongement de la place avec les autres espaces publics qui la joignent.

Les dispositifs de sono et de mobiliers de poubelle sont directement rattachés aux mâts d'éclairage, limitant ainsi la multiplication des équipements.

Des bancs publics sont disposés dans les alignements de platanes ; ils sont tournés vers la centralité de la place et offrent des vues ouvertes sur l'ensemble de la place et de son cadre bâti.

Le pourtour intégral de la place est délimité par des alignements continus de bornes basses interdisant l'accès aux véhicules. Ces alignements de bornes sont répétés le long des trottoirs qui font face à la place.

Le traitement au sol de la place est marqué par le rehaussement de celle-ci par rapport aux voies qui la bordent. Ce dénivelé crée une rupture dans la pratique de l'espace. Cette rupture est accentuée par les alignements de bornes et les revêtements différents employés pour les voies de circulations qui ceinturent la place.

Les extrémités Nord et Sud de la place sont marquées par des aménagements et des éléments architecturaux, qui renforcent l'aspect solennel de l'espace et participent à la délimitation de la place :

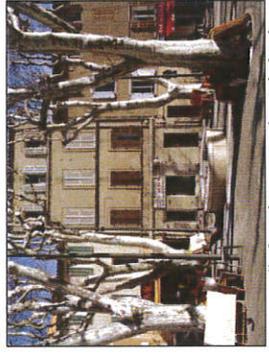
- la statue de Paul Borde à l'extrémité Sud de la place ;
- le Monument aux Morts à l'extrémité Nord de la place ;
- une fontaine à l'angle Nord-Est de la place .



La statue de Paul Borde au Sud de la place



Le Monument aux Morts au Nord-ouest de la place



La nouvelle fontaine au Nord-est de la place

4.2.3 Les occupations liées aux activités et aux commerces

Dans sa partie Est longeant la rue de Puylobrier, la Place Paul Borde est occupée par les terrasses du Café Camoin au Sud, du Bar du Cours au Centre, et du Restaurant L'Envie au Nord.



Les terrasses des Cafés installées sur la place

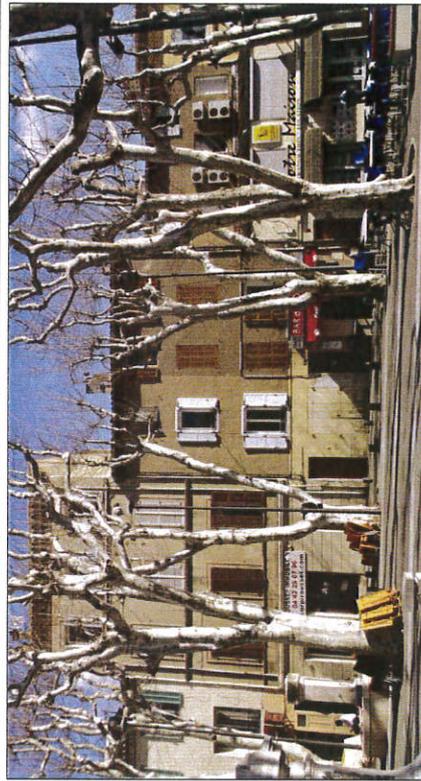
Les Cafés et les restaurants sont dissociés de leurs terrasses installées sur la place par la rue de Puyoubier qui longe la place Paul Borde. L'activité commerciale dominant sur la place est essentiellement implantée à l'Est de la place sur le front bâti le long de la rue de Puyoubier.



Les commerces au Sud de la place



Les commerces au Centre de la place



Les commerces au Nord de la place

4.3 PERCEPTIONS DE LA PALCE DEPUIS LES AUTRES ESPACES PUBLICS



4.3.1 Les perceptions éloignées de la place

La place Paul Borde est un espace bien perçue de manière lointaine du fait de nombreux critères dont :

- sa situation à la convergence des voies et sa parfaite centralité dans le centre ville ;
- ses dimensions remarquables qui en font une place importante ;
- ses alignements de platanes de hauteur remarquable qui rendent la place identifiable ;
- sa situation en position élevée.



Vue 1 perception Sud depuis l'Avenue de Manéou



Vue 2 perception Est depuis la Rue de la Poste



Vue 3 perception Ouest depuis l'Église



Vue 4 perception Nord depuis l'ancien château

4.3.2 Les perceptions proches de la place depuis les voies d'accès

La place Paul Borde est un espace et un lieu de convergence de nombreuses voies et de rues. Ces multiples voies débouchent sur la place et possèdent des perspectives directes ou partielles sur celle-ci. Elles permettent des perceptions plus ou moins proches sur l'espace ouvert de la place.



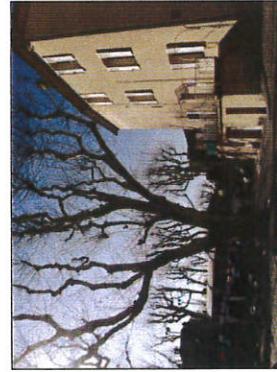
Vue 5 perception depuis la Rue de la Poste



Vue 9 perception depuis la Rue d'Aix



Vue 6 perception depuis l'Avenue de Manéou



Vue 10 perception depuis la Rue Grande



Vue 7 perception depuis la Rue de Farageon



Vue 11 perception depuis la Rue de Puylobrier



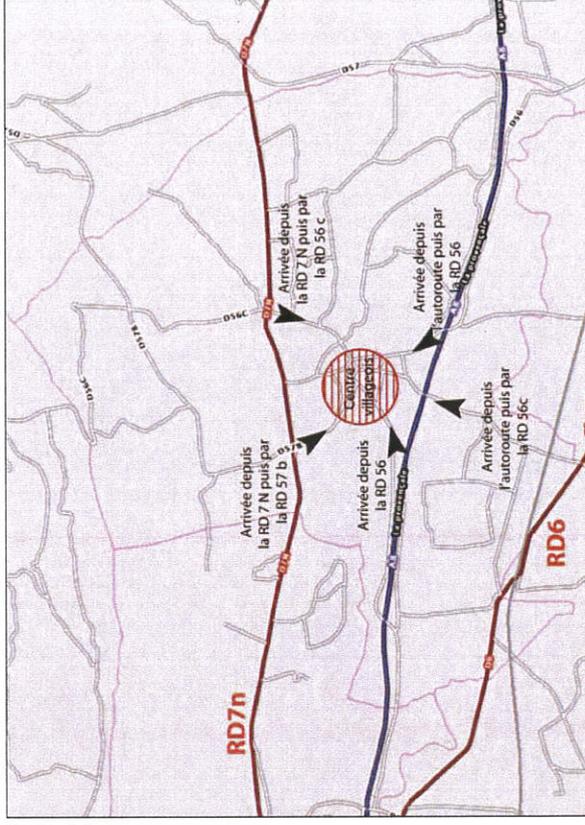
Vue 8 perception depuis la Rue de l'Eglise

4.4 FONCTIONNALITES, RESEAU VIAIRE ET MODES DE DEPLACEMENTS

4.4.1 Le réseau viaire primaire

A l'échelle communale, Rousset se situe au carrefour de grands axes routiers qui relient le centre aux grandes villes et pôles d'emplois :

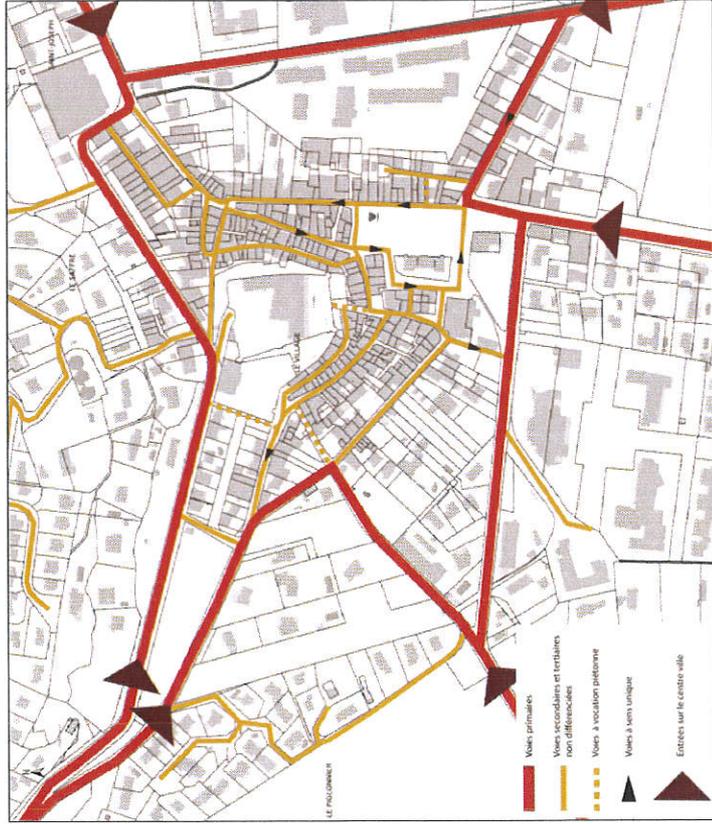
- Au Nord: la RD7n, ancienne voie romaine, dessert la partie Nord du village via la RD 56c qui traverse le centre du Nord au Sud jusqu'à la RD6
 - Au Sud La RD6 aménagée en voie rapide relie Rousset au chef-lieu de canton (Trets) à l'Est, et à Gardanne (14 km) puis Marseille (40km) à l'Ouest. Elle dessert la partie sud de la commune et notamment la zone d'activité.
 - La RD 56 qui traverse la commune d'Est en Ouest
 - La RD57b permet de connecter le centre de rousset à la RD7n.
- L'autoroute A8 (Aix-en-Provence/Nice), qui traverse le territoire de Rousset d'Est en Ouest, ne permet pas d'accès direct au village, cependant deux aires de repos autoroutières sont implantées sur la commune.



Accès au village depuis les axes de communication principaux (source : géoportail.fr)

Ce réseau viaire composé de plusieurs routes départementales converge ainsi vers le centre et la Place Paul Borde par le Nord, depuis le Sud-est et l'Ouest.

4.4.2 Le réseau viaire dans le centre ville



La circulation au sein de l'agglomération du village y est complexe et dense notamment par une configuration viaire qui se caractérise par des rues étroites, certaines à sens unique voire sans issue et d'autres piétonnes. Les spécificités du maillage du centre ville n'invitent pas l'utilisateur piéton à pratiquer les espaces et favorisent plutôt le maintien des pratiques, à savoir l'usage de la voiture.

4.4.3 Le réseau viaire et les lieux de stationnements desservant la place Paul Borde



LES DESERTES ET LES RACCORDEMENTS DE LA PLACE

La place Paul Borde représente un nœud de convergence de plusieurs voies d'importance différente. Elle constitue l'entrée Sud du centre ancien à partir de l'avenue de Manéou, prolongement de la RD 56c. Elle est desservie à l'ouest par une voie primaire le boulevard de la Caïrann (RD 56) et par la rue La Farageon, voie en sens unique débouchant directement sur la place depuis le parvis de l'église. Au Sud-Est, l'avenue de la Poste permet d'accéder directement à la place depuis l'avenue Louis Alard, prolongement de la RD 56b.

L'accès à la place peut se faire également au Nord par la Rue Grande, voie en sens unique étroite dans le prolongement de la Rue de Puylobouier et du Chemin de la Tuilière correspondant à la RD 56c, voie d'entrée Nord-Est du village.

La place est également reliée, depuis l'entrée Nord-Ouest du village, à la RD 57b (Avenue des Bannettes – Avenue Victor Peisson – Chemin Neuf).

La place Paul Borde apparaît, à l'image du centre ancien de Rousset, comme le lieu confluence et de convergence des différentes voies primaires de liaisons aux grands axes routiers qui traversent la commune au Nord et au Sud.

Elle est traversée dans sa limite Ouest par l'Avenue Manéou, voie principale (double sens) d'accès Sud au centre du village, qui se réduit à une voie le long de la place et se prolonge par la Rue de Puylobouier à la sortie de la place.

Malgré la multiplicité des accès, la place Paul Borde reste un lieu de passage, un espace de centralité traversé par les piétons dont les abords ne sont pas toujours bien définis.

LES LIEUX DE STATIONNEMENTS

Les lieux de stationnements sont nombreux dans le centre ancien et sont proches de la place Paul Borde. Ils se situent dans le centre et se trouvent à proximité ou aux abords immédiats de la place.

- Plusieurs parkings de stationnement permettent l'accessibilité à la place :
- Le parking au Sud de la place, devant le bâtiment du Foyer des Anciens et du Pôle SCS ;
 - Le parking de la Rue de l'église à l'arrière de l'Hôtel de Ville ;
 - Le parking de la Salle des Fêtes Emilien Ventre ;
 - Le parking dans le prolongement de la Place Pierre Long.

D'autres parkings et lieux de stationnements desservent l'accessibilité piétonne du centre et de la Place Paul Borde :

- le parking de la Place Marcel Gautier ;
- Les aires de stationnement faces à la Maison des Adjoints ;
- Les aires de stationnement en bordure de l'Avenue de Manéou.

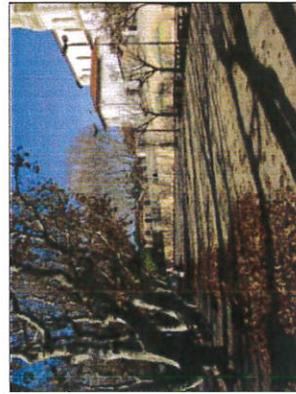
Les liaisons piétonnes assurant l'accessibilité à la place depuis ces lieux de stationnement sont assez bien traitées ; certaines sont bien traitées et efficaces, d'autres sont insuffisantes, encombrées ou bien manquent de lisibilité dans leur parcours et leur aménagement.

4.4.4 Les liaisons avec les autres espaces publics

Le village de Rousset possède plusieurs places de tailles différentes en relation avec la place Paul Borde :

- la place Pierre Long ;
- la Placette ;
- la place Marcel Gautier ;
- la place du jeu de boules.

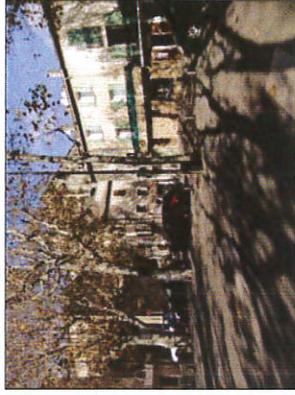
Ces différentes places possèdent des fonctions différentes : parvis d'équipements publics, jeu de boules, esplanade.



Place du jeu de boules



Place Pierre Long



Place Paul Borde



La Placette

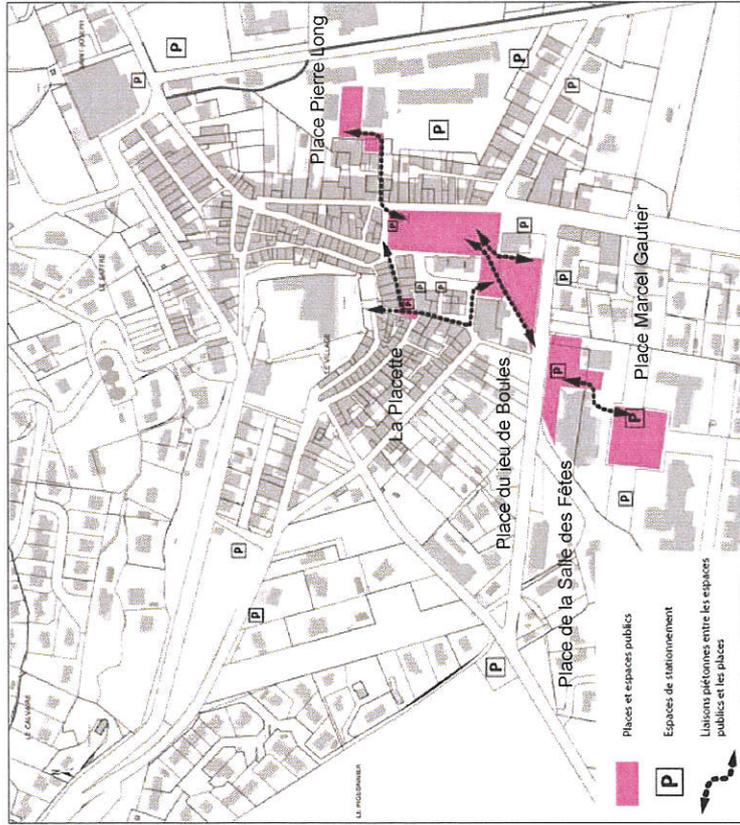
La place Paul Borde est l'actuelle place principale du centre ville qui accueille le marché hebdomadaire ainsi que des manifestations locales.

La Placette, anciennement place centrale du village au carrefour de l'Eglise, de l'école et de la mairie, est aujourd'hui un espace public investi par les riverains. En effet, les bâtiments communaux qui l'entouraient ayant changé de destination, elle sert aujourd'hui d'espace de transit et de stationnement.

Les places Pierre Long (située devant la médiathèque) et Marcel Gautier (en contre bas de la salle des fêtes Emilien Ventre) sont excentrées et constituent des espaces de passage. Le Jeu de Boules a pour vocation l'accès aux tournois de jeu de boules, la promenade, etc. Celle-ci est liée à la place Paul Borde par le biais d'une rampe et d'un escalier monumental.

L'ensemble de ces places publiques, disposées en chapelet d'orientation Nord-est – Sud-est, sont connectées les unes aux autres par des cheminements piétons :

- certains sont bien traités et le parcours de liaison est évident ;
- d'autres ne sont pas pratiques ou pas évidents ;
- certains manquent de trottoirs et/ou de pistes cyclables.



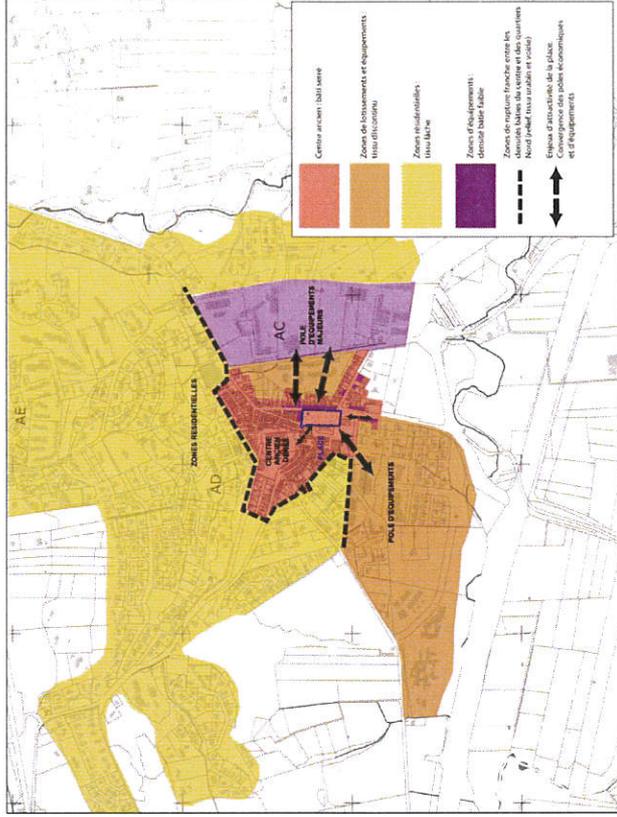
Identification des espaces de respiration (places et espaces de stationnement)

4.4.5 L'articulation entre la place et ses abords

La place Paul Borde est marquée par la présence de commerces et de services dominant sur sa limite Est, et situés dans sa partie Sud le long de l'Avenue de Manéou, à l'Est sur la rue de la Poste et au Nord sur la rue de Puylobouier.

Les abords de la place et du centre ancien se caractérisent :

- au Nord et à l'Ouest, par une urbanisation très diffuse correspondant à des zones résidentielles s'étagant sur les flancs des coteaux du Cengle ;
- à l'Est, par l'implantation d'un pôle d'équipements majeurs culturels, sportifs et scolaires, détaché du centre ancien et des activités de la Place par une zone résidentielle et de lotissement;
- au Sud, par une zone faiblement urbanisée constituée d'un pôle d'équipements et de lotissements.



Articulations entre les différentes formes urbaines du village et de ses abords

La rupture entre le centre et ces quartiers est franche et s'appuie sur une partie du tracé viarie (avenue Victor Peisson, montée des Cyprès, Le Farageon, etc).

Le quartier occupé par le lotissement les Vignes fait office de transition entre la forme urbaine dense du centre villageois et le secteur des grands équipements à l'Est, par une progression dans les formes et les dimensions du bâti. Cet espace de transition permet de minimiser la sensation de surdimensionnement des équipements.

Il faut déplorer par conséquent un manque de liaisons entre la Place, centralité économique et urbaine du centre ancien et les pôles d'équipements limitrophes du centre ville.

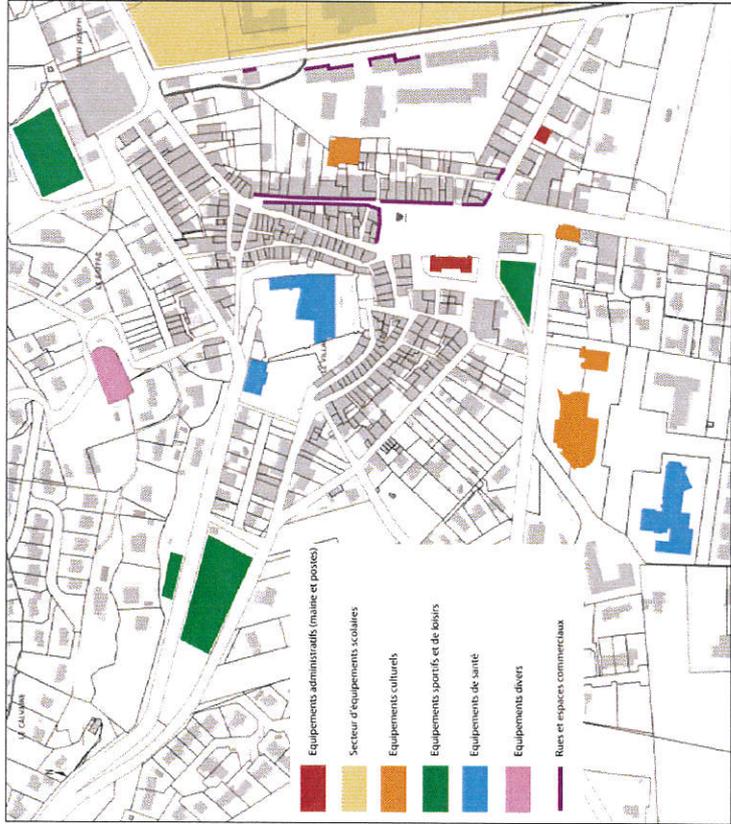
4.5 USAGES ET ELEMENTS STRUCTURANTS

4.5.1 Les équipements et les commerces à proximité de la Place

Les équipements dans le centre ancien

Les équipements sont en grande majorité situés aux abords ainsi qu'à l'extérieur du centre ancien. En effet, le groupe scolaire Albert Jouly, le collège et le complexe sportif se situent au sein du quartier Le Plantier, à l'Est du village.

Hormis le château qui est actuellement un pôle de santé, seuls quelques équipements tels que la mairie, la poste, la médiathèque et quelques commerces le long de la rue de Puylobouier et de la Place Paul Borde sont implantés dans le centre ancien.



Localisation des équipements dans le centre ville et ses abords

Les commerces dans le centre ancien

Des actions pour la dynamisation du commerce dans le centre ancien de Rousset ont été entreprises.

Sont notamment à relever : l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises à droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerces et de baux commerciaux, et la mobilisation du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC).

Ces mesures ont été prises dans un contexte où la "tertiarisation", voire la suppression au bénéfice de la création de logements, des commerces de proximité du village de Rousset est à craindre. De surcroît, on constate une tendance au développement des activités commerciales dans le lotissement Rousset Parc Club, où elles se trouvent à proximité du trafic de passage de la RD6 et de la clientèle potentielle des actifs de la zone industrielle, au détriment du centre ancien.

Face aux activités commerciales présentes dans le secteur de la zone industrielle, les commerces du village sont pénalisés par des difficultés d'accès (liées au stationnement, etc.),

par la difficulté de s'agrandir ou de se moderniser (petite surface, etc.), par une offre qualitativement insuffisante aux yeux des consommateurs, etc.

4.5.2 Les éléments structurants et les équipements aux abords de la Place

LES ELEMENTS STRUCTURANTS ET IDENTITAIRES

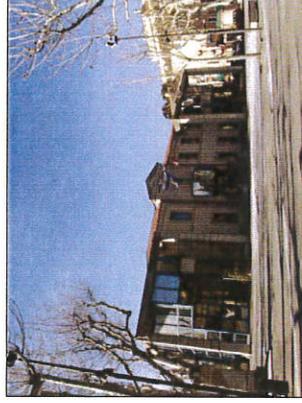
La Place Paul Borde est marquée par des bâtiments historiques structurants ou identitaires, définissant les limites de la place ou caractérisant son contexte patrimonial et paysager :

- le bâtiment de l'Hôtel de Ville en limite Ouest de la place;
- le bâtiment du Pôle SCS et du Foyer des Anciens fermant l'espace de la place au Sud;
- l'Eglise du village en arrière plan de l'Hôtel de Ville perceptible depuis la limite Sud de la place;
- le bâtiment du Pôle de santé à l'emplacement de l'ancien château visible depuis le centre de la place;

LES EQUIPEMENTS AUX ABRORS DE LA PLACE

La Place Paul Borde se trouve à proximité de certains équipements qui constituent également des éléments structurants tels que l'Hôtel de Ville, le bâtiment du Pôle SCS et du Foyer des Anciens.

L'Hôtel de Ville définit et vient fermer la place dans sa partie Ouest.
Le bâtiment abritant le Pôle SCS et le Foyer des Anciens constitue la limite Sud de la place.



Vue du bâtiment de l'Hôtel de Ville sur la Place Paul Borde



Vue de l'Eglise à l'Ouest de la place



Vue du bâtiment du Pôle SCS et du Foyer des Anciens au Sud de la place



Vue du bâtiment de l'ancien château depuis la Place Paul Borde

LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX SUR LA PLACE

D'autres éléments architecturaux présents sur la Place Paul Borde agissent en tant qu'éléments identitaires :

- la statue de Paul Borde à l'extrémité Sud de la place ;
- le Monument aux Morts à l'extrémité Nord de la place ;
- une fontaine à l'angle Nord-Est de la place ;

4.5.3 Les commerces aux abords de la Place

LES COMMERCES AUX ABORDS DE LA PLACE

La Place Paul Borde recense de nombreux commerces qui la bordent sur le front bâti Est et Nord. Parmi les commerces existants donnant sur la place, nous relevons :

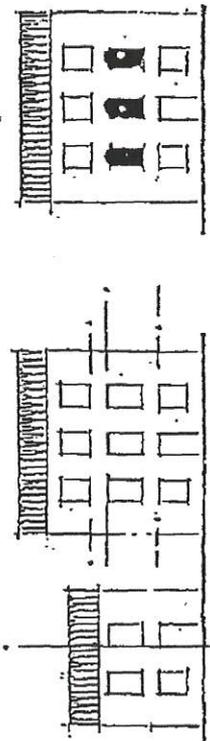
- Un Boutique de jouets et cadeaux, 1 avenue de Manéou ;
- une Banque Caisse d'Epargne, 9 avenue de la Poste ;
- un Tabac Presse, 1 avenue de la Poste ;
- une Banque Crédit Agricole, 2 place Paul Borde ;
- un Café brasserie Café Carnoin, 8 place Paul Borde ;
- une Agence immobilière Promoteur Sol Invest, 12 place Paul Borde ;
- une Agence immobilière de l'Arc Votre Maison, 14-16 place Paul Borde ;
- un Café Bar du Cours, 18 place Paul Borde ;
- une Agence immobilière Rousset Immobilier, 22 place Paul Borde ;
- un Restaurant L'Envie, 24 place Paul Borde ;
- une Librairie Librairie Presse de l'Arc, 26 place Paul Borde ;
- une boulangerie Dépôt de pain-Pâtisserie Husson, rue de Puylobouier ;
- un Institut d'esthétique Esthétique Aquamarine, 6 rue de Puylobouier ;
- une Boucherie Charcuterie, 1 rue de Puylobouier ;
- un Institut de coiffure Denis Coiffure, 8 rue de Puylobouier ;
- une Agence coordination de travaux et cuisiniste ATC, 28 place Paul Borde ;
- une Boutique de prêt-à-porter Elodie Boutique, 32 place Paul Borde ;
- un Institut de coiffure ABN Coiffure, 8 Rue Grande ;

4.6 RAPPORT ENTRE LE BATI ET L'ESPACE PUBLIC

LE FRONT BATI EST DES 19e ET 20e SIECLES

Les principes de composition des façades postérieures à l'époque médiévale s'organisent selon :

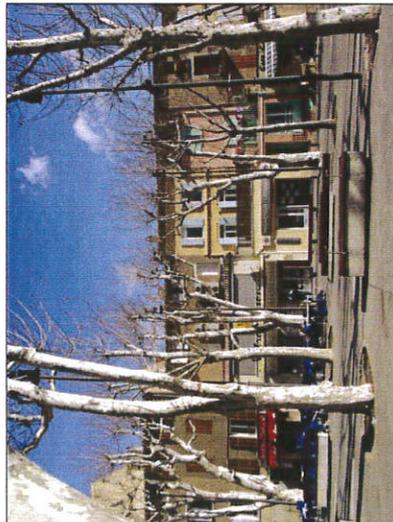
- deux ou trois travées verticales,
- des ouvertures respectant un alignement horizontal sur les linteaux ou les allèges,
- la forme des percements étant d'un même type sur un même niveau,
- la dimension des percements qui se caractérise par des proportions rectangulaires plus hautes que larges,
- les ouvertures en rez-de-chaussée alignées sur celles des étages ainsi que sur la porte d'entrée de l'immeuble.



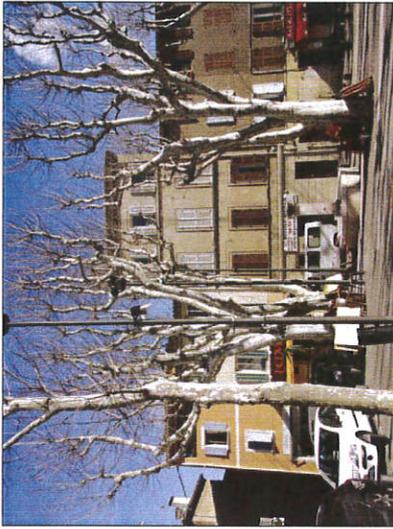
Illustrations du cahier de recommandations architecturales en annexe du règlement du PLU en vigueur (approuvé le 28/07/2010)



Vue Sud du Front bâti du XIXe siècle



Vue centrale du Front bâti du XIXe siècle

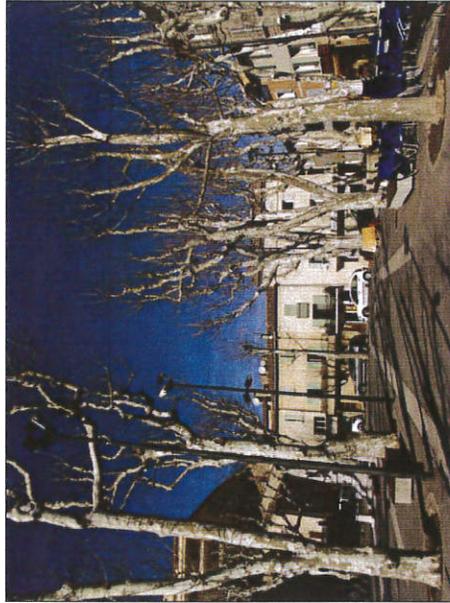


Vue Nord du Front bâti du XIXe siècle

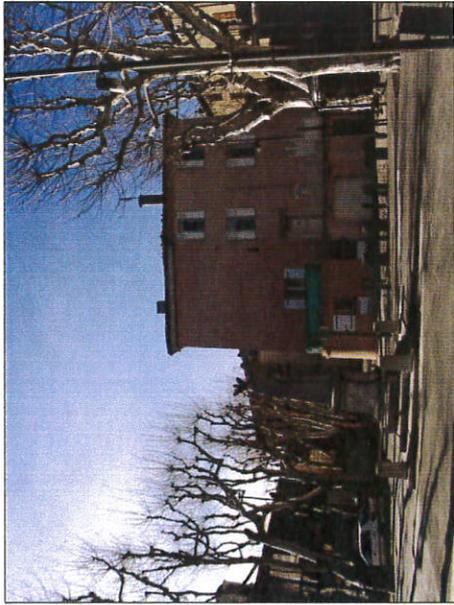
LE FRONT BÂTI NORD-OUEST D'ORIGINE MIEIEVALE

Les principes de composition des façades des édifices d'origine médiévale s'ordonnent selon :

- une à deux travées verticales sur 2 niveaux maximum avec combles,
- une implantation du bâti en soutènement,
- des façades plus hautes que larges,
- des percements de forme rectangulaire plus hauts que larges,
- une répartition des percements irrégulière,
- des ouvertures de grande dimension en rez-de-chaussée caractéristiques des maisons remises.



Front bâti médiéval au Nord de la Place



Bâti médiéval au début de la Rue d'Aix

LES BATIMENTS PATRIMONIAUX DES 19e ET 20e SIECLES SITUÉS A L'EST ET AU SUD DE LA PLACE

La Place Paul Borde est délimitée par des bâtiments historiques de la fin du XIXème siècle, structurants ou identitaires :

- Le bâtiment de l'Hôtel de Ville en limite Ouest de la place ;
- Le bâtiment du Pôle SCS et du Foyer des Anciens fermant l'espace de la place au Sud.

5 BESOINS DU SITE

5.1 LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES RELATIFS A LA PLACE PAUL BORDE

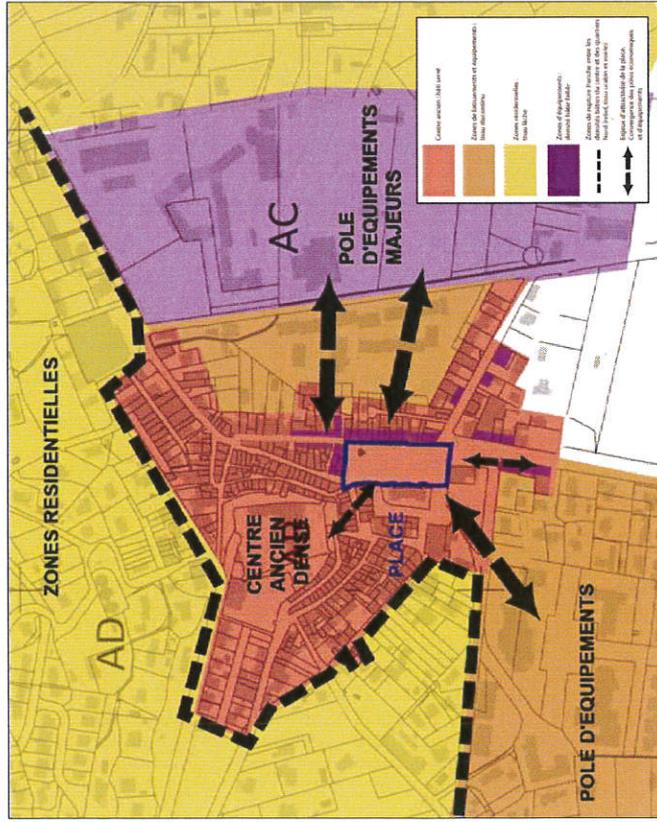
ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PLACE PAUL BORDE SYNTHÈSE ATOUTS / CONTRAINTES DE LA PHASE DIAGNOSTIC

THEMES	ATOUTS	CONTRAINTES
Configuration et cadre bâti	Caractère monumental et traitement sobre de la place	Séparation avec le front bâti Est par une voie de circulation place compartimentée en 3 sous ensembles (ouest, centre et est)
Amenagement et équipements	Implantation structurée, bien implantée, fonctionnelle du mobilier urbain ; Qualité et sobriété des équipements et du mobilier urbain ; Pas de suréquipement (confortables support de corbeilles)	Vieillessements de certains équipements ; bancs gagnant à avoir une double orientation Est-ouest ; besoin d'un podium pour les balades ; les manifestations locales ; besoin de couvrement des terrasses des cafés et des restaurants
Eléments structurants	Alignements d'arbres remarquables ; mouvements axés marquant les extrémités et à l'échelle des trottoirs ; les terrasses des bords dessinant l'espace et bloquant l'accès aux véhicules	Bornes basses représentant une difficulté pour les piétons et les PMR
Le réseau viaire	Place réservée sur l'ensemble de sa périmétrie ; facilité de livraisons des commerces	Circulations automobiles convergentes vers une place carrefour ; voie principale nord-sud privilégiée (rue de Peyrouber - avenue de Mamebo)
Les façades avec les autres espaces publics et les pôles d'équipements	Trottoirs aménagés et passages piétons ; place et voirie de niveau au Sud avec les espaces piétons limitrophes	Limites Est et Nord de la place et des voiries non accessibles aux PMR ; passages et liaisons piétons difficiles vers les Pôles d'équipements ; voirie difficile au Sud de la place ; l'avenue de Mamebo (espace devant le pôle SCS occupé par un parking)
L'accès aux commerces	Front commercial à l'Est ; proximité avec d'autres pôles de commerce et de services (plus à l'Est et au sud, notamment)	Liaisons piétons insuffisantes / cheminements piétons difficiles
Usages et activités	Multiple : parvis Marine ; terrasses de cafés et restaurant ; circulations piétons ; manifestations (marchés, concerts, événements, shows, etc.) ; bancs pour le repos	Rupture entre les terrasses et les stabilissements (cafés et restaurant) / partie Est occupée par les terrasses ; place vacante dans son tiers central ; parvis de Marine peu utilisé ; encroûtement des véhicules des forains le jour du marché
Equipements technique	La place est bien équipée	Modernisation à prévoir (sonorisation, affichage) ; besoin équipement en réseau et alimentation électrique ; besoin installation en équipement de sonorisation pour les manifestations
Revêtements des sols	De qualité et tout à la fois sobre et simple ; diversité de traitement contribuant à identifier la place ; facilité d'entretien	Bruit occasionné par la circulation sur les voies en pavés ; Tourne sur lui-même ; mauvaise exploitation de l'espace ; interaction avec les terrasses des cafés et restaurant ; véhicules de forains stationnés sur la place
Marché hebdomadaire	Animation favorable	

CONCLUSION DIAGNOSTIC / PISTES DE REFLEXION :

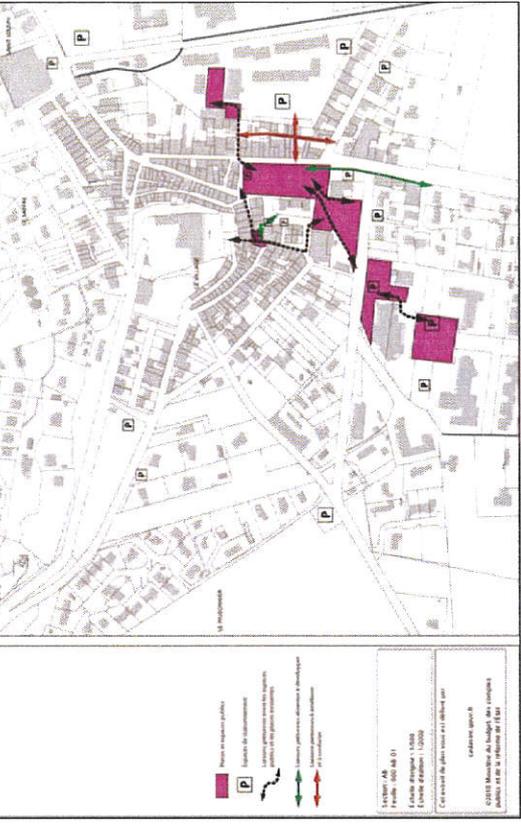
Optimiser l'utilisation de la place dans l'épaisseur de la place (Est-ouest)
 Traiter la continuité avec le front bâti Est
 Renforcer la piétonisation - le piéton doit être l'usager principal de la place et du centre ancien
 Traiter les liens piétons et cycles avec les commerces et les pôles d'équipement (Est et Sud principalement)
 Aménager les fonctionnalités selon objectifs municipaux (éclairage public, sonorisation, ...)
 Traiter la problématique du stationnement qui va de pair avec la piétonisation
 Revoir le schéma de circulation automobile en limitant l'automobile aux dessertes et livraisons obligatoires

5.2 CROQUIS DES ENJEUX ATTRACTIVITE ET LIAISONS

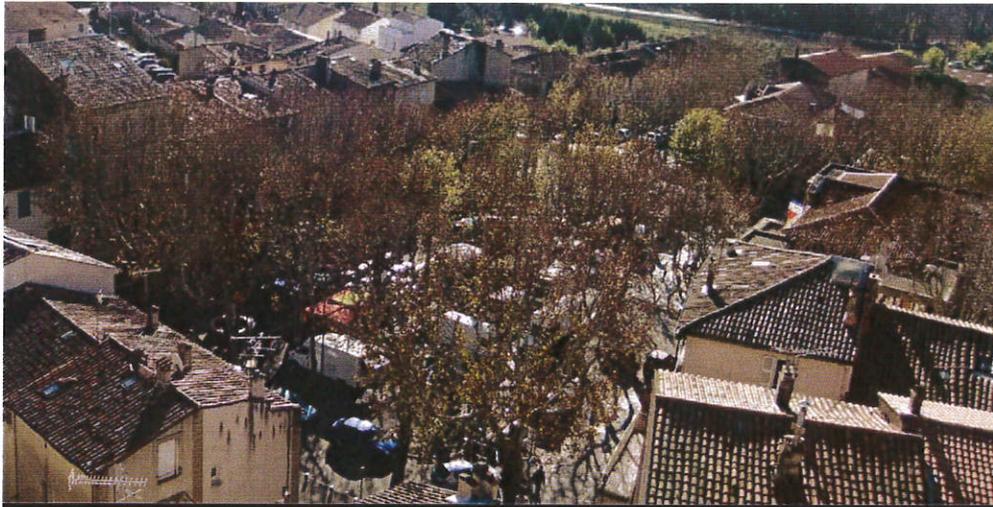


Carte des Enjeux Attractivités et Activités

5.2 CROQUIS DES ENJEUX LIAISONS ET ESPACES PUBLICS



Carte des Enjeux Liaisons et Espaces publics



Place

**PHASE SCENARII – Réunion de présentation
09 juillet 2012**

**Etude d'aménagement et de fonctionnalité de la
Place Paul Borde à ROUSSET**



POINTS TRAITES

- Enjeux et objectifs majeurs
 - Scénario 1
 - Scénario 2
 - Scénario 3
 - Exemples structures terrasses
-
- A retenir



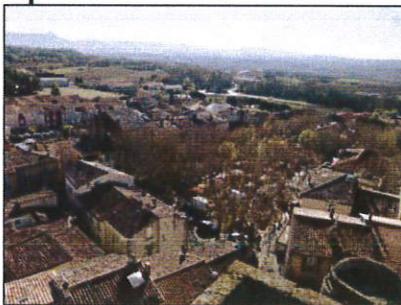
ENJEUX ET OBJECTIFS MAJEURS



Etude d'aménagement et de fonctionnalité de la Place Paul Borde à ROUSSET
Réunion de présentation du 09 juillet 2012 – PHASE SCENARII



RAPPEL DES ENJEUX



VUE AERIENNE PLACE



PLACE ET FACADE DE LA MAIRIE



ALIGNEMENTS MAJESTUEUX DE PLATANES



TERRASSE DE L'ENVIE



TERRASSE DU CAFE DU COURS



TERRASSE DU CAFE CAMOINS



Etude d'aménagement et de fonctionnalité de la Place Paul Borde à ROUSSET
Réunion de présentation du 09 juillet 2012 – PHASE SCENARII



RAPPEL DES ENJEUX

Les enjeux de l'aménagement de la place :

- Aménager les fonctionnalités selon objectifs municipaux (structures couvertes pour les cafés et restaurant, éclairage public, sonorisation, ...)
- Optimiser l'utilisation de la place dans son épaisseur Est - Ouest
 - Traiter la continuité avec le front bâti Est (cafés et restaurant)
- Traiter les liens piétons et cycles avec les commerces et les pôles d'équipements (surtout sud et Est)
 - Revoir le schéma de circulation automobile en limitant l'automobile
 - Traiter la problématique du stationnement qui va de pair avec la piétonisation
- Renforcer la piétonisation : le piéton doit être l'usager principal de la place et du centre ancien

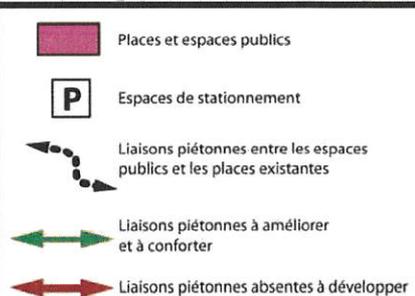
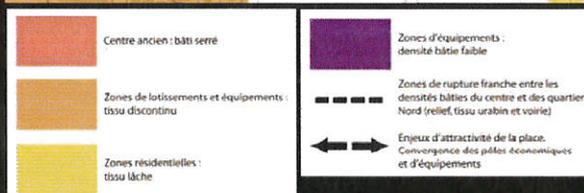
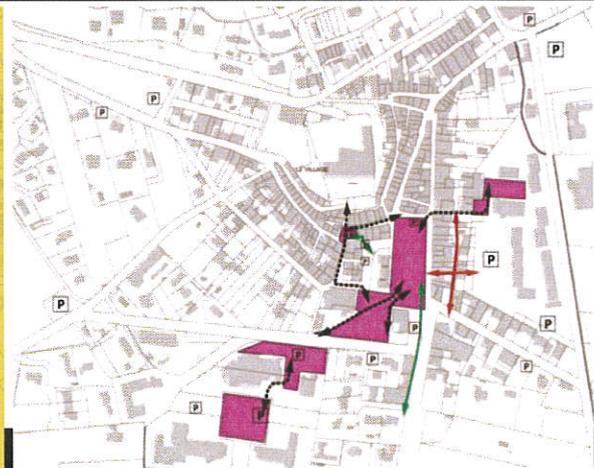
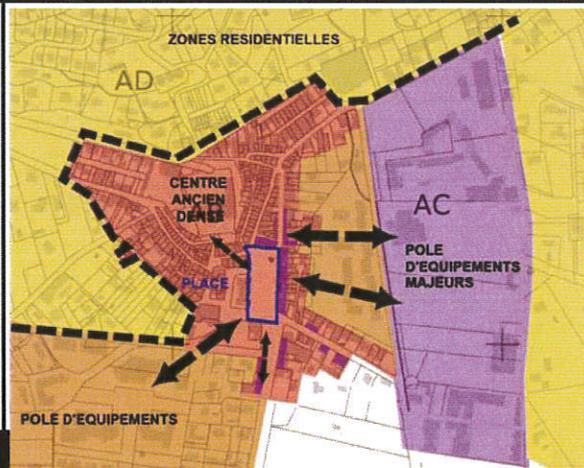
Les objectifs majeurs :

- Faire travailler les activités et commerces à l'année
- Réorganiser le marché en l'ouvrant vers l'extérieur pour une meilleure synergie avec les commerces

Mais aussi :

- Créer de petits espaces de convivialité
- Améliorer les liens
- Eloigner la voiture

RAPPEL DES ENJEUX



SCENARIO 1

SCENARIO 1

ATOUTS

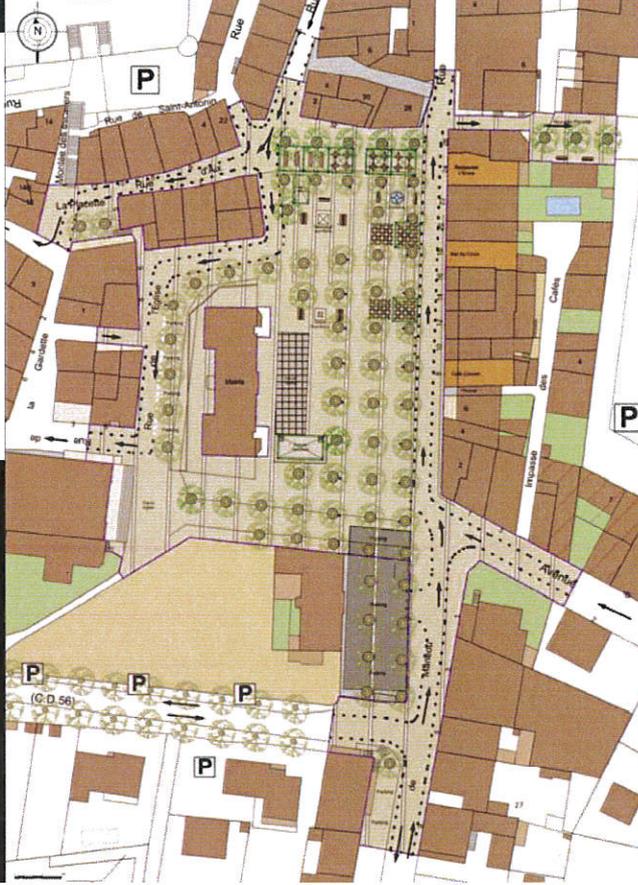
- Mise à niveau des sols de la place
- Installation de structures pour les commerces
- Place plus importante donnée aux piétons
- Renfort de la continuité piétonne depuis le boulo-drome jusqu'à la place
- Réorganisation fonctionnelle, mise en valeur et accessibilité aux PMR du parvis de l'Eglise
- Répartition des espaces fonctionnels :
 - terrasses et commerces
 - détente et repos
 - marché, manifestations, etc

FAIBLESSES

- La voie Est est maintenue devant les commerces créant une coupure entre les établissements et les terrasses
- Les liaisons Est/Ouest ne sont pas favorisées
- Suppression d'espaces de stationnement sur la place (d'où la création au boulevard Cairanne et au chemin de la Bouaou de nouveaux espaces de stationnement)

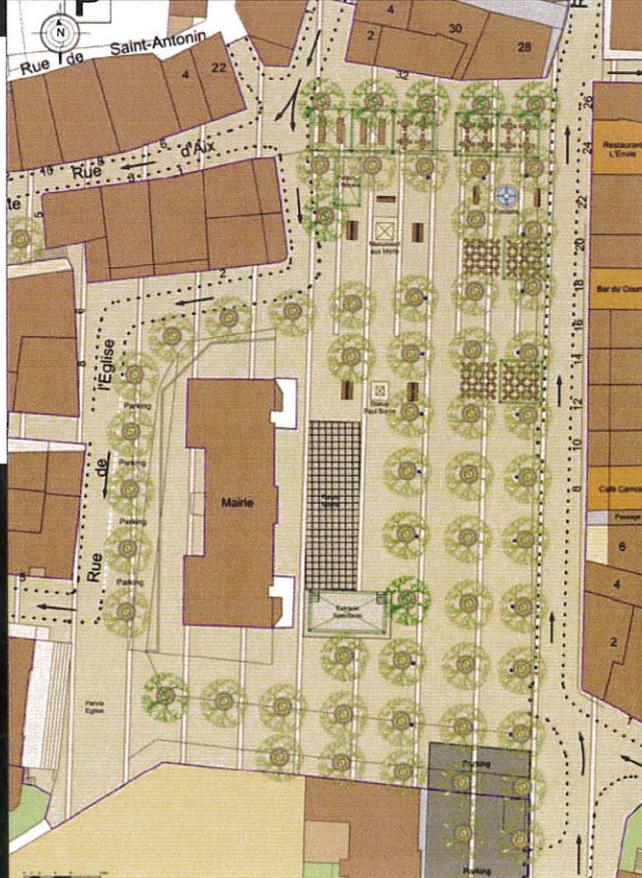
SCENARIO 1

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 1 - Ech.: 1/500° - Le 09/07/2012



SCENARIO 1

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 1 - Ech.: 1/300° - Le 09/07/2012



SCENARIO 2

SCENARIO 2

ATOUTS

- Mise à niveau des sols de la place
- Installation de structures en continuité des établissements
- Suppression de la voie Est et de sa circulation
- Place plus importante donnée aux piétons
- Liaisons piétonnes Est/Ouest favorisées
- Accessibilité aux PMR du parvis de l'Eglise
- Répartition des espaces fonctionnels :
 - terrasses et commerces
 - détente et repos
 - marché, manifestations, etc

FAIBLESSES

- Le parvis de l'Eglise est séparé de la place par une voie
- La circulation depuis le Nord est déviée par la rue d'Aix au lieu de passer derrière la mairie
- Multiplication des déviations
- Suppression d'espaces de stationnement sur la place (d'où la création au boulevard Cairanne et au chemin de la Bouaou de nouveaux espaces de stationnement)

SCENARIO 2

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 2 - Ech.: 1/500° - Le 09/07/2012



SCENARIO 2

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 2 - Ech.: 1/300° - Le 09/07/2012



SCENARIO 3

SCENARIO 3

ATOUTS

- Mise à niveau des sols de la place
- Installation de structures en continuité des établissements
- Place plus importante donnée aux piétons
- Renfort de la continuité piétonne depuis le boulodrome jusqu'à la place
- Réorganisation fonctionnelle, mise en valeur et accessibilité aux PMR du parvis de l'Eglise
- Répartition en deux espaces fonctionnels:
 - terrasses et commerces
 - détente, repos, marché et manifestations
- Liaisons piétonnes Est/Ouest favorisées
- Liaison Nord/Sud maintenue et s'adaptant aux différents événements et occupations

FAIBLESSES

- Espace de la place coupé en deux en son milieu
- Place fermée à la circulation les jours de marché et d'événements
- Suppression d'espaces de stationnement sur la place (d'où la création au boulevard Cairanne et au chemin de la Bouaou de nouveaux espaces de stationnement)

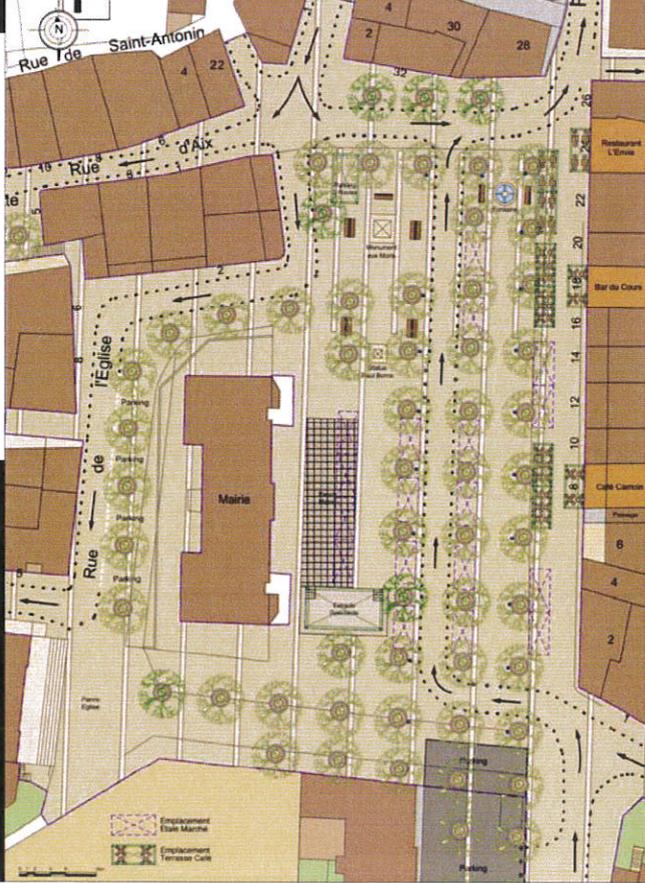
SCENARIO 3

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 3 - Ech.: 1/500° - Le 09/07/2012



SCENARIO 3

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE
Proposition d'Aménagement - SCENARIO 3 - Ech.: 1/300° - Le 09/07/2012



EXEMPLES STRUCTURES TERRASSES

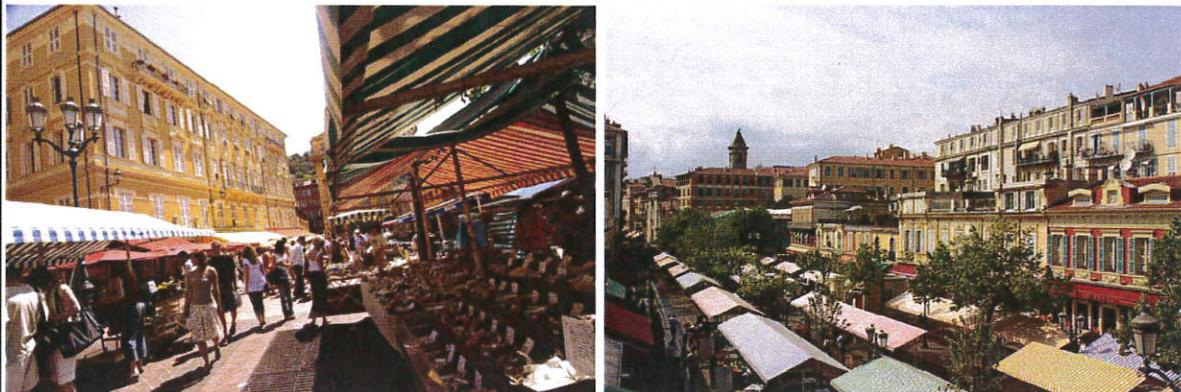
PARTI D'AMENAGEMENT

Exemples d'aménagements en front bâti et des structures de terrasses



PARTI D'AMENAGEMENT

Principe d'aménagement de l'espace marché (ex.cours Saleya, Nice)



A RETENIR

A RETENIR

A retenir

- Un parti d'aménagement qui étend la place pour une meilleure attractivité
- L'installation de structures couvertes pour le restaurant et les cafés afin de maintenir l'activité à l'année
- Des scénarii proposant cette occupation supplémentaire soit vers l'Est, soit au Nord et au Sud et dans tous les cas en accroche au Sud, à l'Est et à la Placette historique
- Trois schémas de circulation des véhicules tranchés mais dans tous les cas une réorganisation
- Une amélioration nécessaire des liaisons douces (piétons, cycles) depuis les lieux stratégiques et depuis les parkings pour une fréquentation accrue

**PHASE SUIVANTE / FINALISATION DU
SCENARIO RETENU**

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION
À FIXER**

ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNALITE DE LA PACE BORDE - COMMUNE DE ROUSSET (13)
SCENARIO RETENU - Version 2 - SCHEMA DE FONCTIONNEMENT - Ech. : 1/1000°



LEGENDE :

- Bâti principal
- Bâti secondaire
- Secteur d'Aménagement
- Voie primaire à double sens
- Voie secondaire à sens unique
- Accès à la Place
- Sortie de la Place
- Parking et Stationnements
- Liaison ou déplacement automobile à favoriser ou à renforcer
- Liaison ou déplacement piéton à favoriser ou à renforcer

Echelle : 1/1000°

0 50m

ANNEXE 2

FACTURES

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE BORDE

N 1, K 1707/2012

ATM - ATELIER MARINO ARCHITECTURE URBANISME

4, Rue des Tanneurs 83490 LE MUY
 P. MARINO@wanadoo.fr
 T. 04 94 45 14 61 81 80 83 Fax. 04 94 45 14 61



106947

MOYENS GENERAUX
 Service COURRIER
 ARRIVEE :

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Titulaire : Atelier P.MARINO 4 rue des Tanneurs - 83490 Le Muy	07 MARS 2012 Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence	OBJET : FACTURE : N°F12-569/U DOSSIER : ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT PLACE PAUL BORDE À ROUSSET (13) DATE FACTURE : 06/03/12 MONTANT € TTC : 4 126,20
---	---	--

OBJET : MAPA 113FP06 ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE FONCTIONNALITÉ DE LA PLACE PAUL BORDE À ROUSSET

MISSION DE BASE	Temps passé (jours)	Totaux euros	Honoraires antérieur %	% cumulé	Honoraires dus HT
Phase A. Lancement des études / Diagnostic					
1 réunion de lancement : calendrier, préalables divers, mise en place des instances de pilotage, méthode d'avancement de l'étude, planning de l'étude, etc.	1	600	0%	100%	600,00
Prise de connaissance du dossier, des études existantes sur le site et investigations de terrain	0,5	250	0%	100%	250,00
Recueil de données et consultation des partenaires	0,5	250	0%	100%	250,00
Analyses des besoins d'accessibilité du site	0,5	250	0%	100%	250,00
Analyses de la structuration urbaine du quartier	0,5	250	0%	100%	250,00
Analyses du potentiel économique du site y compris de ses problématiques	0,5	250	0%	100%	250,00
Définition d'un programme d'aménagement adapté à la place Borde et mise en place d'une présentation power point	0,5	250	0%	100%	250,00
Rendu : rapport diagnostic + programme d'aménagement adapté	1	600	0%	100%	600,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	50%	550,00
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	0%	50%	200,00
Totaux HT	7	4 200,00	0%	82%	3 450,00

Phase B. Préconisations relatives à l'amélioration de la Place P. Borde					
Etude de composition urbaine et conception de 3 scénarii comprenant l'échelle temporelle correspondante, la problématique initiale, les enjeux traités, le budget estimatif de mise en œuvre	4	2 200	0%	0%	-
Une fiche comparative (des scénarii) exprimant les différentes composantes du programme (nature et nombre des infra et des superstructures, emprises, coût évalué et-dessus)	0,5	250	0%	0%	-
Précisions sur le fonctionnement interne et l'ambiance urbaine (accès, desserte et flux, trame verte, couture urbaine avec le centre village, etc.)	0,5	250	0%	0%	-
Mise en place d'une présentation power point évolutive au fil de l'étude	1	500	0%	0%	-
Rendu : note explicative, plan d'aménagement au 1/500e - coupes type au 1/200e, tableau récapitulatif	1,5	850	0%	0%	-
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	0%	-
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	0%	0%	-
Totaux HT	9,5	5 550,00	0%	0%	-

Phase C. Mise au point et Affinage d'un scénario d'aménagement retenu					
Mise au point du scénario retenu	1,5	850	0%	0%	-
Programme des travaux (VRD, aménagements divers, SHON à l'ilot, équipements, etc)	1	600	0%	0%	-
Bilan financier sommaire du scénario d'aménagement retenu	1	600	0%	0%	-
Complément de la présentation power point évolutive	0,5	250	0%	0%	-
Rendu : compte-rendu comportant diagnostic + enjeux + préconisations + scénario choisi et son coût	1	600	0%	0%	-
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	0%	-
Frais de reprographie (5 dossiers)	forfait	400	0%	0%	-
Totaux HT	7	4 400,00	0%	0%	-

COMPTES N° ARRIVEE LE :	TOTAUX HORS TAXES TVA TOTAL TTC	14 150,00 2 773,40 16 923,40	0% 0% 24%	3 450,00 876,20 4 126,20
--	---	------------------------------------	-----------------	--------------------------------

07 MARS 2012

Direction financière et comptabilité
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

- Déduction cumul factures précédentes (€ HT)
 Montant de la présente note € HT
 TVA 19,8%
 MONTANT € TTC de la présente note

3 450,00
876,20
4 126,20

A payer à Atelier P.MARINO, la somme de : **4 126,20** € TTC
 Quatre mille-cent vingt six euros et vingt centimes toutes taxes comprises

Titulaire	Banque	Domiciliation	Code Banque	Code Guechet	N° Compte	Ci6
P. MARINO	Oséo BDPME	Maison Alfort	18359	00043	00003547645	50

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE
 DIRECTION : Interventions Economiques
 N° D'ENGAGEMENT : 2.00.31.02
 N° DE BON DE COMMANDE :
 ENGAGEMENT A SOLDER : (NON) (payer la mention inutile)
 FONCTION : 01 NATURE : C.I.T. OPERAT.
 MARCHE N° : 11.3.F.P.A.2
 P.J.M N° :
 Le Responsable vu pour certification (au service fait)
 P. MARINO
 Architecte D.P.G.
 4, Rue des Tanneurs
 83490 LE MUY
 Tél 04 94 45 14 61
 Fax 04 94 45 14 61
 Siret 352 711 899 00059

DIRECO ATELIER MARINO ARCHITECTURE URBANISME

Retour Finances pour Rue des Tanneurs 83490 LE MUY

Tél. 04 94 81 80 83 Fax 04 94 81 80 83

Courrier N°

- Mandatement

- Refus

- Copie

- Autre

Courrier N° 16/004026
ARRIVÉ LE:



COPIE

20 AVR. 2012

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX 23 AVR 2012
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Direction finances et comptabilité
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS D'AIX-en-PROVENCE
26/04/2012

OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
FACTURE : DU PAYS D'ENNEVAUVENNE
DOSSIER : ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT
PLACE PAUL BORDE À ROUSSET (13)
DATE FACTURE : 19/04/12
MONTANT € TTC : 5 980,00

Vu à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX
MISSION DE 2012
20 AVR 2012

ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE FONCTIONNALITÉ DE LA PLACE PAUL BORDE À ROUSSET

	Temps passé (jours)	Totaux euros	Honoraires antérieur %	% cumulé	Honoraires dus HT
Phase A. Lancement des études et Diagnostic					
1 réunion de lancement : calendrier, objectifs divers, mise en place des instances de pilotage, agenda d'avancement de l'étude, planning de l'étude, etc.	1	600	100%	100%	600,00
Prise en compte des données existantes sur le site et l'urbanisme (cartes, etc.)	0,5	250	100%	100%	250,00
Récueil de données et consultation des partenaires	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyses des besoins d'accessibilité du site	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyse de la structuration urbaine du quartier	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyse du potentiel économique du site y compris de ses problématiques	0,5	250	100%	100%	250,00
Définition d'un programme d'aménagement adapté à la place Borde et mise en place d'une présentation power point	0,5	250	100%	100%	250,00
Rendu : rapport diagnostic + programme d'aménagement adapté	1	600	100%	100%	600,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	50%	100%	1 100,00
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	50%	100%	400,00
Totaux HT	7	4 200,00	82%	100%	4 200,00

Phase B. Préconisations relatives à l'amélioration de la Place P. Borde					
Etude de composition urbaine et conception de 3 scénarii comprenant l'échelle temporelle correspondante, la problématique initiale, les enjeux traités, le budget estimatif de mise en œuvre	4	2 200	0%	100%	2 200,00
Une fiche comparative (des scénarii) exprimant les différentes composantes du programme (nature et nombre des infra et des superstructures, emprises, coût évalué ci-dessus)	0,5	250	0%	100%	250,00
Précisions sur le fonctionnement interne et l'ambiance urbaine (accès, desserte et flux, trame verte, couture urbaine avec le centre village, etc.)	0,5	250	0%	100%	250,00
Mise en place d'une présentation power point évolutive au fil de l'étude	1	500	0%	100%	500,00
Rendu : note explicative, plan d'aménagement au 1/500e + coupes type au 1/200e, tableau récapitulatif	1,5	850	0%	100%	850,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	0%	-
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	0%	50%	200,00
Totaux HT	9,5	5 550,00	0%	77%	4 250,00

Phase C. Mise au point et Affinage d'un scénario d'aménagement retenu					
Mise au point du scénario retenu	1,5	850	0%	0%	-
Programme des travaux (VRD, aménagements divers, SHON à l'ilot, équipements, etc)	1	600	0%	0%	-
Bilan financier sommaire du scénario d'aménagement retenu	1	500	0%	0%	-
Complément de la présentation power point évolutive	0,5	250	0%	0%	-
Rendu : compte-rendu comportant diagnostic + enjeux + préconisations + scénario choisi et son coût	1	600	0%	0%	-
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	0%	-
Frais de reprographie (5 dossiers)	forfait	400	0%	0%	-
Totaux HT	7	4 400,00	0%	0%	-
TOTAUX HORS TAXES		14 150,00	0%	0%	8 450,00
TVA		2 773,40			1 656,20
TOTAL TTC		16 923,40		60%	10 108,20

- Déduction cumul factures précédentes (€ HT)

Montant de la présente note € HT

TVA 19,6%

MONTANT € TTC de la présente note

3 450,00

5 000,00

980,00

5 980,00

A payer à Atelier P.MARINO, la somme de : 5 980,00 € TTC

Cinq mille neuf cent quatre vingt euros toutes taxes comprises

Références bancaires :

Titulaire	Banque	Comptabilité	Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
P. MARINO	Oséo BDPME	Maison Alfort	18359	00043	00003547845	50

Pierre MARINO

ARCHITECTE URBAIN

4, Rue des Tanneurs

83490 LE MUY

Tél. 04 94 81 80 83 Fax 04 94 81 80 83

Siret 352 711 899 00059

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE

DIRECTION 3F

N° D'ENGAGEMENT X 3362 NOMENCLATURE

ENGAGEMENT A SOLDER : OUI / NON (cocher la mention)

FONCTION 34 NATURE 617 OPERAT*

MARCHE N° 11 3F PAOC

SIRET 352 711 899 00059 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 54 352 711 899

Membre de l'Association Régionale Agréée des Professions Libérales

Inscrit au Tableau du Conseil de l'Ordre des Architectes depuis le 25/01/1991 N° Régional 004597 N° National 6037733

Handwritten signature

Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix
CORRIER ARRIVE LE
30 JUL. 2012
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

4, Rue des Tanneurs 83490 LE MUY
Atelier P. MARINO ARCHITECTURE URBANISME
atelier.P.MARINO@wanadoo.fr
81 80 83 Fax: 04 94 45 14 61

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET : FACTURE : N° 512-17141
DOSSIER : ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT
PLACE PAUL BORDE À ROUSSET (13)
DATE FACTURE : 03/07/12
MONTANT € TTC : 6 817,20

TITULAIRE : Atelier P. MARINO
4 rue des Tanneurs - 83490 Le Muy

COPIE

OBJET : MAPA 113FP06 ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE FONCTIONNALITÉ DE LA PLACE PAUL BORDE À ROUSSET

MISSION DE BASE	Temps passé (jours)	Total euros	Honoraires antérieur %	% cumulé	Honoraires hors HT
Phase A. Lancement des études / Diagnostic					
1 réunion de lancement : calendrier, prévisions divers, mise en place des instances de pilotage, méthode d'avancement de l'étude, planning de l'étude, etc.	1	600	100%	100%	600,00
Prise de connaissance du dossier, des études existantes sur le site et investigations de terrain	0,5	250	100%	100%	250,00
Recueil de données et consultation des partenaires	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyses des besoins d'accessibilité du site	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyse de la structuration urbaine du quartier	0,5	250	100%	100%	250,00
Analyse du potentiel économique du site y compris de ses problématiques	0,5	250	100%	100%	250,00
Définition d'un programme d'aménagement adapté à la place Borde et mise en place d'une présentation power point	0,5	250	100%	100%	250,00
Rendu : rapport diaporama + programme d'aménagement adapté	1	600	100%	100%	600,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	100%	100%	1 100,00
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	100%	100%	400,00
Totaux HT	7	4 200,00	100%	100%	4 200,00
Phase B. Préconisations relatives à l'amélioration de la Place P. Borde					
Étude de composition urbaine et conception de 3 scénarii comprenant l'échelle temporelle correspondante, la problématique initiale, les enjeux traités, le budget estimatif de mise en œuvre	4	2 200	100%	100%	2 200,00
Une fiche comparative (des scénarii) exprimant les différentes composantes du programme (nature et nombre des lots et des superstructures, emprises, coût évalué ci-dessus)	0,5	250	100%	100%	250,00
Précisions sur le fonctionnement interne et l'ambiance urbaine (accès, coexistence et flux, trame verte, couleur urbaine avec le cadre village, etc.)	0,5	250	100%	100%	250,00
Mise en place d'une présentation power point évolutive au fil de l'étude	1	500	100%	100%	500,00
Rendu : note explicative, plan d'aménagement au 1/500e + coupes type au 1/200e, tableaux récapitulatifs	1,5	850	100%	100%	850,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	100%	1 100,00
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	50%	100%	400,00
Totaux HT	9,5	5 550,00	77%	100%	5 550,00
Phase C. Mise au point et Affinage d'un scénario d'aménagement retenu					
Mise au point du scénario retenu	1,5	850	0%	100%	850,00
Programme des travaux (VRD, aménagements divers, SHON à l'lot, équipements, etc.)	1	600	0%	100%	600,00
Bilan financier sommaire du scénario d'aménagement retenu	1	600	0%	100%	600,00
Complément de la présentation power point évolutive	0,5	250	0%	100%	250,00
Rendu : exemple-rendu comportant diagnostic + enjeux + préconisations + scénario choisi et son coût	1	600	0%	100%	600,00
3 réunions (2 réunions travail, 1 réunion de validation avec le comité de Pilotage FISAC avec présentation power point)	2	1 100	0%	100%	1 100,00
Frais de reproduction divers (5 ex documents de travail)	forfait	400	0%	100%	400,00
Totaux HT	7	4 400,00	0%	100%	4 400,00
TOTAUX HORS TAXES					
14 150,00					
TVA					
2 773,40					
TOTAL TTC					
16 923,40					
- Déduction cumul factures précédentes (€ HT)					
8 450,00					
Montant de la présente note € HT					
5 700,00					
TVA 19,6%					
1 117,20					
MONTANT € TTC de la présente note					
6 817,20					

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
DIRECTION
N° D'ENGAGEMENT
ENGAGEMENT A BOLDER : OUI / NON
FONCTION : NATURE / OPERAT
MARCHE N°
PJM N°

La Responsable de la commande Soussigné, certifié conforme
A payer à Atelier P.MARINO, la somme de : **6 817,20** € TTC
SIX mille huit cent dix sept euros et vingt centimes toutes taxes comprises

Références bancaires :

Titulaire	Banque	Donation	Code Baeque	Code Guichet	N° Compte	Cd
P. MARINO	Credito ODPME	Maison Altart	18359	00613	60003647643	50

[Signature]
PIERRE MARINO
Atelier P. MARINO
4, rue des Tanneurs - LE MUY
83490 LE MUY
Tél: 04 94 45 80 83 Fax: 04 94 45 14 61

ANNEXE 3

CABAS A COURSES



ANNEXE 4

FACTURE RELATIVE AUX CABAS A COURSES

DIRECO

ECOBAG SARL

Z.I. DE FIANCEY

26250 LIVRON

Tél : 0475850825

Fax : 0475617365

R.C.S. : RCS ROMANS 432 086 437

SIRET : 43208643700022

Nid CEE : FR17432086437

Retour Finances pour

Facture N°

FA5931

Date

14/12/2012

Client

2084

- Mandatement

- Refus

- Copie courrier

- rejet facture

- Autre

Vu MV, le 08/11/12.....

COPIE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

DIRECTION DES INTERVENTIONS ECONO

MIQUES. S/C SERVICE COMPTABLE DE LA

DIRECTION FINANCIERE. CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
SB 201 RTI...	Eco 12090 noir Sac jute 42x35x17 cm couleur naturelle + impression soufflet jute noir Franco de port	1 500	1,90	2 850,00	19,80	558,60	3 408,60
SB 201 RTI...	Eco 12091 vert Sac jute 42x35x17 cm couleur naturelle + impression soufflet jute verte Franco de port	1 000	1,90	1 900,00	19,80	372,40	2 272,40
OBJET: MAPA 123FPA10 "Fabrication et livraison de 2 500 sacs réutilisables pour l'association des commerçants de Rousset + notification							

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
0	4 750,00	19,80	931,00

Total HT	4 750,00
Net HT	4 750,00
Total TVA	931,00
Total TTC	5 681,00
NET A PAYER	5 681,00

Facture payable le 13/01/2013 pour la somme de 5 681,00 Euros par Chèque à 30 jours.

Pénalités de retard (taux annuel) : % - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : %

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Jrecu 3F
N° engagement = 8007909
A solder N: 811 F: 94
Service Fait 17/12/12
Audet

ANNEXE 5

SITE INTERNET

Vivre Rousset / Association des commerçants, artisans et indépendants de Rousset - Windows Internet Explorer fourni par Communa

http://www.vivre-rousset.fr/

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Favorites Sites suggérés O1Net Galerie de composants W...

Vivre Rousset / Association des commerçants, artisan...

Page Sécurité Outils



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET INDÉPENDANTS DE ROUSSET

ESPACE ADHÉRENT

Identifiant

Mot de passe

OK

Actualités Répertoire Vivre Rousset Contact Espace adhérent

L'ACTUALITE EN BREF

Offre spéciale
DISTROY COIFFURE
LISSAGE BRÉSILIEN pour 150 Euros avec sh +soin pour la maison sur tout types de cheveux et toutes longueurs



<< en savoir plus

Promo de Mai
DANS MA BULL
Pour bien préparer votre peau aux premiers rayons solaire, je vous offre 10€ supplémentaires sur le forfait de 100€. Soit un



en savoir plus >>

PLAN DE ROUSSET



AGENDA

Retrouvez ici toute l'actualité de l'association

+ d'infos

RECHERCHER

NOM DU COMMERCE

TYPE DE COMMERCE

OK

NEWSLETTER

Saisissez votre email

OK

DEVENIR ADHÉRENT

Comment adhérer à l'association ?

+ d'infos

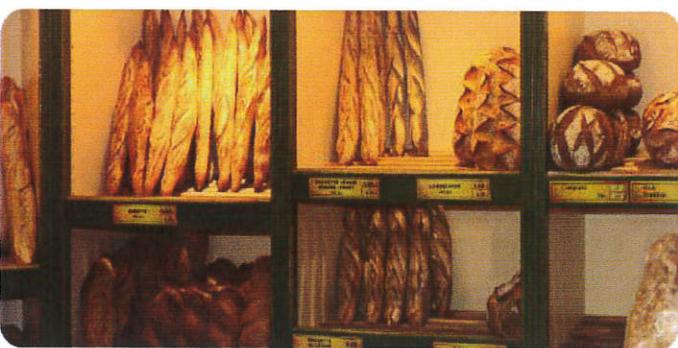
Vivre Rousset

Bienvenue sur le site des commerçants, artisans et indépendants de Rousset

Entre la puce et la vigne, entre une zone d'activités reconnue "pôle mondial de compétitivité" regroupant 7 000 emplois et une identité viticole forte de ses AOC Sainte Victoire, vous trouvez à Rousset toutes les activités et services utiles à votre qualité de vie.

Vous rencontrez des commerçants artisans et indépendants certes, mais vous découvrez surtout des femmes et des hommes faisant un travail remarquable, disponibles pour vous aiguiller dans vos choix, dans vos besoins en vous donnant des conseils personnalisés.

A Rousset, redécouvrez le commerce de proximité !



PAYS D'AIX
www.apci-paysdax.fr

ROUSSET



ESPACE ADHÉRENT

Identifiant

Mot de passe

OK

Actualités

Répertoire

Vivre Rousset

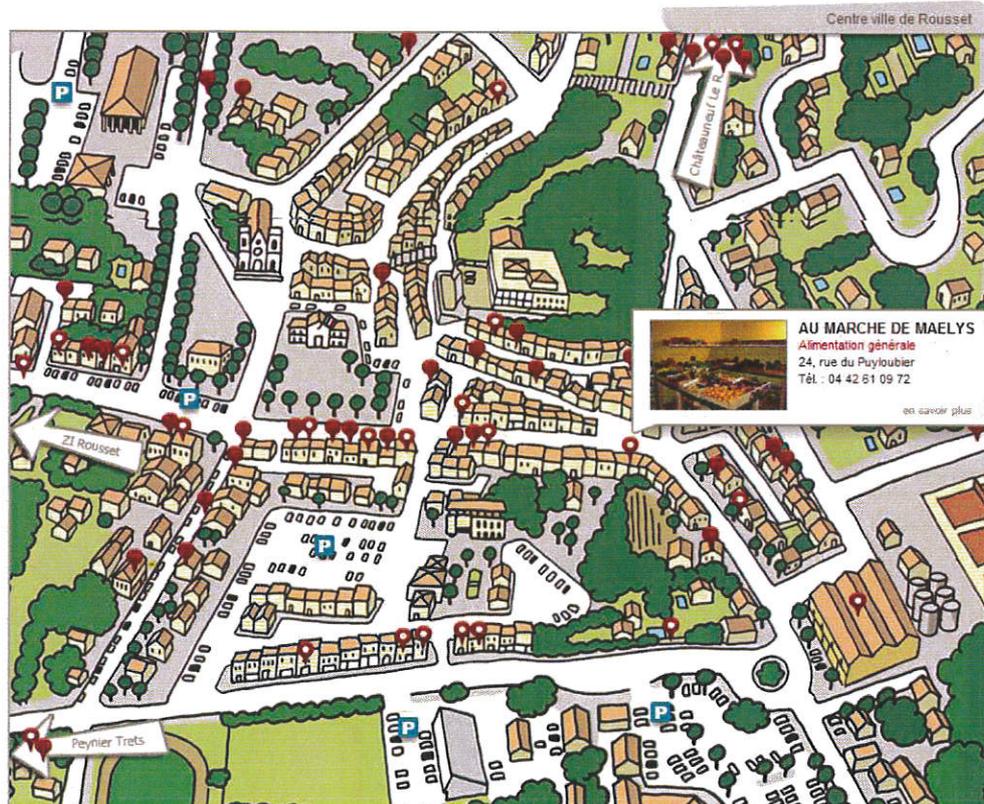
Contact

Espace adhérent

Accueil > Répertoire > Plan de Rousset

Plan de Rousset

Retrouvez tous les commerçants, artisans et indépendants de Rousset sur les plans du centre ville et de la zone d'activités de Rousset ci dessous. Passez sur les cartes pour en savoir plus.





Accueil > Répertoire > Commerçants et artisans de Rousset

LA FEE MELUSINE

[retour](#)

LA FEE MELUSINE
1, Avenue de Maneou 13790 Rousset
Tél. : 04 42 26 28 85
mail : flaura.13@hotmail.fr

JEUX, JOUETS ENFANTS



ZOOM

Horaires d'ouverture
Du Mardi au Samedi 9h - 12h /
15h30 - 19h Fermé le
Dimanche et le Lundi

Présentation
Jouets, jeux éducatifs, livres
jeunesse, déguisements, confiseries, déco de chambre...
Rejoignez-nous également sur le réseau Facebook, où vous
pourrez échanger sur les sujets concernant les enfants, des
conseils, des idées de sorties, des recettes, des jeux concours
mais aussi tous les nouveaux produits de La Fée Mélusine.
www.facebook.com/pages/La-Fée-Mélusine/



En avant-première à La Fée Mélusine.....
Coq en Pâte est une jeune maison d'édition d'accessoires de mode pour
enfants, qui place l'éthique au cœur de tout processus de création.
Parce que produire et consommer n'est pas détruire, nous entendons démontrer
et partager la conviction qu'.

[Voir la suite](#)

FORMULAIRE DE CONTACT

Pour écrire un message à LA FEE MELUSINE, veuillez remplir le formulaire suivant.

Nom : Message :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Saisissez le code anti-spam communiqué

Anti-spam : 2195 >

RÉPERTOIRE

- Plan de Rousset
- Moteur de recherche

PLAN DE ROUSSET

AGENDA

Retrouvez ici toute l'actualité de l'association

+ d'infos

RECHERCHER

NOM DU COMMERCE

TYPE DE COMMERCE

OK

NEWSLETTER

Saisissez votre email

OK

DEVENIR ADHÉRENT

Comment adhérer à l'association ?

+ d'infos

ANNEXE 6

FACTURES RELATIVES AU SITE INTERNET

DIRECO

118007

Retour Finances pour :

- Marché
- Refus
- Copie courrier
- Rejet facture
- Autre

Facture n° 692010-D187
 Date 30/09/11
 TVA Client

MOYENS GÉNÉRAUX
 Service COURRIER
 ARRIVE LE
 13 OCT. 2011
 Communauté d'agglomération
 du Pays d'Aix-en-Provence
 Communauté du Pays d'Aix
 Direction des Interventions Economiques
 S/C Service Comptable de la Direction Financière
 GS-40868
 13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Courrier TIM
 ARRIVE LE :
 14 OCT. 2011
 Direction des Services et des Ressources
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
 DU PAYS D'AIX EN PROVENCE

Réf	Description	Prix Unité	Quantité	Remise	Montant
DEVSPE	MARCHE N° 11 3F PA 05 Mise à niveau technique et renforcement du site internet de l'association "Vivre Rousset". Marché suivi par Karine Tabuteau Facture d'avancement concernant les postes suivants : - Création du plan - Collecte des informations auprès des commerçants - Création charte graphique du site	3000,00	1,00		3000,00
				Montant HTVA	3000,00
				TVA(19,60%)	588,00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE
 DIRECTION 35
 N° D'ENGAGEMENT 2009/04
 ENGAGEMENT A SOLDER : OUI / NON (cocher la mention in/le)
 FONCTION 95 NATURE C.M. OPERAT*
 MARCHÉ N°
 P.A.N°
 Le Responsable de la commande Signé, vérifié et
 10/10/11

TVA comprise à 19,6 %.

Montant TVAC	Echéance et Conditions particulières	A PAYER (EUR)
3588,00	Paiement dans les 30 jours (avant le 30/10/11).	3588,00

Pour les virements HSBC AIX RIS : FR76 30056 00191 01910142864 86
 Espace Privé - 4 rue du Lolair, 13001 Marseille - Tél. 09 50 09 6000 - Fax 09 55 09 6000
 SAS au capital de 20 000 € - SIRET 514 956 309 00025 - Code NAF 8201Z - N°TVA : FR86514956309

DIRECO

Retour Finances pour :

MAPA

Chrono n° 12/002573

- Mandatement

- Refus

- Copie courrier
espace privé®
rejet facture DE SOLUTIONS WEB

- Autre

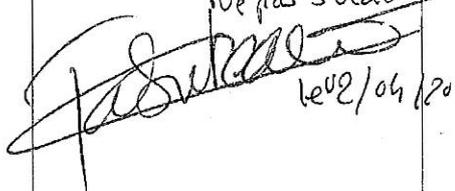
 COPIE

Vu MV, le Facture n° 3875223

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Interventions Economiques
S/C Service Comptable de la Direction Financière
CS 40868
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Date 29/02/12

TVA Client

Réf	Description	Prix Unit	Quantité	Remise	Montant
	MARCHE N° 11 3F PA 05 Mise à niveau technique et renforcement du site Internet de l'association "Vivre Rousset". Marché suivi par Karine Tabuteau				
DEVSPE	Facture d'avancement concernant les postes suivants : - Création du site public - Création de l'espace membre - Intégration du contenu : textes et images - Livraison maquette quasi-finie Etape n°2 / Livraison de la maquette Direc 3F Eign 0 7003156 F: 94 Nature : GN ne pas solder  le 02/04/2012	5000,00	1,00		5000,00
Montant HTVA					5000,00
TVA(19,60%)					980,00

TVA comprise à 19,6 %.

Montant TVAC	Echéance et Conditions particulières	A PAYER (EUR)
5980,00	Paiement dans les 30 jours (avant le 30/03/12).	5980,00

Pour les virements HSBC AIX RIB : FR76 30056 00191 01910142864 86

Espace Privé - 4 rue du Loisir, 13001 Marseille - Tél. 09 50 09 6000 - Fax 09 55 09 6000
SAS au capital de 20 000 € - SIRET 514 956 309 00025 - Code NAF 6201Z - N°TVA : FR88514958309



SN, le 30/05/12

DIRECO
Retour Finances

MOYENS GENERAUX
Service COURRIER
ARRIVÉ LE:

25 MAI 2012

COPIE
Courrier N°
ARRIVÉ LE: 17/005289
23 MAI 2012
Communauté du Pays d'Aix
Direction des Interventions Economiques
S/C Service Comptable de la Direction Financière
CS 40868
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

- Mandatement
- Refus
- Copie courrier

rejet facture

- Autre

Vu MV, le 30/05/12

Facture n°
557-D246

Date
30/05/12

TVA Client

Réf	Description	Prix Unit	Quantité	Remise	Montant
DEVSPÉ	MARCHE N° 11 3F PA 05 Mise à niveau technique et renforcement du site internet de l'association "Vivre Rousset". Marché suivi par Karine Tabuteau et Anne Maudet Site Internet Vivre-rousset.fr - Finalisation du site - Ouverture du site - Lancement des abonnements Avancement : étape 3 sur 3	2000,00	1,00		2000,00
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE DIRECTION N° D'ENGAGEMENT 356 38 NOMENCLATURE ENGAGEMENT A SOLDER: CD (rayer la mention inutile) FONCTION 50 NATURE 6.11 OPERAT* MARCHE N° 11.3F.PA.05 PJM N° Le Responsable de la commande Sursigné, certifié conforme <i>A. Audouin</i>					
Montant HTVA					2000,00
TVA(19,60%)					392,00

TVA comprise à 19,6 %.

Montant TVAC	Echéance et Conditions particulières	A PAYER (EUR)
2392,00	Paiement dans les 30 jours (avant le 23/06/12).	2392,00

Pour les virements HSBC AIX RIB : FR76 30056 00191 01910142864 86

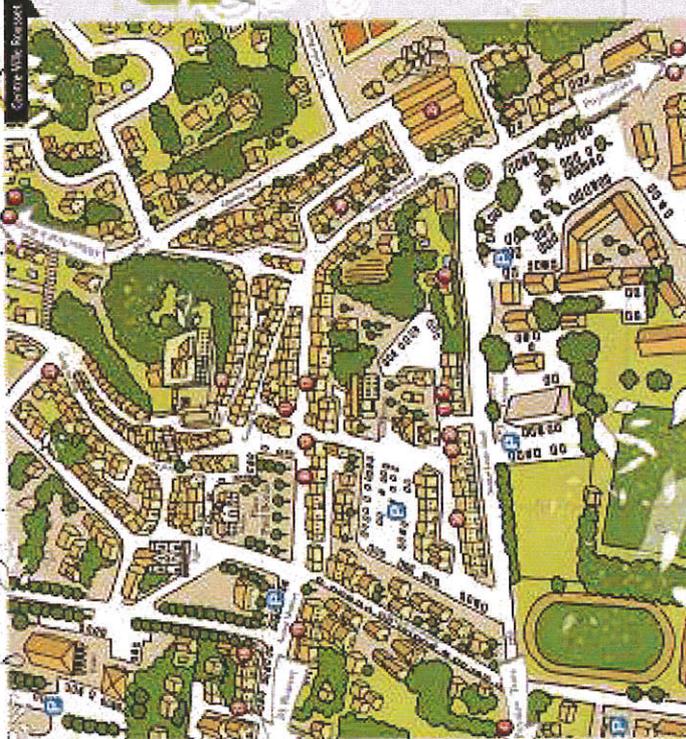
Espace Privé - 4 rue du Loisir, 13001 Marseille - Tél. 09 50 09 8000 - Fax 09 55 09 6000
SAS au capital de 20 000 € - SIRET 514 956 309 00025 - Code NAF 6201Z - N°TVA : FR08514956309



ANNEXE 7

PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Le commerce de proximité à Roussel est dynamique et construit de nouvelles croissances!



Régulateur des artisans, commerçants et indépendants de Roussel 2012

ALIMENTATION

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

AUTOMOBILE

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

CULTURE ET LOISIRS

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

MADONNET SÉCURISATION

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

MADONNET ACTIVITÉS

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

CAFÉS ET RESTAURANTS

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

SANTÉ ET BEAUTÉ

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

SERVICES

- 1. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 2. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 3. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 4. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 5. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 6. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 7. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 8. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 9. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00
- 10. **Le Pain de Roussel** - 04 42 20 98 00

Vous souhaitez devenir adhérent ?

Le Pain de Roussel est une association à but non lucratif qui a pour objectif de défendre les intérêts des commerçants, artisans et indépendants de Roussel. Si vous souhaitez devenir adhérent, contactez-nous au 04 42 20 98 00.

Le commerce de proximité
à Roussset
2012

Vivre Roussset
Association des commerçants, artisans et indépendants de Roussset

Le commerce de proximité
à Roussset
2012

Vivre Roussset
une association pour valoriser les Artisans Commerçants Indépendants
un espace de communication marqué dans un territoire de valeurs et de savoir-faire

LES ARTISANS, COMMERCANTS INDÉPENDANTS
PROCHES DE VOUS

La proximité des métiers de notre territoire offre
chaque jour
Expérience Accueil Services Solutions

La proximité des métiers de notre territoire offre
chaque jour
Expérience Accueil Services Solutions

Vivre Roussset
En partenariat avec

PAYS D'AIR
Vie de Roussset

MAIRIE DE ROUSSSET

MAIRIE DE ROUSSSET
Commune de Roussset

MAIRIE DE ROUSSSET
Commune de Roussset

Vivre Roussset
Le Mot du Président

Agende

- Fête de la musique le 21 juin 2012
- Fête de la Saint-Pévil du 25 au 29 août 2012
- Soirées estivales du fin de semaine en juillet et août 2012
- Fête de la Saint-Nicolas et illuminations de Noël
- La marcia

Le commerce de proximité...
Le Mot du Président

ANNEXE 8

FACTURES RELATIVES A LA PLAQUETTE D'INFORMATIONS

DIRECO



Retour Finances pour :

- Refus

- Copie courrier

rejet facture

VITAMINESKI
Energie Créative
04 42 54 10 13
06 77 57 30 85
contact@vitamineski.com
www.vitamineski.com

Autre
Vu MV, le 13/07/12
FACTURE N° VK11-F023CM – Marché N° 11 3F PA 07

EXPEDITEUR Date : 29/06/2012 Ref. Devis N° : VK11-034CM-Devis VitaminesKI - 12, Rue Victor Leydet - 13100 Aix-en-Provence Interlocuteurs : Clotilde MILESİ - Direction Artistique Graphisme - Illustration - Webdesign	DESTINATAIRE Société : Communauté du Pays d'Aix Direction des interventions Economiques Mission Commerce et Artisanat A l'attention de : Anne Maudet, Transmis par courriel : amaudet@agglo-paysdaix.fr
--	--

DESIGNATION

Plaquette dépliant information « Vivre Rousset »

<p>A- Conception, réalisation et impression de la plaquette d'information :</p> <p>Dans le cadre du présent marché, la réalisation de la plaquette d'information commerciale pour l'association « Vivre Rousset » répondra à l'objectif de communication ciblé sur les deux principales zones de chalandises, le centre-ville et la zone industrielle de la ville de Rousset. Cette plaquette répond à une politique de communication ambitieuse. C'est un outil de promotion commerciale pour valoriser les commerçants et artisans et accroître significativement la fréquentation du centre ville et de la zone industrielle.</p> <p>1 – Conception, réalisation - Plaquette Dépliant - format A3+ : 1050 € HT Format : 45 x 32 cm ouvert / 10,7 x 7,5 fermé</p> <p>CADRE METHODOLOGIQUE CONCEPTION EXECUTION</p> <p>2 – Impression - Plaquette Dépliant - format A3+ : 2190 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> Format : 45 x 32 cm ouvert Format fermé : 10,7 x 7,5 cm Livraison en Mairie 	<p>1050.00</p> <p>2190.00</p>
<p style="text-align: right;">Total HT</p>	<p>3240.00</p>
<p style="text-align: right;">TVA</p>	<p>635.04</p>
<p style="text-align: right;">TTC</p>	<p>3875.04</p>
<p style="text-align: right;">Montant TTC Total à régler</p>	<p>3875.04</p>

Payable à "date ou dès réception" par virement bancaire.(RIB joint)
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : TVA FR36502350689

Engagement x003160 à solder 3F
UF = 11 UF029 1213F125840
F: g h nature: B11

→ Service fait
le 13/07/2012



K. TABOURAU

COPIE

VITAMINESKI
 Energie Créative
 04 42 54 10 13
 06 77 57 30 85
 contact@vitaminesk.com
 www.vitaminesk.com

- Mandatement
- Refus

FACTURE Copie courtoise N° **VK12-F026CM**

EXPEDITEUR joint facture

- Autre

Date : 03/07/2012 le... 13/07/12...

VitaminesKI - 12, Rue Victor Leydet - 13100 Aix-en-Provence

Interlocuteurs : Clotilde MILESI - Direction Artistique
 Graphisme - Illustration - Webdesign

DESTINATAIRE

Société : Communauté du Pays d'Aix
 Direction des interventions Economiques
 Mission Commerce et Artisanat
A l'attention de : Anne Maudet, Karine Tabuteau
Transmis en main propre .
 amaudet@agglo-paysdaix.fr , ktabuteau@agglo-paysdaix.fr

DESIGNATION

Cartonnettes

A- Conception, réalisation et impression	
Fiches cartonnées - 10 000 exemplaires x 2 : 1100 € HT	1100.00
<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation du plan avec fiches cartonnées selon modèle joint (RDV culturels de Culture 13) doit être envisagée manuellement pour une quantité de 10 000 exemplaires façonnée en local (Région Paca) , en CAT. • Impression Quadri Recto • Papier 350 g vernis brillant • Découpe bords arrondis • Collage 4 points deux faces après impression • Livraison 1 point en Paca 	
Total HT	1100.00
TVA	215.60
TTC	1315.60
Règlement d'un acompte	0.00
Montant TTC Total à régler	1315.60
	<i>en Euros</i>

Payable à "date ou dès réception" par virement bancaire. (RIB joint)
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : TVA FR36502350689

Nomenclature = 8205 3F
 Engad n° 18/3F/27198
 F.94 n: 611 à solder.

→ service fait
 le 13/07/2012

K. TABUTEAU

ANNEXE 9

AFFICHES

Le commerce de proximité, à Rousset

LE PLAN 2012 EST DISPONIBLE
CHEZ VOS COMMERÇANTS



Vivre Rousset

Association des commerçants, artisans et indépendants de Rousset



www.vivre-rousset.fr



MAIRIE DE ROUSSET



Ville de ROUSSET



ANNEXE 10

FACTURE RELATIVE A L'IMPRESSION DES AFFICHES

25,27 Bd de Briançon / 13003 Marseille
 SUPERPLAN-IMPRESSUM Tél. 04 91 95 00 95 / Fax 04 91 95 00 90 - www.superplan.fr



MOYENS GENERAUX
 Service COURRIER
 ARRIVÉ LE:
 N° _____
 Communauté d'Agglomération
 du Pays d'Aix-en-Provence

ORIGINAL

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
 DIRECTION DES FINANCES
 CD 40868
 13100 AIX EN PROVENCE

1234

FACTURE F1203005		Date	Règlement	VIREMENT 30	Echéance	
Code	Désignation	Un	Quantité	Prix Unit.	Montant H.T.	
FAMAS	MASSICOTAGE	Pièce	550,00	0,0100	5,50	
FAMF	MISE SOUS FILM PVC	Pièce	1,00	1,0000	1,00	
	Sous-Total				158,30	
	- Bon de livraison N° B1210639 du 19/09/2012 - Commande client N° C1209132 du 19/09/2012 - Commande WEB N° 20092 du 18/09/2012 Commandé par : F. LAURENS					
ISI180MML	IMAGERIE QUADRI INTERIEURE SUR PAPIER 180G MAT LE ML	ML	1,00	30,0000	30,00	
FAMF	MISE SOUS FILM PVC	Pièce	1,00	1,0000	1,00	
	Sous-Total				31,00	
	- Bon de livraison N° B1210723 du 20/09/2012 - Commande client N° C1209163 du 19/09/2012 CDE MAIL DU 19/09/2012 DE FISAC ROUSSET 100 A2 Imagerie couleur					
ISI180MML	IMAGERIE QUADRI INTERIEURE SUR PAPIER 180G MAT LE ML	ML	26,00	30,0000	780,00	
PIPAOMP	MISE EN PAGE-EXECUTION L'HEURE	Pièce	0,15	40,0000	6,00	
FAMF	MISE SOUS FILM PVC	Pièce	2,00	1,0000	2,00	
	Sous-Total				788,00	
	- Bon de livraison N° B1210729 du 20/09/2012 - Commande client N° C1209178 du 19/09/2012 CDE MAIL DU 19/09/2012 DE CATHERINE LAUGIER					
PIPAO	PAO TRAITEMENT DE FICHER POUR IMPRESSION	H	0,10	40,0000	4,00	
ONQSRA3170	OFFSET NUMERIQUE QUADRI SRA3 SUR PAPIER 170G	Pièce	80,00	0,4800	38,40	

SARL au capital de 155 000 € - Siret : 06980560400027 - APE : 8219Z - IBAN : FR76 1009 6185 6500 0257 0870 131 CMCIFRPP

TVA Intracommunautaire FR3206980560400027

ANNEXE 11

FACTURE RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN
ANIMATEUR FISAC



AIX-EN-PROVENCE * BBAURECUEIL * BOUC BEL AIR * CABRIÈS * CHÂTEAUNEUF-LE-ROUGE * COUDOUX * ÉGUILLES
FUVEAU * JOUQUES * LAMBESC * MEYRARGUES * MEYREUIL * MIMET * LES PENNES MIRABEAU * PERTUIS * PEYNIER
PEYROLLES-EN-PROVENCE * LE PUY-SAINTE-RÉPARADE * PUYLOUBIER * ROGNES * LA ROCQUE D'ANTHÉRON * ROUSSET
SAINT-ANTONIN-SUR BAYON * SAINT-CANNAT * SAINT-ESTÈVE-JANSON * SAINT-MARC-JAUMEGARDE * SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
SIMIANE-COLLONGUE * LE THOLONET * TRETTS * VAUVENARGUES * VENELLES * VENTABREN * VITROLLES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction Ressources Humaines

Service Gestion Individualisée RH

Bldôme 3

☎ 04 42 93 78 13/14

2013d_drh_1873

ATTESTATION

Je soussigné, Guillaume HERMARY, Directeur des Ressources Humaines, certifie les éléments suivants pour Madame Anne MAUDET, attaché territorial, titulaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, sur la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, sur la base de 25 % d'un équivalent temps plein :

Rémunération brute :	8 564,15 €
Charges patronales :	2 960,85 €
Assurance :	288,00 €
Participation employeur pour les chèques déjeuner :	220,52 €
Coût total :	12 033,52 €

Fait à Aix en Provence, le 28 Juin 2013, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Directeur des Ressources Humaines


Guillaume HERMARY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 93 85 85 - Fax : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° TVA : FR 2524130027600029

<http://www.agglo-paysdaix.fr> - e.mail : administration@agglo-paysdaix.fr

ANNEXE 12

SIGNALETIQUE URBAINE ET COMMERCIALE

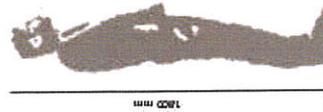


1000 mm

400 mm

800 mm

3500 mm

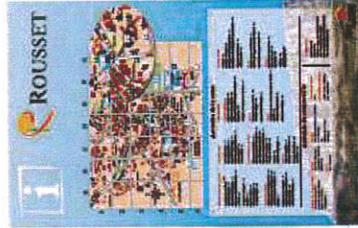


1700 mm



800 mm

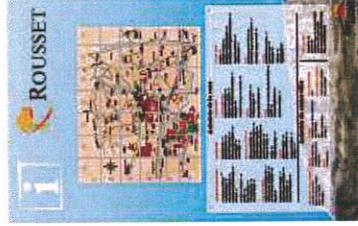
2300 mm



Entrée de ville
6 exemplaires

Totems infos commerces
5 exemplaires

Plaque listing amovible : 730 x 450 mm



Totems RS
4 exemplaires

Plaque amovible
1100 x 700 mm

Plaque amovible
1100 x 700 mm

ANNEXE 13

FACTURE RELATIVE A LA SIGNALÉTIQUE URBAINE ET
COMMERCIALE

Code Client : 101567

Adresse Client

ROUSSET MAIRIE
HOTEL DE VILLE
PLACE PAUL BORDE
13790 ROUSSET
FRANCE
N° TVA :

FACTURE N° 022293

Date : 16/12/2014

Page 1

Référence	Libellé	RAL	UN	Qté	Prix Unit	Remise	Montant H.T
	Cde : 018933 / 001 Ref Client MARCHÉ MAPA 16/2012						
D2R1000150C225 VL	D43 1000X150 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	29,000	27,00	0,00	783,00
D2R1000250C225 VL	D43 1000X250 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	36,000	45,00	0,00	1 620,00
D2R1300150C225 VL	D43 1300X150 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	57,000	35,00	0,00	1 995,00
D2R1300250C225 VL	D43 1300X250 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	27,000	59,00	0,00	1 593,00
MS762700L	MAT SIMPLE Ø76 LG 2700 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	4,000	115,00	0,00	460,00
MS762800L	MAT SIMPLE Ø76 LG 2800 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	14,000	115,00	0,00	1 610,00
MS763000L	MAT SIMPLE Ø76 LG 3000 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	7,000	115,00	0,00	805,00
MS763100L	MAT SIMPLE Ø76 LG 3100 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	3,000	115,00	0,00	345,00
MS763200L	MAT SIMPLE Ø76 LG 3200 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	2,000	115,00	0,00	230,00
MS903200L	MAT SIMPLE Ø90 LG 3200 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	1,000	170,00	0,00	170,00
MS903300L	MAT SIMPLE Ø90 LG 3300 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	3,000	170,00	0,00	510,00
MS763700L	MAT SIMPLE Ø76 LG 3700 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	9,000	115,00	0,00	1 035,00
MS903700L	MAT SIMPLE Ø90 LG 3700 STD ANODISE + CHAP. + SABOT	ANOD	UN	2,000	170,00	0,00	340,00
MD3700L	MAT COUL. Ø114X5-90X5 LG0 3700 MM ANODISE AVEC CHAP AVEC SABOT	ANOD	UN	1,000	400,00	0,00	400,00
MD4100L	MAT COUL. Ø114X5-90X5 LG0 4100 MM ANODISE AVEC CHAP AVEC SABOT	ANOD	UN	2,000	1 062,71	0,00	2 125,42
MD4200L	MAT COUL. Ø114X5-90X5 LG0 4200 MM ANODISE AVEC CHAP AVEC SABOT	ANOD	UN	1,000	0,00	0,00	0,00

RIB Code Etab : 11206 Code guichet : 20050 N° de compte : 89876235453 Clé : 53 Domiciliation: Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Albi
SOSIGNALISATION AU CAPITAL DE 90 000€ N° TVA FR45 432 443 083
SIRET 432 443 083 00014
APE 2599B

A suivre ...

Référence	Libellé	RAI	UN	Qté	Prix Unit	Remise	Montant H.T
	PRIX HORS BPU			1,000	555,66	0,00	555,66
CO76DFL	COLLIER Ø76 DF ANODISE AVEC VISSERIE	ANOD	UN	15,000	0,00	0,00	0,00
CO90DFL	COLLIER Ø90 DF ANODISE AVEC VISSERIE	ANOD	UN	29,000	0,00	0,00	0,00
CO76SFL	COLLIER Ø76 SF ANODISE AVEC VISSERIE	ANOD	UN	89,000	0,00	0,00	0,00
CO90SFL	COLLIER Ø90 SF ANODISE AVEC VISSERIE	ANOD	UN	58,000	0,00	0,00	0,00
GE	RIS 1200 X 2000 RECTO VERSO CF FICHE TECHNIQUE		UN	4,000	1 700,00	0,00	6 800,00
CONCEPT	CONCEPTION CARTOGRAPHIQUE		UN	1,000	800,00	0,00	800,00
TOTEM	TOTEM INFORMATIONS COMMERCE 800 X 2300 + PLAQUE AMOVIBLE 730 X 450 MM / RECTO VERSO CF FICHES TECHNIQUES ET BAT		Un	5,000	1 540,00	0,00	7 700,00
CONCEPT	CONCEPTION CARTOGRAPHIQUE		UN	1,000	600,00	0,00	600,00
DIR1000400C225 VL	D43 1000X400 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE panneau ENTREE DE VILLE	ANOD	UN	6,000	56,00	0,00	336,00
PHSTD1000800C 225VL	PHSTD 1000X800 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE PANNEAUX ENTREE DE VILLE	ANOD	UN	6,000	112,00	0,00	672,00
MD3500L	MAT COUL. Ø114X5-90X5 LG03500 MM ANODISE AVEC CHAP AVEC SABOT	ANOD	UN	6,000	400,00	0,00	2 400,00
CONCEPT	CONCEPTION GRAPHIQUE		UN	1,000	200,00	0,00	200,00
	PANNEAUX ATTRACTIVITE 1900 X 750 MM			1,000	257,00	0,00	257,00
DIR1900750C225 VL	D43 1900X750 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	3,000	257,00	0,00	771,00
	PANNEAUX ATTRACTIVITE 1900 X 300 MM			1,000	103,00	0,00	103,00
DIR1900300C225 VL	D43 1900X300 CL2 HIP P25 +POF 1160 ANODISE	ANOD	UN	3,000	103,00	0,00	309,00
MD3500L	MAT COUL. Ø114X5-90X5 LG03500 MM ANODISE AVEC CHAP AVEC SABOT	ANOD	UN	3,000	400,00	0,00	1 200,00
	MAT MD 114			1,000	400,00	0,00	400,00

RIB Code Etab : 11206 Code guichet : 20050 N° de compte : 89876235453 Clé : 53 Domiciliation: Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées – Albi
 SOSIGNALISATION AU CAPITAL DE 90 000€ N° TVA FR45 432 443 083
 SIRET 432 443 083 00014
 APE 2599B

A suivre ...

Référence	Libellé	RAL	UN	Qté	Prix Unit	Remise	Montant H.T
CONCEPT	CONCEPTION GRAPHIQUE		UN	1,000	200,00	0,00	200,00
	REALISATION D UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE			1,000	1 000,00	0,00	1 000,00
	PLAQUE AMOVIBLE POUR RIS			2,000	0,00	0,00	0,00
PAO	RETOUCHE PAO A REALISER CF MAQUETTES VALIDEES LE 20/10/2014		H	1,000	0,00	0,00	0,00

L'entreprise sera fermée le 23/12/2014 au soir, reprise le 05/01/2015.

<p>Art. L 441-3 du code de commerce : il n'est pas appliqué d'escompte pour paiement anticipé.</p> <p>Conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 3 fois le taux d'intérêt légal.</p>	Frais fixes :	0,00	Montant HT	EUR	38 325,08
	Port :	0,00	Taux Tva 20,00 %	EUR	7 665,02
		0,00	TOTAL TTC	EUR	45 990,10
			Acpte à déduire	EUR	0,00
			Reste à Payer :	EUR	45 990,10
REGL : Chèque ECH. : 31/01/2015					

ANNEXE 14

Délibération du Bureau de la CPA

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120405-2012_B112-DE
Date de télétransmission : 13/04/2012
Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B112

OBJET : Commerce et artisanat - Conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Rousset - Tranche 1

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_5_04

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et artisanat

Objet : Conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Rousset – Tranche 1

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le 22 novembre 2011, le Secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation a adressé à la Communauté du Pays d'Aix la décision d'attribution de subvention du FISAC de Rousset pour la première tranche.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver les deux conventions au titre du FISAC : l'une qui lie la CPA avec l'Etat et l'autre qui lie la CPA avec la commune de Rousset et l'association des commerçants et artisans.

Au terme d'une collaboration étroite entre la municipalité de Rousset, l'association des commerçants, les Chambres consulaires et la CPA, un dossier de candidature FISAC sur la commune de Rousset a été finalisé et adressé, le 7 octobre 2010, aux services de la DIRECCTE Paca.

Par décision n° 11-1185 d'attribution de subvention du FISAC en date du 22 novembre 2011, le Secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation a accordé une subvention totale de 26 483 € pour le financement de l'opération urbaine de Rousset.

Cette subvention attribuée par l'Etat se décompose de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 19 583 € calculée sur une base subventionnable de 57 000 €,
- une subvention d'investissement de 6 900 € calculée sur une base subventionnable de 34 500 €.

Compte tenu de cette décision ministérielle en date du 22 novembre 2011, la part de financement de la CPA dans ce FISAC s'élève à un montant total de 42 842 €.

La circulaire FISAC du 30 décembre 2010 prévoit que pour les opérations pluriannuelles, il convient d'établir une convention définissant les engagements respectifs des parties. Vous trouverez donc les deux conventions ci-jointes détaillant les différentes actions ainsi que le plan de financement général.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la décision ministérielle n°11-1185 en date du 22 novembre 2011 relative à l'attribution des subventions FISAC ;

VU l'avis de la Commission du développement économique en date du 22 mars 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes des deux conventions relatives au FISAC de la commune de Rousset ci-annexées,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les deux conventions ci-jointes ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 6 900 € à la commune de Rousset dans le cadre des opérations d'investissement de la tranche 1,
- **DIRE** que cette dépense sera prélevée sur le budget de la CPA sur la ligne budgétaire 3F, 94-2042 ;

CONVENTION OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
« COMMUNE DE ROUSSET ANNEES 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche »

ENTRE

L'Etat représenté par :

le Préfet du département des Bouches du Rhône,

Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, par délégation du préfet de département,

d'une part,

ET

La Communauté du Pays d'Aix-en-Provence représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La commune de Rousset, 4.200 habitants (recensement INSEE 2006) se situe sur le bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc à l'Est du Pays d'Aix entre Aix en Provence et Saint Maximin la Sainte Beume (dpt 83) avec au Nord et au Sud, les barrières montagneuses de la Sainte Victoire et de la Sainte Beume.

Elle bénéficie d'une architecture routière qui s'est structurée autour de l'autoroute A8 qui offre deux échangeurs à proximité de Rousset, l'un à l'Ouest au niveau de la Barque structuré en demi-échangeur tourné vers Aix en Provence, et l'autre à l'Est au niveau de Saint Maximin.

Depuis trois décennies, Rousset enregistre une forte croissance démographique qui a conduit à une urbanisation pavillonnaire autour du vieux village où se concentrent le tissu commercial de proximité et les principaux services publics et privés.

Ce développement s'explique par un attrait résidentiel très important, à la fois par sa proximité relative et la facilité de desserte des pôles d'emplois du bassin aixois, par la pression foncière qui s'exerce sur l'agglomération aixoise éloignant toujours un peu plus les résidents de plus en plus exigeants quant à leur mode d'habitation mais surtout par l'implantation de la zone industrielle de Rousset et son exceptionnelle attractivité accueillant environ 6.500 emplois.

Néanmoins cette dynamique socio-démographique n'a pas réellement profité aux commerces de proximité du village. En effet, il apparaît que le commerce traditionnel est soumis à rude épreuve face à l'omnipotence de la distribution des GMS. Avec une forte couverture commerciale regroupée en pôles d'attraction majeurs, le territoire de la CPA limite fortement son évasion mais au détriment de la pérennité des petits pôles de proximité.

De plus, avec une population qui dispose d'un panier moyen inférieur à la moyenne nationale et d'une propension à consommer essentiellement dans les GMS, l'implantation d'un hard discount dès 1993 dans la zone industrielle située à proximité du village, tend à constituer une évasion supplémentaire pour le commerce de proximité de Rousset.

La commune de Rousset compte deux pôles commerciaux dont le premier est l'enjeu de la démarche FISAC :

- Le pôle commercial du village qui compte 31 activités.
- Le pôle commercial de la zone d'activités qui comprend 15 cellules commerciales et 9 activités de services.

L'offre commerciale du village permet à la clientèle de retrouver l'essentiel des activités qu'elle est en droit d'attendre.

Un marché de plein air relativement dynamique et pérenne (9 étals alimentaires et 4 étals animaux) vient compléter l'offre locale malgré la tenue d'un marché bien plus conséquent sur la ville de Trets le même jour.

Concernant le fonctionnement urbain, si les accès au village sont parfois assez complexes et manquent de lisibilité dans le cadre d'un schéma de circulation également peu lisible, la qualité des déplacements dans le village reste assez satisfaisante. Mais le triptyque circulation automobile/stationnement/cheminements piétons demande à être hiérarchisé selon le statut et la fonction de l'espace public qui présente, par ailleurs, un bon niveau qualitatif.

ARTICLE 1 : Objectifs de l'opération

Dans un souci de survie et de maintien, le commerce de proximité de Rousset doit donc aujourd'hui jouer sur un autre registre qui est celui de la lisibilité, de la centralité attractive, de la qualité de services et des produits ainsi que des ambiances.

Dans cette lignée, les attentes les plus fortes exprimées tant par les commerçants que la clientèle se concentrent sur l'accessibilité et le stationnement, la valorisation de la place dans ses fonctions plurielles comme centralité unique avec une offre commerciale suffisamment variée pour attirer une clientèle élargie à son bassin de chalandise, de la communication et des animations régulières (marché y compris) dans un cadre villageois qui est plutôt plébiscité.

Dans le cadre d'une dynamique commerciale davantage intégrée, cohérente, régulière et quotidienne, valorisé par un aménagement plus efficient du cœur du village, le pôle commercial pourrait engranger une clientèle d'indécis, ceux dont la fréquentation est épisodique et ponctuelle.

Les marges de manœuvre existent donc encore mais si aucun effort suffisant n'est fourni pour attirer les consommateurs qui petit à petit perdent l'habitude et l'envie d'y venir, le risque de paupérisation s'aggraverait d'autant plus que le village ne bénéficie pas d'un rayonnement ou d'une notoriété large sur le bassin aixois au travers d'actions événementielles majeures.

L'un des objectifs majeurs du FISAC sera, par conséquent, d'impulser une politique de communication régulière sur l'offre et les produits en place afin que la clientèle ait une connaissance plus précise de la composition du tissu, des services et des produits

disponibles, ainsi qu'un programme d'animation ayant un affichage local fort afin d'interpeller tant la clientèle résidente que salariée.

Ainsi, l'objectif poursuivi par la mise en place d'un FISAC sur le territoire de la commune est de contribuer à renforcer l'attractivité de Rousset dans son ensemble en s'appuyant d'une part sur une amélioration de la configuration urbaine, notamment en centre ville depuis les principaux accès, et d'autre part sur des actions de valorisation à destination du commerce local.

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants :

- La Communauté du Pays d'Aix qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de fonctionnement.
- La Commune de Rousset qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'investissement.
- Les partenaires cosignataires de la convention qui apportent leur concours soit en termes financiers, soit en termes de prestations de services aux différentes actions du programme.

ARTICLE 3 : Périmètre territorial de l'opération

Les actions sont menées sur la commune de Rousset.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention attribuée au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Par décision n° 11-1185 en date du 22 novembre 2011, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué au bénéficiaire « Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » une subvention de 26 483 € pour le financement d'une opération urbaine.

Cette subvention se décompose en :

- **fonctionnement** : une subvention de 19 583 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 57 000 €.

- **investissement** : une subvention de 6 900 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 34 500 €.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, maître d'ouvrage de

l'opération, est seul bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC.

Les actions financées par le FISAC figurent dans les tableaux en annexe 1 jointe à la présente convention.

ARTICLE 5 : Modalités de règlement de la subvention

La subvention sera versée au bénéficiaire suivant : «Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » sur le numéro de compte bancaire suivant :

Libelle du compte : Trésorerie Communauté du Pays d'Aix

Code banque : 3001– Code guichet : 00107

Numéro de compte : C1340000000 – Clé RIB : 24

IBAN : FR88 3000 1001 07C13400 0000 024

Cette subvention sera versée de la façon suivante :

Fonctionnement :

La subvention de fonctionnement sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % du montant de cette subvention soit 11 750 €, après signature de la présente convention.
- le solde en une seule fois, après production des documents ci-après présentés, conformément au tableau de financement figurant à l'annexe 2 de la présente convention :
- un compte-rendu technique de réalisation des actions,

- un bilan financier comprenant :

a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées visé par le maître d'ouvrage et le comptable public, présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

b) la copie des justificatifs de ces dépenses (factures, bulletins de salaires...). Les factures seront ventilées par action conformément au tableau figurant à l'annexe 3 de la présente convention.

Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

☐ **Investissement :**

La subvention d'investissement pourra être versée par acomptes (3 au maximum), chaque fois sur production d'un bilan financier comprenant :

a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées, visé par le maître d'ouvrage et le comptable public, présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

b) la copie des justificatifs de ces dépenses. Les factures seront ventilées par action. Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Le solde ne peut être inférieur à 20 % du montant de la subvention d'investissement.

Remarque :

Qu'il s'agisse du volet fonctionnement ou du volet d'investissement, le maître d'ouvrage s'engage à verser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement.

ARTICLE 6 : Suivi de l'opération – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, présidé par le Préfet de département ou son représentant ou par la DIRECCTE ou son représentant pour le compte du Préfet de département, est mis en place.

Il se compose des membres suivants :

- Communauté du Pays d'Aix,
- Commune de Rousset,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre de Métiers,
- Association des Commerçants et artisans de Rousset,
- DIRECCTE Paca.

Le comité de pilotage veillera à la bonne réalisation du programme faisant l'objet de la présente convention. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il peut se doter d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement.

Article 7 : Evaluation

Ainsi que le prévoit l'article 7 du décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008, le maître d'ouvrage de l'opération doit, dans les trois mois qui suivent l'achèvement de l'opération, fournir des justificatifs sur l'emploi de l'aide reçue et remettre au ministre chargé du commerce et de l'artisanat un rapport présentant les modalités de réalisation de l'opération, les ajustements éventuels par rapport au projet initial et les premiers effets de l'aide reçue.

Ce rapport d'évaluation présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera transmis par l'intermédiaire de la DIRECCTE.

Article 8 : Communication

Le maître d'ouvrage s'engage, d'une part, à mentionner l'existence de l'aide de l'Etat au travers du Fisac et son montant dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier et, d'autre part, à donner accès à toutes les informations utiles sur l'opération aidée ainsi qu'aux données économiques, financières ou fiscales permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'opération sur une période de cinq ans.

Article 9 : Reversement de la subvention FISAC

Aux termes de l'article 9, 1er alinéa du décret n°2008-1475 du 30 décembre 2008, les aides qui, dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision d'attribution de subvention au bénéficiaire, n'auront pas été utilisées totalement ou partiellement, conformément à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, donneront lieu à remboursement. Elles seront recouvrées par la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, sur décision du ministre en charge du Commerce et de l'Artisanat.

ARTICLE 10 : Durée de la convention

La présente convention est effective à la signature et est conclue pour la durée de la tranche 1.

La durée ne saurait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, soit le 26 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article 9, 1er alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 : Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Aix en Provence, le

Madame le Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Monsieur le Préfet du Département des Bouches
du Rhône ou son représentant légal

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Conformément à la délibération n°2012_B du
5 avril 2012

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des actions financées par le FISAC

Fonctionnement (en euros H.T)

ACTIONS	COUT PREVU	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT FISAC	%
Animateur Fisac	7 500 €	7 500 €	3 750 €	50 %
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	20 000 €	6 000 €	30 %
Cabas à courses	7 500 €	7 500 €	2 500 €	33,3 %
Développement du site internet	15 000 €	15 000 €	5 000 €	33,3 %
Plaquette d'information	7 000 €	7 000 €	2 333 €	33,3 %
TOTAL	57 000 €	57 000 €	19 583 €	34%

Investissement (en euros H.T)

ACTIONS	COUT PREVU	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT FISAC	%
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	34 500 €	6 900 €	20 %
Gestion du stationnement	150 000 €	0 €	0 €	0 %
TOTAL	184 500 €	34 500 €	6 900 €	20 %

ANNEXE 2

	Montant subventionnable	Participation FISAC		Participation CPA		Participation communale		Participation Commerçants	
		Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT
INVESTISSEMENT									
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	20 700 €	-	-
Gestion du stationnement	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	150 000 €	-	-
SS Total	34 500 €	20 %	6 900 €	20 %	6 900 €	60 %	20 700 €	-	-
FONCTIONNEMENT									
Animateur Fisac	7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750 €	-	-	-	-
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	30%	6 000 €	70%	14 000 €	-	-	-	-
Cabas à courses	7 500 €	33,3%	2 500 €	61,7%	4 625 €	-	-	5%	375 €
Développement du site internet	15 000 €	33,3%	5 000 €	61,7%	9 250 €	-	-	5%	750 €
Plaquette d'information	7 000 €	33,3%	2 333 €	61,7%	4 317 €	-	-	5%	350 €
SS Total	57 000 €	34%	19 583 €	63%	35 942 €	-	-	3%	1 475 €
Total Général	91 500 €		26 483 €		42 842 €		20 700 €		1 475 €

CONVENTION OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
« COMMUNE DE ROUSSET ANNEES 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche »

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI.

ET

La Commune de Rousset, membre de la Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Maire Monsieur Jean-Louis CANAL et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2010,

L'association des commerçants de Rousset représentée par son Président, Monsieur CHAPPE,

VU la convention opération collective au titre du Fisac « Commune de Rousset années 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche » entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Etat,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge, depuis le 20 juillet 2001, la mise en œuvre du dispositif FISAC sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, dès 2010, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec la commune de Rousset et l'association des commerçants a élaboré un programme d'actions visant à renforcer l'attractivité économique du centre ville et à mieux accueillir les chalands notamment par le réaménagement des espaces de vie.

Un dossier de demande de subvention au titre du FISAC a été déposé le 07 octobre 2010, auprès du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales. La décision n° 11-1184, du 22 novembre 2011 attribue à la Communauté du Pays d'Aix une subvention de 26 483 € pour la première phase de l'opération urbaine. Une convention entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Etat fixe les modalités de versement des subventions FISAC à la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 1 : Objectifs de l'opération

L'objectif majeur du FISAC de Rousset est d'impulser une politique de communication régulière sur l'offre et les produits en place afin que la clientèle ait une connaissance plus précise de la composition du tissu, des services et des produits disponibles, ainsi qu'un programme d'animation ayant un affichage local fort afin d'interpeller tant la clientèle résidente que salariée.

A ce titre, il convient de mettre en avant tous les acteurs économiques qui animent la vie de la cité, y compris les artisans et professions libérales pour lesquels une animation leur sera dédiée du fait de leur soutien à l'association.

La nécessité est bien de développer le potentiel de clientèle de chaque secteur d'activité : pour cela la notion de service doit être mise en avant sur les points forts du pôle comme, entre autre, la restauration qui évolue dans un cadre attractif et pittoresque.

Ainsi, l'objectif poursuivi par la mise en place d'un FISAC sur le territoire de la commune est de contribuer à renforcer l'attractivité de Rousset dans son ensemble en s'appuyant d'une part sur une amélioration de la configuration urbaine, notamment en centre ville depuis les principaux accès, et d'autre part sur des actions de valorisation à destination du commerce local.

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants :

- La Communauté du Pays d'Aix qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de fonctionnement.
- La Commune de Rousset qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'investissement.
- L'association des commerçants et artisans de Rousset, Vivre Rousset, qui apporte son concours en termes financiers et qui participe à la mise en place des actions.

ARTICLE 3 : Périmètre territorial de l'opération

Les actions sont menées sur la commune de Rousset.

ARTICLE 4 : Programme d'actions

Dans un souci de survie et de maintien, le commerce de proximité de Rousset doit aujourd'hui jouer sur un autre registre qui est celui de la lisibilité, de la centralité attractive, de la qualité de services et des produits ainsi que des ambiances.

Dans cette lignée, les attentes les plus fortes exprimées tant par les commerçants que la clientèle se concentrent sur l'accessibilité et le stationnement, la valorisation de la place dans ses fonctions plurielles comme centralité unique avec une offre commerciale suffisamment variée pour attirer une clientèle élargie à son bassin de chalandise, de la communication et des animations régulières (marché y compris) dans un cadre villageois qui est plutôt plébiscité.

L'urgence est là et c'est elle qui conditionne à ce jour le caractère prioritaire des actions à mettre en place. A ce propos les contraintes qui ont été retenues pour guider le choix de ces actions sont en premier lieu les délais de mises en œuvre, puis l'impact de l'action sur la clientèle actuelle mais également sur la clientèle potentielle des extérieurs et enfin la satisfaction des commerçants concernant le choix des actions face au degré d'urgence de la situation.

Il a été, donc, établi un programme d'actions opérationnel opportun et adapté à la singularité du pôle commercial roussetain.

Les actions retenues avec leurs coûts et les participations financières de chaque partie suivant la décision n°11-1185 en date du 22 novembre 2011, sont détaillées dans le tableau suivant.

	Montant subventionnable		Participation ETAT		Participation CPA		Participation communale		Participation Commerçants	
	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT
INVESTISSEMENT										
Signalétique urbaine et commerciale		34 500 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	20 700 €	-	-
Gestion du stationnement		0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	150 000 €	-	-
SS Total		34 500 €	20 %	6 900 €	20 %	6 900 €	60 %	20 700 €	-	-
FONCTIONNEMENT										
Animateur Fisac		7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750 €	-	-	-	-
Etude d'aménagement de la place Borde		20 000 €	30%	6 000 €	70%	14 000 €	-	-	-	-
Cabas à courses		7 500 €	33,3%	2 500 €	61,7%	4 625 €	-	-	5%	375 €
Développement du site internet		15 000 €	33,3%	5 000 €	61,7%	9 250 €	-	-	5%	750 €
Plaquette d'information		7 000 €	33,3%	2 333 €	61,7%	4 317 €	-	-	5%	350 €
SS Total		57 000 €	34%	19 583 €	63%	35 942 €	-	-	3%	1 475 €
Total Général		91 500 €		26 483 €		42 842 €		20 700 €		1 475 €

ARTICLE 5 : Modalités de communication pour les actions d'investissement

Le logo de la Communauté du Pays d'Aix, en tant que cofinancier de l'opération, devra apparaître sur l'ensemble des supports promotionnels utilisés pour la valorisation des opérations d'aménagements qui seront réalisées au titre du FISAC.

Les communiqués de presse devront également annoncer ce partenariat.

ARTICLE 6 : Modalités de financement de l'opération

Par décision n° 11-1185 en date du 22 novembre 2011, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué au bénéficiaire « Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » une subvention de 26 483 € pour le financement d'une opération urbaine.

Cette subvention se décompose en :

- fonctionnement : une subvention de 19 583 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 57 000 €.
- investissement : une subvention de 6 900 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 34 500 €.

6.1) Dépenses de fonctionnement :

Pour les dépenses de fonctionnement, les partenaires devront fournir à la CPA les pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention FISAC conformément à l'article 7 de la présente convention.

6.2) Dépenses d'investissement :

Pour les dépenses d'investissement les mandatements sont effectués après réalisation de l'acquisition ou des travaux agréés, sur présentation des pièces justificatives afférentes conformément à l'article 7. Ces pièces permettront à la Communauté du Pays d'Aix de rétrocéder à la commune de Rousset la subvention d'investissement attribuée au titre du FISAC complétée de sa quote-part. Cette rétrocession interviendra une fois que la Communauté du Pays d'Aix aura reçu les mandatements de l'Etat.

En tout état de cause, les subventions sont calculées en fonction du taux d'aide défini dans le plan de financement et du taux de réalisation de l'opération.

ARTICLE 7 : Modalités de justification de l'utilisation des aides

Les pièces justificatives relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées, sont transmises par la Communauté du Pays d'Aix au Préfet, lequel s'assure de la conformité de l'opération réalisée à l'objet des subventions attribuées par la décision ministérielle susmentionnée.

Le contrôle des pièces porte sur :

- La vérification de l'imputabilité des dépenses facturées à l'opération subventionnée;
- La régularité des factures quant à la forme et quant au fond, y compris la vérification des calculs des coûts et de la liquidation de la taxe sur la valeur ajoutée;
- La totalisation des sommes facturées et la comparaison avec le montant prévisionnel de l'opération figurant sur la demande.

Le bénéficiaire transmet un récapitulatif des frais engagés reprenant chacune des dépenses avec son coût hors taxes et laissant apparaître le taux réel de subvention par rapport aux dépenses effectives.

Ainsi que le prévoit l'article 7 du décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008, le maître d'ouvrage de l'opération doit, dans les trois mois qui suivent l'achèvement de l'opération, fournir des justificatifs sur l'emploi de l'aide reçue et remettre au ministre chargé du commerce et de l'artisanat un rapport présentant les modalités de réalisation de l'opération, les ajustements éventuels par rapport au projet initial et les premiers effets de l'aide reçue.

Ce rapport d'évaluation présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera transmis par l'intermédiaire de la DIRECCTE.

ARTICLE 8 : Suivi de l'opération – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, présidé par le préfet de département ou son représentant ou par la DIRECCTE ou son représentant pour le compte du Préfet de département, est mis en place.

Il se compose des membres suivants :

- Communauté du Pays d'Aix,
- Commune de Rousset,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre de Métiers,
- Association des Commerçants de Rousset,
- DIRECCTE Paca.

Le comité de pilotage veillera à la bonne réalisation du programme faisant l'objet de la présente convention. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il peut se doter d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est effective à la signature et est conclue pour la durée de la tranche 1.

La durée ne saurait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, soit le 26 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article 9, 1er alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Aix en Provence, le

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

Conformément à la délibération du Bureau Communautaire n°2012-B du 5 avril 2012,

La Commune de Rousset, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis CANAL,

L'association des commerçants et artisans de Rousset, représentée par son Président, Monsieur Thibault CHAPPE,

OBJET : Commerce et artisanat - Conventions au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sur la commune de Rousset - Tranche 1

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR, 2012

ANNEXE 15

Convention CPA / ETAT

CONVENTION OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
« COMMUNE DE ROUSSET ANNEES 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche»

ENTRE

L'Etat représenté par :

le Préfet du département des Bouches du Rhône,

Le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, par délégation du préfet de département,

d'une part,

ET

La Communauté du Pays d'Aix-en-Provence représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,.

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La commune de Rousset, 4.200 habitants (recensement INSEE 2006) se situe sur le bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc à l'Est du Pays d'Aix entre Aix en Provence et Saint Maximin la Sainte Beume (dpt 83) avec au Nord et au Sud, les barrières montagneuses de la Sainte Victoire et de la Sainte Beume.

Elle bénéficie d'une architecture routière qui s'est structurée autour de l'autoroute A8 qui offre deux échangeurs à proximité de Rousset, l'un à l'Ouest au niveau de la Barque structuré en demi-échangeur tourné vers Aix en Provence, et l'autre à l'Est au niveau de Saint Maximin.

Depuis trois décennies, Rousset enregistre une forte croissance démographique qui a conduit à une urbanisation pavillonnaire autour du vieux village où se concentrent le tissu commercial de proximité et les principaux services publics et privés.

Ce développement s'explique par un attrait résidentiel très important, à la fois par sa proximité relative et la facilité de desserte des pôles d'emplois du bassin aixois, par la pression foncière qui s'exerce sur l'agglomération aixoise éloignant toujours un peu plus les résidents de plus en plus exigeants quant à leur mode d'habitation mais surtout par l'implantation de la zone industrielle de Rousset et son exceptionnelle attractivité accueillant environ 6.500 emplois.

Néanmoins cette dynamique socio-démographique n'a pas réellement profité aux commerces de proximité du village. En effet, il apparaît que le commerce traditionnel est soumis à rude épreuve face à l'omnipotence de la distribution des GMS. Avec une forte couverture commerciale regroupée en pôles d'attraction majeurs, le territoire de la CPA limite fortement son évansion mais au détriment de la pérennité des petits pôles de proximité.

De plus, avec une population qui dispose d'un panier moyen inférieur à la moyenne nationale et d'une propension à consommer essentiellement dans les GMS, l'implantation d'un hard discount dès 1993 dans la zone industrielle située à proximité du village, tend à constituer une évansion supplémentaire pour le commerce de proximité de Rousset.

La commune de Rousset compte deux pôles commerciaux dont le premier est l'enjeu de la démarche FISAC :

- Le pôle commercial du village qui compte 31 activités.
- Le pôle commercial de la zone d'activités qui comprend 15 cellules commerciales et 9 activités de services.

L'offre commerciale du village permet à la clientèle de retrouver l'essentiel des activités qu'elle est en droit d'attendre.

Un marché de plein air relativement dynamique et pérenne (9 étals alimentaires et 4 étals animaux) vient compléter l'offre locale malgré la tenue d'un marché bien plus conséquent sur la ville de Trets le même jour.

Concernant le fonctionnement urbain, si les accès au village sont parfois assez complexes et manquent de lisibilité dans le cadre d'un schéma de circulation également peu lisible, la qualité des déplacements dans le village reste assez satisfaisante. Mais le triptyque circulation automobile/stationnement/cheminements piétons demande à être hiérarchisé selon le statut et la fonction de l'espace public qui présente, par ailleurs, un bon niveau qualitatif.

ARTICLE 1 : Objectifs de l'opération

Dans un souci de survie et de maintien, le commerce de proximité de Rousset doit donc aujourd'hui jouer sur un autre registre qui est celui de la lisibilité, de la centralité attractive, de la qualité de services et des produits ainsi que des ambiances.

Dans cette lignée, les attentes les plus fortes exprimées tant par les commerçants que la clientèle se concentrent sur l'accessibilité et le stationnement, la valorisation de la place dans ses fonctions plurielles comme centralité unique avec une offre commerciale suffisamment variée pour attirer une clientèle élargie à son bassin de chalandise, de la communication et des animations régulières (marché y compris) dans un cadre villageois qui est plutôt plébiscité.

Dans le cadre d'une dynamique commerciale davantage intégrée, cohérente, régulière et quotidienne, valorisé par un aménagement plus efficient du cœur du village, le pôle commercial pourrait engranger une clientèle d'indécis, ceux dont la fréquentation est épisodique et ponctuelle.

Les marges de manœuvre existent donc encore mais si aucun effort suffisant n'est fourni pour attirer les consommateurs qui petit à petit perdent l'habitude et l'envie d'y venir, le risque de paupérisation s'aggravera d'autant plus que le village ne bénéficie pas d'un rayonnement ou d'une notoriété large sur le bassin aixois au travers d'actions évènementielles majeures.

L'un des objectifs majeurs du FISAC sera, par conséquent, d'impulser une politique de communication régulière sur l'offre et les produits en place afin que la clientèle ait une connaissance plus précise de la composition du tissu, des services et des produits



disponibles, ainsi qu'un programme d'animation ayant un affichage local fort afin d'interpeller tant la clientèle résidente que salariée.

Ainsi, l'objectif poursuivi par la mise en place d'un FISAC sur le territoire de la commune est de contribuer à renforcer l'attractivité de Rousset dans son ensemble en s'appuyant d'une part sur une amélioration de la configuration urbaine, notamment en centre ville depuis les principaux accès, et d'autre part sur des actions de valorisation à destination du commerce local.

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants :

- La Communauté du Pays d'Aix qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de fonctionnement.
- La Commune de Rousset qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'investissement.
- Les partenaires cosignataires de la convention qui apportent leur concours soit en termes financiers, soit en termes de prestations de services aux différentes actions du programme.

ARTICLE 3 : Périmètre territorial de l'opération

Les actions sont menées sur la commune de Rousset.

ARTICLE 4 : Montant de la subvention attribuée au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Par décision n° 11-1185 en date du 22 novembre 2011, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué au bénéficiaire « Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » une subvention de 26 483 € pour le financement d'une opération urbaine.

Cette subvention se décompose en :

- **fonctionnement** : une subvention de 19 583 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 57 000 €.

- **investissement** : une subvention de 6 900 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 34 500 €.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, maître d'ouvrage de l'opération, est seul bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC.

Les actions financées par le FISAC figurent dans les tableaux en annexe 1 jointe à la présente convention.

ARTICLE 5 : Modalités de règlement de la subvention

La subvention sera versée au bénéficiaire suivant : «Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » sur le numéro de compte bancaire suivant :

Libelle du compte : Trésorerie Communauté du Pays d'Aix

Code banque : 3001– Code guichet : 00107

Numéro de compte : C1340000000 – Clé RIB : 24

IBAN : FR88 3000 1001 07C13400 0000 024

Cette subvention sera versée de la façon suivante :

☐ **Fonctionnement** :

La subvention de fonctionnement sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % du montant de cette subvention soit 11 750 €, après signature de la présente convention.
- le solde en une seule fois, après production des documents ci-après présentés, conformément au tableau de financement figurant à l'annexe 2 de la présente convention :
- un compte-rendu technique de réalisation des actions,



- un bilan financier comprenant :

a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées visé par le maître d'ouvrage et le comptable public, présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

b) la copie des justificatifs de ces dépenses (factures, bulletins de salaires...). Les factures seront ventilées par action conformément au tableau figurant à l'annexe 3 de la présente convention.

Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

☐ **Investissement :**

La subvention d'investissement pourra être versée par acomptes (3 au maximum), chaque fois sur production d'un bilan financier comprenant :

a) un tableau récapitulatif des dépenses effectuées, visé par le maître d'ouvrage et le comptable public, présenté conformément au tableau figurant à l'annexe 2 de la présente convention.

b) la copie des justificatifs de ces dépenses. Les factures seront ventilées par action. Les originaux des justificatifs seront conservés par le maître d'ouvrage en vue d'un contrôle éventuel.

Le solde ne peut être inférieur à 20 % du montant de la subvention d'investissement.

Remarque :

Qu'il s'agisse du volet fonctionnement ou du volet d'investissement, le maître d'ouvrage s'engage à verser à ses partenaires, aux termes d'une convention particulière de délégation de crédits, les subventions relatives aux opérations que ces derniers mènent directement.

ARTICLE 6 : Suivi de l'opération – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, présidé par le Préfet de département ou son représentant ou par la DIRECCTE ou son représentant pour le compte du Préfet de département, est mis en place.

Il se compose des membres suivants :

- Communauté du Pays d'Aix,
- Commune de Rousset,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre de Métiers,
- Association des Commerçants et artisans de Rousset,
- DIRECCTE Paca.

Le comité de pilotage veillera à la bonne réalisation du programme faisant l'objet de la présente convention. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il peut se doter d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement.

Article 7 : Evaluation

Ainsi que le prévoit l'article 7 du décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008, le maître d'ouvrage de l'opération doit, dans les trois mois qui suivent l'achèvement de l'opération, fournir des justificatifs sur l'emploi de l'aide reçue et remettre au ministre chargé du commerce et de l'artisanat un rapport présentant les modalités de réalisation de l'opération, les ajustements éventuels par rapport au projet initial et les premiers effets de l'aide reçue.

Ce rapport d'évaluation présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera transmis par l'intermédiaire de la DIRECCTE.



Article 8 : Communication

Le maître d'ouvrage s'engage, d'une part, à mentionner l'existence de l'aide de l'Etat au travers du Fisac et son montant dans les documents d'information, les outils de communication ou les panneaux de chantier et, d'autre part, à donner accès à toutes les informations utiles sur l'opération aidée ainsi qu'aux données économiques, financières ou fiscales permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'opération sur une période de cinq ans.

Article 9 : Reversement de la subvention FISAC

Aux termes de l'article 9, 1er alinéa du décret n°2008-1475 du 30 décembre 2008, les aides qui, dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision d'attribution de subvention au bénéficiaire, n'auront pas été utilisées totalement ou partiellement, conformément à l'objet pour lequel elles ont été attribuées, donneront lieu à remboursement. Elles seront recouvrées par la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, sur décision du ministre en charge du Commerce et de l'Artisanat.

ARTICLE 10 : Durée de la convention

La présente convention est effective à la signature et est conclue pour la durée de la tranche 1.

La durée ne saurait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, soit le 26 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article 9, 1er alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 : Règlement des différends

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Fait à Aix en Provence, le 27 NOV. 2012

Madame le Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Conformément à la délibération n°2012_B112 du
5 avril 2012

Monsieur le Préfet du Département des Bouches
du Rhône ou son représentant légal

Pour le Préfet
Le secrétaire Général


Louis LAUGIER

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des actions financées par le FISAC

Fonctionnement (en euros H.T)

ACTIONS	COUT PREVU	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT FISAC	%
Animateur Fisac	7 500 €	7 500 €	3 750 €	50 %
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	20 000 €	6 000 €	30 %
Cabas à courses	7 500 €	7 500 €	2 500 €	33,3 %
Développement du site internet	15 000 €	15 000 €	5 000 €	33,3 %
Plaquette d'information	7 000 €	7 000 €	2 333 €	33,3 %
TOTAL	57 000 €	57 000 €	19 583 €	34%

Investissement (en euros H.T)

ACTIONS	COUT PREVU	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT FISAC	%
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	34 500 €	6 900 €	20 %
Gestion du stationnement	150 000 €	0 €	0 €	0 %
TOTAL	184 500 €	34 500 €	6 900 €	20 %

ANNEXE 2

	Montant subventionnable	Participation FISAC		Participation CPA		Participation communale		Participation Commerçants	
		Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT
INVESTISSEMENT									
Signalétique urbaine et commerciale	34 500 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	20 700 €	-	-
Gestion du stationnement	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	150 000 €	-	-
SS Total	34 500 €	20 %	6 900 €	20 %	6 900 €	60 %	20 700 €	-	-
FONCTIONNEMENT									
Animateur Fisac	7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750€	-	-	-	-
Etude d'aménagement de la place Borde	20 000 €	30%	6 000€	70%	14 000€	-	-	-	-
Cabas à courses	7 500 €	33,3%	2 500€	61,7%	4 625€	-	-	5%	375 €
Développement du site internet	15 000 €	33,3%	5 000€	61,7%	9 250€	-	-	5%	750€
Plaquette d'information	7 000 €	33,3%	2 333€	61,7%	4317€	-	-	5%	350€
SS Total	57 000 €	34%	19 583 €	63%	35 942 €	-	-	3%	1 475 €
Total Général	91 500 €		26 483 €		42 842 €		20 700 €		1 475 €

ANNEXE 16

Convention CPA / Mairie / Association

CONVENTION OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
« COMMUNE DE ROUSSET ANNEES 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche »

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI.

ET

La Commune de Rousset, membre de la Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Maire Monsieur Jean-Louis CANAL et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2010,

L'association des commerçants de Rousset représentée par son Président, Monsieur CHAPPE,

VU la convention opération collective au titre du Fisac « Commune de Rousset années 2011-2012-2013 / 1^{ère} Tranche » entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Etat,

d'autre part,

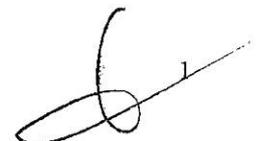
il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a en charge, depuis le 20 juillet 2001, la mise en œuvre du dispositif FISAC sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, dès 2010, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec la commune de Rousset et l'association des commerçants a élaboré un programme d'actions visant à renforcer l'attractivité économique du centre ville et à mieux accueillir les chalands notamment par le réaménagement des espaces de vie.

Un dossier de demande de subvention au titre du FISAC a été déposé le 07 octobre 2010, auprès du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales. La décision n° 11-1184, du 22 novembre 2011 attribue à la Communauté du Pays d'Aix une subvention de 26 483 € pour la première phase de l'opération urbaine. Une convention entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Etat fixe les modalités de versement des subventions FISAC à la Communauté du Pays d'Aix.



ARTICLE 1 : Objectifs de l'opération

L'objectif majeur du FISAC de Rousset est d'impulser une politique de communication régulière sur l'offre et les produits en place afin que la clientèle ait une connaissance plus précise de la composition du tissu, des services et des produits disponibles, ainsi qu'un programme d'animation ayant un affichage local fort afin d'interpeller tant la clientèle résidente que salariée.

A ce titre, il convient de mettre en avant tous les acteurs économiques qui animent la vie de la cité, y compris les artisans et professions libérales pour lesquels une animation leur sera dédiée du fait de leur soutien à l'association.

La nécessité est bien de développer le potentiel de clientèle de chaque secteur d'activité : pour cela la notion de service doit être mise en avant sur les points forts du pôle comme, entre autre, la restauration qui évolue dans un cadre attractif et pittoresque.

Ainsi, l'objectif poursuivi par la mise en place d'un FISAC sur le territoire de la commune est de contribuer à renforcer l'attractivité de Rousset dans son ensemble en s'appuyant d'une part sur une amélioration de la configuration urbaine, notamment en centre ville depuis les principaux accès, et d'autre part sur des actions de valorisation à destination du commerce local.

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants :

- La Communauté du Pays d'Aix qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de fonctionnement.
- La Commune de Rousset qui est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'investissement.
- L'association des commerçants et artisans de Rousset, Vivre Rousset, qui apporte son concours en termes financiers et qui participe à la mise en place des actions.

ARTICLE 3 : Périmètre territorial de l'opération

Les actions sont menées sur la commune de Rousset.



ARTICLE 4 : Programme d'actions

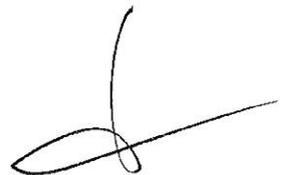
Dans un souci de survie et de maintien, le commerce de proximité de Rousset doit aujourd'hui jouer sur un autre registre qui est celui de la lisibilité, de la centralité attractive, de la qualité de services et des produits ainsi que des ambiances.

Dans cette lignée, les attentes les plus fortes exprimées tant par les commerçants que la clientèle se concentrent sur l'accessibilité et le stationnement, la valorisation de la place dans ses fonctions plurielles comme centralité unique avec une offre commerciale suffisamment variée pour attirer une clientèle élargie à son bassin de chalandise, de la communication et des animations régulières (marché y compris) dans un cadre villageois qui est plutôt plébiscité.

L'urgence est là et c'est elle qui conditionne à ce jour le caractère prioritaire des actions à mettre en place. A ce propos les contraintes qui ont été retenues pour guider le choix de ces actions sont en premier lieu les délais de mises en œuvre, puis l'impact de l'action sur la clientèle actuelle mais également sur la clientèle potentielle des extérieurs et enfin la satisfaction des commerçants concernant le choix des actions face au degré d'urgence de la situation.

Il a été, donc, établi un programme d'actions opérationnel opportun et adapté à la singularité du pôle commercial roussetain.

Les actions retenues avec leurs coûts et les participations financières de chaque partie suivant la décision n°11-1185 en date du 22 novembre 2011, sont détaillées dans le tableau suivant.



	Montant subventionnable		Participation ETAT		Participation CPA		Participation communale		Participation Commerçants	
	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT
INVESTISSEMENT										
Signalétique urbaine et commerciale		34 500 €	20%	6 900 €	20%	6 900 €	60%	20 700 €	-	-
Gestion du stationnement		0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	150 000 €	-	-
SS Total		34 500 €	20 %	6 900 €	20 %	6 900 €	60 %	20 700 €	-	-
FONCTIONNEMENT										
Animateur Fisac		7 500 €	50%	3 750 €	50%	3 750 €	-	-	-	-
Etude d'aménagement de la place Borde		20 000 €	30%	6 000 €	70%	14 000 €	-	-	-	-
Cabas à courses		7 500 €	33,3%	2 500 €	61,7%	4 625 €	-	-	5%	375 €
Développement du site internet		15 000 €	33,3%	5 000 €	61,7%	9 250 €	-	-	5%	750 €
Plaquette d'information		7 000 €	33,3%	2 333 €	61,7%	4 317 €	-	-	5%	350 €
SS Total		57 000 €	34%	19 583 €	63%	35 942 €	-	-	3%	1 475 €
Total Général		91 500 €		26 483 €		42 842 €		20 700 €		1 475 €



ARTICLE 5 : Modalités de communication pour les actions d'investissement

Le logo de la Communauté du Pays d'Aix, en tant que cofinancier de l'opération, devra apparaître sur l'ensemble des supports promotionnels utilisés pour la valorisation des opérations d'aménagements qui seront réalisées au titre du FISAC.

Les communiqués de presse devront également annoncer ce partenariat.

ARTICLE 6 : Modalités de financement de l'opération

Par décision n° 11-1185 en date du 22 novembre 2011, le Ministre en charge du commerce et de l'artisanat a attribué au bénéficiaire « Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix » une subvention de 26 483 € pour le financement d'une opération urbaine.

Cette subvention se décompose en :

- fonctionnement : une subvention de 19 583 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 57 000 €.
- investissement : une subvention de 6 900 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 34 500 €.

6.1) Dépenses de fonctionnement :

Pour les dépenses de fonctionnement, les partenaires devront fournir à la CPA les pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention FISAC conformément à l'article 7 de la présente convention.

6.2) Dépenses d'investissement :

Pour les dépenses d'investissement les mandatements sont effectués après réalisation de l'acquisition ou des travaux agréés, sur présentation des pièces justificatives afférentes conformément à l'article 7. Ces pièces permettront à la Communauté du Pays d'Aix de rétrocéder à la commune de Rousset la subvention d'investissement attribuée au titre du FISAC complétée de sa quote-part. Cette rétrocession interviendra une fois que la Communauté du Pays d'Aix aura reçu les mandatements de l'Etat.

En tout état de cause, les subventions sont calculées en fonction du taux d'aide défini dans le plan de financement et du taux de réalisation de l'opération.

ARTICLE 7 : Modalités de justification de l'utilisation des aides

Les pièces justificatives relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées, sont transmises par la Communauté du Pays d'Aix au Préfet, lequel s'assure de la conformité de l'opération réalisée à l'objet des subventions attribuées par la décision ministérielle susmentionnée.

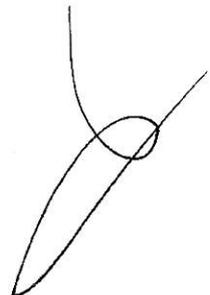
Le contrôle des pièces porte sur :

- La vérification de l'imputabilité des dépenses facturées à l'opération subventionnée;
- La régularité des factures quant à la forme et quant au fond, y compris la vérification des calculs des coûts et de la liquidation de la taxe sur la valeur ajoutée;
- La totalisation des sommes facturées et la comparaison avec le montant prévisionnel de l'opération figurant sur la demande.

Le bénéficiaire transmet un récapitulatif des frais engagés reprenant chacune des dépenses avec son coût hors taxes et laissant apparaître le taux réel de subvention par rapport aux dépenses effectives.

Ainsi que le prévoit l'article 7 du décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008, le maître d'ouvrage de l'opération doit, dans les trois mois qui suivent l'achèvement de l'opération, fournir des justificatifs sur l'emploi de l'aide reçue et remettre au ministre chargé du commerce et de l'artisanat un rapport présentant les modalités de réalisation de l'opération, les ajustements éventuels par rapport au projet initial et les premiers effets de l'aide reçue.

Ce rapport d'évaluation présentera un bilan technique et financier du programme d'actions réalisé et sera transmis par l'intermédiaire de la DIRECCTE.



ARTICLE 8 : Suivi de l'opération – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage, présidé par le préfet de département ou son représentant ou par la DIRECCTE ou son représentant pour le compte du Préfet de département, est mis en place.

Il se compose des membres suivants :

- Communauté du Pays d'Aix,
- Commune de Rousset,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre de Métiers,
- Association des Commerçants de Rousset,
- DIRECCTE Paca.

Le comité de pilotage veillera à la bonne réalisation du programme faisant l'objet de la présente convention. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il peut se doter d'un règlement intérieur régissant son fonctionnement.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est effective à la signature et est conclue pour la durée de la tranche 1.

La durée ne saurait en tout état de cause dépasser 3 ans à compter de la date de notification de la décision FISAC à son bénéficiaire, soit le 26 octobre 2011, conformément aux dispositions de l'article 9, 1er alinéa du décret susvisé du 30 décembre 2008.

Toute modification ou prorogation au-delà de 3 ans de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 : Dénonciation et résiliation de la convention

Les parties concernées se réservent la faculté de dénoncer la présente convention, à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, après un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Règlement des différents

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

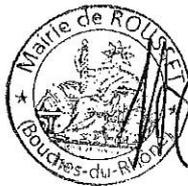
Fait à Aix en Provence, le

La Communauté du Pays d'Aix,

représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

Conformément à la délibération du Bureau Communautaire n°2012-B112 du 5 avril 2012,

La Commune de Rousset, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis CANAL,



L'association des commerçants et artisans de Rousset, représentée par son Président, Monsieur

Thibault CHAPPE,

ANNEXE 17

RIB CPA

- **INFORMATIONS** -

- COMMUNAUTE d'AGGLOMÉRATION du PAYS d'AIX -

Numéro SIRET : 241 300 276 000 29

Numéro TVA Intracommunautaire : FR 25 241 300 276 000 29

Code APE (NAF) : 8411 Z

Adresse : 8 Place Jeanne d'Arc
Hôtel de Boades – CS 40 868
13626 AIX EN PROVENCE cedex 1

Téléphone : 04.42.93.85.85

FAX : 04.42.93.85.66

R.I.B. :

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891 Relevé d'Identité Bancaire			
TITULAIRE : TRESORERIE VILLE AIX EN PROVENCE DOMICILIATION : BDF AIX EN PROVENCE			
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00107	N° COMPTE C134 0000000	CLE RIB 24
Identification internationale			
IBAN		FR88 3000 1001 07C1 3400 0000 024	
Identifiant Swift de la BDF (BIC)		BDFEFRPPCCT	

Adresse trésor public :

TRESORERIE AIX ET CAMPAGNE

L'ATRIUM
Bd Coq d'argent
13098 AIX EN PROVENCE